

Glossaire du climat

Traductions anglais/français et définitions

Florent Breuil, Christian Brodhag et Rénate Hussein



Glossaire du climat

Traductions anglais/français et définitions

Le présent document donne la définition des principaux termes utilisés dans les négociations sur le climat ou dans le domaine du développement durable, et éventuellement des commentaires qui permettent de préciser les thèmes en débat. Certains termes et leurs traductions en français sont parfaitement définis dans le texte même de la Convention, d'autres sont consacrés par l'usage. Quelques textes juridiques ont été résumés et leur vocabulaire simplifié pour des soucis de compréhension large. Le lecteur devra se reporter au texte original (en anglais) pour retrouver les nuances des textes qui font référence.

Nous avons proposé en premier le terme français que nous jugeons le plus approprié et entre crochets [] l'équivalent en anglais. Comme certains choix sont discutables et que le travail de validation de ces propositions est en cours, nous encourageons le lecteur à nous faire part de ses commentaires.

GLOSSAIRE ET COMMENTAIRES	3
TRADUCTION FRANÇAIS ANGLAIS	47
TRADUCTION ANGLAIS FRANÇAIS	51
TABLE DES SYNONYMES	54
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	56

*Version de travail du 14 novembre 2005
Florent Breuil, Christian Brodhag*

Cette version est publiée par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) à l'occasion de la 11^e session de la Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques et de la première session de la Réunion des Parties du Protocole de Kyoto. (Montréal, Canada-Québec, du 28 novembre au 9 décembre 2005)

Photos de couverture :

Village Tam Dao, Vietnam, 2003. © Claude Hamel/IEPF/Agence Francophonie
Paysage désertique, Niger, 2003. © Claude Hamel/IEPF/Agence Francophonie

Ce document est un approfondissement et une mise à jour du travail réalisé en 2000* par :

Christian Brodhag, Directeur de recherche, courriel : brodhag@emse.fr
Président de l'association "Agora 21".

Renate Husseini, Ingénieur EPA, courriel : husseini@emse.fr
Spécialiste de la recherche documentaire & des thésaurus.
Coordinatrice des projets.

Florent Breuil, Ingénieur Armines, courriel : fbreuil@emse.fr
Webmestre, Expertise environnement.

* Ce travail avait reçu le soutien du Fonds francophone des Inforoutes (projet RELIEF).

CONTACTS

INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF)

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage Québec (Québec) G1K 4A1 Canada
Téléphone : 1-418-692-5727 Télécopieur : 1-418-692-5644
Courriel : iepf@iepf.org - Site Internet : <http://www.iepf.org>

CIRIDD

Tél. : +33 (0)4 77 92 23 40 Fax : +33 (0)4 77 74 57 73
60, rue des Aciéries F - 42000 Saint-Etienne
Courriel : contact@ciridd.org - www.ciridd.org

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE SAINT-ÉTIENNE

Courrier : 158 Cours Fauriel, 42023 Saint-Etienne Cédex
Adresse physique : rue Ponchardier, Espace Fauriel
Courriel : fbreuil@emse.fr

GLOSSAIRE ET COMMENTAIRES

21 [21]

Par extension le suffixe 21, que l'on trouve dans le programme Action 21 (aussi appelé Agenda 21) arrêté à Rio lors de la **Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement**, signifie pour le XXI^{ème} siècle et qualifie de nombreux programmes liés à la conférence de Rio et à la mise en place des stratégies de **développement durable**.

*Capacité 21 pour un programme de **renforcement des capacités** du PNUD ;*

*En France le Comité 21, le site Agora 21 consacré à l'information sur le **développement durable**¹.*

accessibilité [accessibility]

L'**accessibilité** était jusqu'à très récemment étroitement liée à la notion de **mobilité**. Les nouvelles technologies dans les réseaux et les télécommunications ont fait apparaître le télétravail (dont la croissance est actuellement supérieure à 40 % par an, avec une prévision de multiplication par 6 du nombre de télétravailleurs en 5 ans), ainsi que bien d'autres modes de services, ce qui déconnecte aujourd'hui complètement la notion d'accessibilité, liée un service obtenu dans un temps donné, de la notion de **mobilité**, liée à un déplacement physique².

accord volontaire [Voluntary agreement]

Accord librement conclu entre un gouvernement et une ou plusieurs parties relevant du secteur privé – ou engagement unilatéral reconnu par les pouvoirs publics – au sujet de la réalisation de certains objectifs environnementaux ou de l'amélioration des résultats en matière d'environnement au-delà des obligations à remplir³.

Les pays peuvent mettre en œuvre une stratégie en vue de réduire les émissions de CO₂ des voitures neuves. L'élément essentiel de cette stratégie réside dans un accord volontaire avec les fabricants afin d'améliorer le rendement énergétique.

1. Christian Brodhag, Agora 21

2. Plan d'action pour un développement urbain durable, Commission Européenne, Fédération des Villes, Vienne, 1998, cité dans Glossaire des concepts de développement et de transports durables, Association Mondiale de la Route, Février 1999, Groupe Transport Durable, Président Christian LEYRIT, Rapporteur Jean-Charles POUTCHY-TIXIER

3. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

Action 21 : voir Agenda 21

actions de réduction du réchauffement planétaire [global warming mitigation, climate change mitigation]

Actions menées pour réduire la probabilité de **réchauffement mondial** par exemple en limitant les émissions anthropogènes des **gaz à effet de serre** et en protégeant et augmentant les **puits** et les **réservoirs** de gaz⁴.

activité conjointe : voir activité exécutée conjointement

activité exécutée conjointement [Activities Implemented Jointly (AIJ)]

Phase pilote de la mise en œuvre conjointe, qui est définie à l'article 4.2(a) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et qui favorise la mise en œuvre d'activités de projets entre pays développés (et leurs entreprises) de même qu'entre pays développés et pays en développement (et leurs entreprises). Les activités exécutées conjointement devraient permettre aux Parties à la CCNUCC d'acquiescer de l'expérience dans ce domaine. Il n'est pas prévu de valider les activités de ce genre pendant la phase pilote. Sous la forme simple de permis négociables, les activités exécutées conjointement et autres formules fondées sur le marché représentent des mécanismes qui pourraient grandement contribuer à faciliter la mobilisation de ressources supplémentaires pour la préservation de l'environnement global⁵.

Voir aussi mise en œuvre conjointe

activités habilitantes : voir renforcement de capacité

activités de renforcement des capacités : voir renforcement de capacité

adaptabilité [adaptability]

L'adaptabilité est la capacité d'un système à ajuster ses mécanismes, ses processus et sa structure à des **changements climatiques** hypothétiques ou réels. L'adaptation peut être spontanée ou

4. traduit du Glossaire du FEM, GEF Glossary E/F/S, World Bank, Global Environment Facility terms with some definitions

5. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

planifiée ; elle peut se produire en réponse à ou en prévision d'une évolution des conditions⁶.

Les mesures d'anticipation de l'**adaptation** aux futurs **changements climatiques** recouvrent quatre catégories de problèmes : augmentation de la robustesse de la conception des infrastructures et des investissements de long terme, augmentation de la flexibilité des systèmes vulnérables de management, augmentation de l'adaptabilité des systèmes vulnérables, et inversion des tendances qui augmentent la **vulnérabilité**⁷.

Beaucoup de communautés et de régions qui sont vulnérables aux changements climatiques subissent également des contraintes liées, par exemple, à la croissance démographique, à l'épuisement des ressources et à la pauvreté. Les politiques destinées à atténuer les pressions sur les ressources, à faciliter la gestion des risques environnementaux et à améliorer les conditions de vie des couches les plus pauvres de la société peuvent également contribuer à faire progresser le développement durable et l'équité, à renforcer la capacité d'adaptation et à réduire la vulnérabilité au climat et à d'autres contraintes⁸.

adaptation [adaptation]

Il s'agit du processus d'ajustement des systèmes écologique, social et économique à un stimulus climatique constaté ou anticipé, à ses effets et ses impacts. Il désigne un changement de procédures, de pratiques et de structures visant à limiter ou effacer les dommages potentiels ou à tirer bénéfice des opportunités créées par les changements climatiques. Il demande des ajustements afin de réduire la vulnérabilité au changement climatique de certaines communautés, régions ou activités⁹.

Appropriation des systèmes naturels ou humains aux conditions propres à un milieu nouveau ou en évolution. L'adaptation aux changements climatiques fait référence à l'adaptation des systèmes naturels ou humains aux stimuli climatiques réels ou prévus ou à leurs effets, de façon à atténuer leurs inconvénients ou à tirer parti de leurs avantages. On distingue plusieurs sortes d'adaptation : anticipative ou réactionnelle, de caractère privé ou public, autonome ou prévue¹⁰.

6. d'après Le Changement climatique : dimensions économiques et sociales, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), édition : Paris, Association 4D, 1997, Version française sous la responsabilité scientifique du Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED)

7. traduit de Ravi Sharma, UNEP, cité par Earth Negotiations Bulletin <enb@iisd.org> Vol. 12 No. 98, 19 April 1999

8. Bilan 2001 des changements climatiques : Rapport de synthèse, Groupe de travail II : Conséquences, adaptation et vulnérabilité, Résumé à l'intention des décideurs

9. Numéro spécial commun Le Courrier de la Planète n°61 Global Chance n°14, 2001

10. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

La capacité des systèmes humains de s'adapter et de faire face au changement climatique est conditionnée par des facteurs tels que la richesse, les moyens techniques, l'éducation, l'information, les compétences, l'infrastructure, l'accès aux ressources et le potentiel de gestion⁸.

additionnalité [additionality]

L'**additionnalité** ou principe d'addition repose sur le fait qu'une meilleure qualité environnementale devrait être plus coûteuse que le laisser faire¹.

Les objectifs d'Action 21 en matière de développement et d'environnement nécessiteront un apport substantiel de ressources financières nouvelles et additionnelles aux pays en développement, afin de couvrir le surcroît de dépenses entraîné par les mesures qu'ils devront prendre pour résoudre des problèmes écologiques de dimension mondiale et accélérer le **développement durable**¹¹.

L'additionnalité justifie le financement des coûts incrémentaux par le **Fonds pour l'Environnement Mondial** de projets dans les domaines de la protection de la couche d'ozone, de la biodiversité, du changement climatique et des fleuves internationaux.

Dans le domaine du climat et le contexte du **Protocole de Kyoto**, l'additionnalité caractérise le fait que les réductions d'émissions générées par les projets mis en œuvre dans le cadre du **Mécanisme pour un développement propre** ou de la **Mise en œuvre conjointe** doivent bien être additionnelles par rapport aux émissions qui auraient eu lieu en l'absence de ces projets¹².

Les ressources apportées par le FFEM sont additionnelles en ce sens qu'elles ont vocation à financer des projets ou des composantes de projets qui n'auraient pas trouvé de financement selon les circuits traditionnels et qui correspondent à une prise en charge spécifique des thèmes d'environnement global. Ceci s'explique notamment par le fait que le bénéficiaire final du projet n'est pas seulement le pays dans lequel se situe le projet, mais concerne souvent l'humanité au sens large ou une région naturelle qui dépasse le cadre du pays¹³.

*Ce principe d'additionnalité, ou de coût incrémental, peut apparaître comme contradictoire avec la notion de **développement durable** pour laquelle la prise en charge de l'environnement est intégrée dans le développement économique et social.¹*

11. Action 21 (ou Agenda 21), Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement [CNUED]. Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement - New York : Nations Unies, 1993, §1.4, <http://www.agora21.org/institutions.html>

12. Commission fédérale du développement durable, CFDD Avis sur les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto

<http://www.belspo.be/frdocfd/fr/pubfr/avis/1999a10f.htm>

13. site FFEM

administrateur [trustee]

La Banque mondiale est l'**administrateur** du Fond fiduciaire du **Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)**. Par cette responsabilité, et comme propriétaire, elle administre les fonds, encaisse et acquitte les fonds et les gère dans le cadre des objectifs de l'Instrument.⁴

Dans le domaine des changements climatiques, le FEM est la principale source de financement des projets de mise en valeur des énergies renouvelables dans les pays en développement.

aérosol [aerosol]

Particules solides ou liquides en suspension dans l'air, dont la taille varie entre 0,001 et 10 µm (micromètres). Les particules d'aérosols ont un effet important sur le **système climatique**, à cause de leur interaction directe (absorption et dispersion) avec le rayonnement solaire et terrestre, et de leur incidence sur la formation des nuages¹⁴.

Les aérosols atténuent le rayonnement solaire sur terre et auraient plutôt un effet limitant le réchauffement climatique, au moins à court terme, et pourraient donc masquer les effets à long terme des émissions de polluants. Le terme est également associé à tort aux gaz propulseurs employés dans les "*bombes aérosols*".¹

Agenda 21 [Agenda 21, Action 21]

Le programme Action 21, rédigé à Rio en 1992, vise à intégrer les préoccupations concernant l'environnement et le développement. C'est un **texte non contraignant** de recommandations [soft law] qui comporte 40 chapitres, répartis en quatre sections : I. Dimensions sociales et économiques (7 chapitres) ; II. Conservation et gestion des ressources aux fins du développement (14 chapitres) ; III. **Renforcement** du rôle des principaux groupes (10 chapitres) ; IV. Moyens d'exécution (8 chapitres). Les deux premières sections visent des problématiques spécifiques, les deux dernières les moyens pour y parvenir. Il propose notamment sa déclinaison au niveau local dans des **Agendas 21 locaux** et la mise en place d'**indicateurs de développement durable**.¹

Agenda 21 local [local Agenda 21]

Processus collectif de définition de stratégies de territoire déclinant au niveau local les principes du développement durable et les engagements internationaux : climat, biodiversité... La loi française sur l'Aménagement et le Développement Durable

14. L'ABC du changement climatique, Environnement Canada, <http://www.ec.gc.ca/climate/primer/fgloss.htm>

du Territoire¹⁵ traduit cet engagement de Rio : par les chartes de pays (article 22) prenant en compte les dynamiques locales déjà organisées, porteuses de projets de développement et les projets d'agglomération (article 23) définissant les orientations en développement économique, cohésion sociale, aménagement et urbanisme, transport et logement, politique de la ville, politique de l'environnement et gestion des ressources.¹ Ce texte traduit les engagements de l'Agenda 21 :

Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter "un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité". La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles, et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées. Grâce au processus de concertation, les ménages prendraient davantage conscience des questions liées au développement durable. Les programmes, les orientations et les dispositions législatives et réglementaires appliqués par les collectivités locales pour réaliser les objectifs d'Action 21 seraient évalués et modifiés en fonction des programmes d'Action 21 adoptés à l'échelon local. Les stratégies pourraient également servir à appuyer des projets de financement local, national, régional et international¹⁶.

agent de liaison : voir point focal

air chaud [hot air]

Ce terme fait référence au fait qu'en raison principalement de leur récession industrielle dans les années 90, certains pays de l'**Annexe B** (comme la Russie ou l'Ukraine) ont reçu à Kyoto des quotas d'émission qui sont supérieurs au montant total des émissions qu'ils réaliseront en ne prenant aucune mesure de réduction domestique. Ce surplus de quotas (l'**air chaud**) pourra éventuellement être vendu à d'autres pays via les **mécanismes de flexibilité**.

*La crainte exprimée par certains est bien que ces pays puissent inonder le **marché des permis d'émission** qu'ils ont en excès et que d'autres, pour des raisons de coûts, préféreront acheter au lieu d'accomplir des efforts réels de réduction d'émissions. Il est à noter que ce terme d'**air chaud** qui n'apparaît d'ailleurs pas comme tel dans le **Protocole de Kyoto** est contesté par certains.*¹²

15. LOADDT, "Loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire".

16. Agenda 21 réf. 11, § 28.3

Alliance des Petits États Insulaires (AOSIS) [Alliance of Small Island States]

Organisation initiée dans le contexte de la seconde Conférence Mondiale sur le Climat de 1990. Elle a acquis depuis une voix lors des négociations au nom des **Petits États Insulaires en Développement** [SIDS] au sein du système des Nations Unies. Actuellement elle regroupe 42 pays membres ou observateurs, issus de toutes les régions du monde : Caraïbes, Pacifique, Océan Indien, Afrique, Méditerranée et Sud Chine. 36 pays de l'AOSIS sont membres des Nations-Unies, représentant 20 % des mandats. Ils représentent 5 % de la population mondiale¹⁷.

allocation initiale

L'**allocation initiale** des permis d'émission est la répartition des permis qui peuvent être ensuite échangés sur le marché des permis d'émission. Elle présente des effets redistributifs très importants, dès lors que ces permis ont une valeur marchande ou un coût d'opportunité. Les modalités d'**allocation initiale** et de renouvellement des permis d'émissions (à l'instar des permis de pêche, ils sont temporaires), soulèvent ainsi des problèmes d'**équité** et de distorsions de concurrence, aussi bien à l'échelle nationale, qu'à l'échelle internationale. Par exemple, selon quelles règles allouer des permis aux nouvelles entreprises ? Une entreprise qui ferme une installation polluante conserve-t-elle ses quotas ?¹⁸

Le Protocole de Kyoto, une fois opérationnel, posera une limite sur le total des émissions des grandes économies mondiales ; un nombre prescrit « d'unités d'émission ». Individuellement, les pays industrialisés auront des objectifs obligatoires d'émissions qu'ils devront respecter.

*Le débat sur l'équité de cette allocation est central dans le débat climatique. Le protocole de Kyoto est fondé sur le principe d'un **taux égal pour tous** [flat rate] modulé par pays les plus industrialisés. D'autres principes comme la convergence du niveau d'émission par tête, voire par unité de PNB, sont évoqués pour les étapes postérieures à la période d'engagement 2008-2012.*

17. <http://www.aosis.org/meeting.htm>, address by Ambassador Tuiloma Neroni Slade Chairman of the Alliance of Small Island States (AOSIS), Caribbean ministerial meeting on the implementation of the Barbados programme of action for the sustainable development of small island states, Barbados, 10-14 November 1997. <http://www.sidsnet.org>

18. Serge LEPELTIER, Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre : quels instruments économiques ? Rapport d'information 346 [98-99], Délégation du Sénat pour la planification, <http://www.senat.fr/rap/r98-346/r98-346.html>

analyse du cycle de vie (ACV) [life cycle analysis (LCA)]

Annexe 1 [Annexe 1]

Annexe à la Convention-cadre sur les **changements climatiques** qui reprend la liste des pays (ou Parties) devant ramener dans un premier temps leurs émissions de **gaz à effet de serre** en l'an 2000 à leur niveau de 1990. Cette liste regroupe la plupart des membres de l'OCDE, et une série de pays européens à économie de transition.¹²

Annexe 2 [Annexe 2]

Les pays développés Parties et les autres Parties développées figurant à l'annexe II fournissent des ressources financières nouvelles et additionnelles pour couvrir la totalité des coûts convenus encourus par les pays en développement Parties pour réaliser leur inventaire national des émissions anthropiques par ses sources, et de l'absorption par ses puits, de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, pour fournir une description générale des mesures qu'elles prennent ou envisage de prendre pour appliquer la Convention et pour la fourniture de toute autre information que les Parties juge utile pour atteindre l'objectif de la Convention et propre à figurer dans sa communication, y compris, dans la mesure du possible, des données utiles à la détermination des tendances des émissions dans le monde.

Annexe B

Annexe au **Protocole de Kyoto** qui fixe des engagements chiffrés de réduction ou de limitation d'émissions de **gaz à effet de serre** pour une liste de pays très proche de celle de l'Annexe 1. Cette annexe contient pour chaque pays son **quota d'émissions** moyen pour la période 2008-2012, exprimé en pourcentage de ses émissions de 1990¹².

Les listes de l'annexe I (Convention) et de l'Annexe B (Protocole de Kyoto) étaient légèrement différentes mais elles évoluent au cours des différents processus de ratification (voir le site du Secrétariat de la Convention pour avoir les signatures à jour) :

- *Pays présents à l'Annexe I de la Convention signée à Rio en 1992 mais absent du **Protocole de Kyoto** en 1997 : Bélarus, Tchécoslovaquie, Turquie.*
- *Pays absents de l'Annexe I de la Convention mais introduits dans le **Protocole de Kyoto** : Croatie, Liechtenstein, Monaco, Slovaquie, Slovénie.*

application conjointe : voir mise en œuvre conjointe

atténuation [mitigation of risks, effects]

Approche de réduction des risques de changement rapide du climat, pour lesquels les dommages futurs sont maîtrisés ou la société s'adapte à de nouvelles conditions⁴.

augmentation de l'effet de serre [enhanced greenhouse effect]

À l'heure actuelle, nous rejetons dans l'atmosphère une importante quantité de gaz qui retiennent la chaleur. Les concentrations de plus en plus fortes de ces gaz "augmentent" l'effet de serre naturel. Cette **augmentation de l'effet de serre** risque d'entraîner une augmentation importante et rapide des températures moyennes de la planète.¹⁴

*Cette augmentation loin d'être uniforme peut se révéler par des variations et événements climatiques exceptionnels. Voir effet de serre, **changements climatiques**.*

avantage accessoire [ancillary benefit]

Effets accessoires ou secondaires des politiques ayant exclusivement pour objet de contribuer à l'atténuation des changements climatiques. Ces politiques ont un effet non seulement sur les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi sur l'utilisation rationnelle des ressources, notamment en atténuant la pollution atmosphérique locale et régionale consécutive à l'utilisation de combustibles fossiles, et sur diverses questions relatives aux transports, à l'agriculture, aux modes d'utilisation des terres, à l'emploi et à la sûreté des combustibles. Ces avantages sont parfois qualifiés d'"effets accessoires" pour traduire le fait que, dans certains cas, il s'agit plutôt d'inconvénients. Si l'on s'attache avant tout aux politiques destinées à réduire la pollution atmosphérique à l'échelon local, l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre peut aussi être considérée comme un avantage accessoire. On ne tient cependant pas compte de ces relations dans le présent rapport¹⁹.

avantage connexe [co-benefit]

Avantages qu'offrent les politiques mises en œuvre pour de multiples raisons – notamment les politiques d'atténuation des effets des changements climatiques –, étant entendu que la plupart des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont également d'autres motifs, souvent aussi importants (par exemple en matière de développement, de durabilité et d'équité). On emploie

19. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

également l'expression "effets connexes" dans un sens plus général, afin d'englober à la fois les avantages et les inconvénients des politiques considérées¹⁹.

Banking : voir mise en réserve de permis d'émissions

bassin de carbone : voir réservoir

biosphère biosphere

Partie de la Terre et de l'atmosphère indispensable à la vie²⁰.

Partie de l'enveloppe de la Terre comprenant la basse atmosphère, les mers, et la surface terrestre, où des organismes vivants existent à l'état naturel ; c'est donc l'ensemble des biotopes du monde²¹.

bonne pratique : voir meilleure pratique

bulle [bubble]

Mécanisme de flexibilité géographique (prévu par l'article 4) par lequel plusieurs pays peuvent s'associer afin de se distribuer entre eux les réductions imposées par le **Protocole de Kyoto**. Il existe une **bulle** européenne qui regroupe tous les pays de l'Union européenne qui doivent arriver ensemble en 2008-2012 à une réduction moyenne de 8 % de leurs émissions par rapport à 1990. C'est dans le cadre du **partage de la charge** [burden sharing] au sein de la **bulle** européenne que la Belgique s'est engagée à une réduction de 7,5 % de ses émissions¹², alors que la France voyait son engagement limité au maintien de ses émissions.

On peut considérer qu'il y a une différence entre une alliance d'opportunité entre plusieurs pays pour gérer les émissions et un espace économique et politique comme l'Union Européenne disposant de moyens juridiques pour faire respecter en son sein des engagements en matière environnementale. L'article 4 pourrait faire l'objet d'interprétations différentes, par exemple en considérant cet article comme un quatrième outil de flexibilité, ce que refuse l'Union Européenne.¹

cadrage [scoping]

Déterminer l'étendue ou les limites d'un problème ou d'un projet.

20. Glossaire de terminologie forestière, Rapports de l'état des forêts au Canada, http://www.nrcan-mcan.gc.ca/cfs-scf/science/prodserv/glossary_f.html

21. Le grand dictionnaire terminologique, Gouvernement du Québec, Office de la langue française ; <http://www.grand-dictionnaire.com/>

capacité [capacity]

Les compétences, connaissances et ressources nécessaires pour s'acquitter d'une fonction.

Ensemble de moyens (financiers et humains, techniques, administratifs, sociaux, économiques et scientifiques) mis en place en vue d'accomplir un objectif déterminé. Cette question est plus particulièrement sensible pour les pays en développement¹².

*On le trouve dans le terme de construction de **capacité** [capacity building], (activités de) **renforcement de capacité**, et mise en place de **capacité**.*

capacité d'adaptation [changement climatique]

C'est la capacité d'un système, d'une région ou d'une communauté à s'adapter aux effets et aux impacts du changement climatique. Elle dépend des ressources économiques, sociales et humaines d'une société²².

CCNUCC : voir Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CDP : voir Conférence des parties

changements climatiques [climate change]

On entend par **changements climatiques** des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables²³.

*Par **changement climatique**, le Groupe de travail I du GIEC entend toute évolution du climat dans le temps, qu'elle soit due à la variabilité naturelle ou aux activités humaines. Cette définition est différente de celle de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, où l'on entend par **changements climatiques** des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine, qui modifient la composition de l'atmosphère globale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.*²⁴

22. Numéro spécial commun Le Courrier de la Planète n°61 Global Chance n°14, 2001

23. Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, <http://www.agora21.org/cccc/index.html>, CCNUCC, article 1

24. Groupe de travail I du GIEC

coefficient d'émission [emissions factor]

Coefficient qui établit un rapport entre les émissions réelles et les données d'activité et qui correspond à un taux standard d'émission par unité d'activité²⁵.

cogénération [cogeneration]

La **cogénération** recouvre un ensemble de techniques de production simultanée d'énergie thermique, récupérée sous forme de gaz chauds ou de vapeur et utilisée pour le chauffage, et d'énergie mécanique, cette dernière étant le plus souvent utilisée pour produire de l'électricité par couplage à un alternateur. La valorisation simultanée de la chaleur et de l'énergie mécanique peut permettre d'atteindre des rendements énergétiques très élevés, de l'ordre de 80 %, et même jusqu'à 90 %, largement supérieurs à ceux d'une production séparée de chaleur et d'électricité. La **cogénération** permet donc de réaliser des économies appréciables d'énergie primaire²⁶.

combustible fossile [fossil fuels]

Combustibles carbonés extraits des dépôts de carbone fossile (charbon, pétrole, gaz naturel, etc.)²⁷.

Commission du développement durable des Nations Unies [United Nations Commission on Sustainable Development]

L'article 38.13 de l'**Agenda 21** fixe les fonctions de la Commission du **développement durable** dont l'objectif général est de mesurer les progrès réalisés dans l'application globale d'Action 21 : contrôler le travail d'intégration des objectifs relatifs à l'environnement et au développement dans l'ensemble du système des Nations Unies ; examiner les informations communiquées par les gouvernements, (communications périodiques, rapports nationaux), concernant les activités et les problèmes auxquels ils se heurtent, en particulier ceux relatifs aux ressources financières et au transfert de technologie ; examiner les progrès ; recevoir et analyser les informations fournies par les **organisations non gouvernementales** compétentes, les milieux scientifiques et le secteur privé ; renforcer le dialogue du système des Nations Unies avec les **organisations non gouvernementales** et le secteur indépendant, ainsi qu'avec d'autres organismes ne relevant pas des Nations Unies ; examiner les informations concernant les progrès réalisés dans l'application des conventions relatives

25. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

26. Energie 2010-2020, Commissariat général du Plan, 1998 cité dans 18

27. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

à l'environnement, qui pourraient être communiquées par les conférences d'États parties ; présenter à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, les recommandations qui s'imposent ; examiner les résultats de l'examen qu'entreprendra le Secrétaire général, de toutes les recommandations de la Conférence concernant des programmes de **renforcement des capacités**, des réseaux d'information, des équipes spéciales et autres mécanismes propres à favoriser l'intégration des questions d'environnement et de développement aux niveaux régional et sous-régional²⁸.

complémentarité [supplementarity]

Dans le contexte de la CCNUCC, la **complémentarité** fait référence au choix qu'ont les Parties au **Protocole de Kyoto**, utilisant les mécanismes de Kyoto tels que l'échange des droits d'émissions, de mettre aussi en place des politiques intérieures adéquates, énergétiques ou autres, afin d'assurer la réalisation à long terme des objectifs de réduction des émissions des GES²⁹.

Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) [United Nations Conference on Environment and Development (UNCED) ; Earth Summit]

L'Assemblée générale des Nations Unies du 22 décembre 1989, avait demandé la convocation d'une réunion mondiale pour élaborer des stratégies visant à "*encourager le **développement durable** et **écologiquement rationnel** dans tous les pays*". Cette réunion, la CNUED, appelée aussi Sommet de la Planète Terre, qui s'est tenue du 3 au 14 juin 1992 à Rio de Janeiro, a permis l'élaboration de plusieurs textes dont la **Déclaration de Rio**, un texte énonçant 27 principes, le programme Action 21 ou **Agenda 21**¹¹, une déclaration de principe relative aux forêts. Deux conventions élaborées précédemment ont été signées à Rio : la Convention cadre sur le Changement Climatique et la Convention sur la Biodiversité. En s'appuyant sur les travaux de la Commission Brundtland publiés cinq ans auparavant, cette conférence s'appuie sur le concept de **développement durable** pour prôner un développement solidaire respectueux de l'environnement et préservant les ressources pour les générations futures¹.

28. résumé de l'article 38.13 de l'Agenda 21 Action 21, réf 11, par Christian BRODHAG, Agora 21

29. Objectif Terre : Bulletin de liaison du développement durable de l'espace francophone : http://www.er.uqam.ca/nobel/oei/bar_nav.html, édition : Montréal (Canada) : Observatoire de l'écopolitique internationale (cop.), 1998

Conférence des parties (CDP ou CP) [Conference of the parties (COP)]

Il existe une **Conférence des parties** pour les grandes conventions internationales suite au Sommet de la Terre à Rio en 1992. ...une fois le traité ratifié, les parties se réunissent à intervalles réguliers - généralement entre un et trois ans - dans des **Conférences des parties** afin d'échanger de l'information, de débattre de la mise en œuvre et du respect de certains aspects de l'accord, et des moyens de le renforcer, et, enfin, de conduire les affaires administratives touchant le secrétariat du traité ou l'organisation créée pour superviser son exécution³⁰.

La Convention Climat définit le rôle de sa **Conférence des parties** dans son article 7 : organe suprême de la Convention, réunie annuellement, elle a pour missions essentielles de veiller à l'application de la Convention et de développer des amendements et/ou des protocoles par rapport à la Convention. La présence de groupes d'observateurs sensibilisés aux questions industrielles ou environnementales est autorisée. La **Conférence des parties** constitue ainsi à la fois un organe institutionnel et un forum de discussions et de négociation.

La Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques définit le rôle de sa Conférence des parties dans son article 7 : organe suprême de la Convention, réunie annuellement, elle a pour missions essentielles de veiller à l'application de la Convention et de développer des amendements et/ou des protocoles par rapport à la Convention. La présence de groupes d'observateurs sensibilisés aux questions industrielles ou environnementales est autorisée. La Conférence des parties constitue ainsi à la fois un organe institutionnel et un forum de discussions et de négociation.

Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement [Global Conference on the Sustainable Development of Small Island Developing States ; declaration of Barbados]

Cette conférence, qui s'est déroulée à Bridgetown Barbade du 26 avril au 6 mai 1994, vise à transformer Action 21 en politiques, actions et mesures spécifiques à prendre aux niveaux national, régional et international pour permettre aux **Petits États Insulaires en Développement** [SIDS] de réaliser un **développement durable**. La déclaration de la Barbade prend acte des conditions particulières auxquelles les petits États insulaires sont confrontés, notamment leur **vulnérabilité** aux catastrophes naturelles et écologiques et leur manque de moyens pour en supporter les effets. Sur le plan du

30. Philippe Le Prestre, *Ecopolitique internationale*, édition : Montréal : Guérin universitaire, 1997, ISBN : 2-7601-4612-X, p.331

changement climatique : les **petits États insulaires en développement** sont au nombre de ceux qui contribuent le moins aux **changements climatiques** mondiaux et à l'élévation du niveau de la mer, mais ils font partie de ceux qui souffriraient le plus des effets de ces phénomènes, pouvant, dans certains cas, devenir inhabitables. Ainsi, ils figurent au nombre des États particulièrement vulnérables qui ont besoin d'une assistance, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les **changements climatiques**, y compris de mesures d'**adaptation** et d'actions visant à atténuer les effets de ces phénomènes. Les États Insulaires ont regroupés dans une organisation : l'**Alliance des Petits États Insulaires** (AOSIS)³¹.

conformité [*compliance*]

*Commentaire : La vérification de la conformité aux engagements de Kyoto est un point essentiel. Les modalités de la vérification, l'organisation qui en sera chargée, les sanctions possibles font l'objet d'après discussions. Un système global d'application automatique une fois les règles expressément établies, un système dissuasif et gradué ouvrant la possibilité de sanctions et de pénalités et notamment demandé par la France*³².

Sur le plan des responsabilités, l'une des questions est de savoir si l'acheteur d'une unité de quantité attribuée [*Assigned Amount Units AAUs*] peut l'utiliser si la partie qui les lui vend n'est pas en **conformité**, c'est à dire pratique une survente³³. Quelles sont les règles de responsabilité, si une partie a transféré des droits en quantité qui la met en non-**conformité** ? Les différents systèmes en discussion identifient le rôle de l'attention [*beware*] et celui de la responsabilité [*liability*], rôles assumés soit par l'acheteur soit par le vendeur. Les différentes règles de **conformité** doivent être évaluées selon les critères : d'efficience environnementale, du coût pour les participants, de la confiance du marché, des exigences institutionnelles et de la faisabilité.¹

consentement à payer [*willingness to pay*]

Pour que les choix entre diverses façons de promouvoir le bien-être humain puissent se faire sur une base cohérente, les économistes cherchent depuis de nombreuses années (...) à exprimer en termes financiers une large gamme d'incidences sur l'homme et l'environnement. Parmi ces techniques, la plus couramment utilisée repose sur le consentement observé à payer le prix de divers avantages non marchands.

31. <http://www.un.org/esa/sustdev/sids.htm>,
<http://www.agora21.org/cpeid/index.html>

32. Premier Ministre, Mission Interministérielle de l'Effet de Serre, 15 octobre 1998, régime du respect des engagements [*compliance*],
<http://www.agora21.org/climat/mies/compliance15oct98.html>

33. An Assessment of Liability Rules for International GHG Emissions Trading, Richard Baron, IEA Information Paper, Energy & Environment Division, IEA, Paris, Octobre 1999

La notion de **consentement à payer** donne une indication (...) des ressources mobilisables et de la sensibilisation de l'opinion à un moment donné. Les valeurs retenues peuvent évoluer avec le temps. (...) L'interprétation et l'application au problème du climat de la notion de consentement à payer et d'autres notions sont susceptibles d'évoluer³⁴.

consommation durable [*sustainable consumption*]

Nous considérons la **consommation durable** comme une stratégie axée sur la demande pour modifier l'usage des ressources environnementales et les services économiques de façon à répondre aux besoins et augmenter la qualité de la vie pour tous, tout en régénérant le capital naturel pour les générations futures. Il est composé des éléments suivants : 1) Changement structurel : par une stratégie de changements structurels à long terme permettant le passage d'une économie industrielle à une économie et des modes de vie durables, allant ainsi au-delà de gains incrémentaux d'efficacité. 2) **équité** dans la consommation : qui établit l'importance de l'**équité** dans l'accès à la consommation et pas seulement le verdissement de la richesse. 3) Priorité aux services : priorité à la relation entre les ressources environnementales et les services nécessaires aux besoins de base et à l'amélioration de la qualité de vie (ex. nutrition, habitat, **mobilité**, loisirs...). 4) Réorientation des opportunités commerciales : elle met au défi les entreprises de mettre sur le marché une nouvelle génération de biens et de services durables et d'étendre leur responsabilité à l'ensemble des impacts du cycle de vie. 5) Action axée sur la demande : elle utilise l'action sur la demande comme un levier pour des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux sur la chaîne du produit. 6) Style de vie et force motrices, elle aborde les styles de vie et les forces motrices sous-jacentes de la consommation - comme les revenus, la démographie, la culture et les valeurs, l'usage du territoire et les politiques publiques - aussi bien que le comportement du consommateur. 7) Une priorité pour le Nord, le point de départ est le triple impératif du changement des modes de consommation dans le Nord du fait : (i) des forts coûts environnementaux des consommations du Nord ; (ii) de l'importance de ces consommations sur le commerce, l'investissement et les flux technologiques ; (iii) la démonstration de l'entraînement des modes de vies du Nord sur le Sud. 8) Responsabilité partagée et solutions diverses : la **consommation durable** et de façon croissante une préoccupation partagée dans différents pays riches ou pauvres. Cependant, il y a différentes priorités et besoins d'action pour être insérés dans les différents contextes culturels. 9) Privé et public : Il reconnaît les dimensions individuelles et collectives de la consommation : le supermarché et la

34. Note 8 : p.VIII, réf.6

bibliothèque. 10) Entraînement par les valeurs : Il est entraîné de façon ultime par des valeurs éthiques et active le sens d'une responsabilité étendue pour les choix de consommation.³⁵

La **consommation durable** passe, sur le plan environnemental, par la conception et la consommation de produits et de services sobres et propres, nécessitant peu d'énergie et de ressources, ne présentant pas de danger et ceci sur l'ensemble de leur cycle de vie. Mais le problème ne se limite pas à l'environnement, la durabilité doit aussi être culturelle³⁶.

*Commentaire : La **consommation durable** n'est pas synonyme de consommation écologique, et elle inclut aussi les dimensions sociales du **développement durable**.*

[contingent d'émission : voir quota d'émission](#)

[contrepartie de la fixation du carbone \[carbon offset\]](#)

Le pays ou l'entreprise qui émet du CO₂ rémunère un autre pays ou un gestionnaire de ressources pour absorber le CO₂ dans la croissance de la biomasse.

Les échanges de contrepartie de la fixation du carbone, dans le cadre de la foresterie, supposent qu'un pays ou une entreprise qui émet du CO₂ paie un autre pays ou un gestionnaire de ressources pour absorber le CO₂ dans la croissance de la biomasse. Le pays ou l'entreprise qui émet du CO₂ obtient donc des crédits d'échange du carbone pour compenser ses propres émissions³⁷.

[Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques \(CCNUCC\), \[United Nations framework convention on climate change \(UNFCCC\)\]](#)

La Convention cadre sur les **changements climatiques** est un accord international visant par des efforts communs à une réduction significative des émissions de **gaz à effet de serre** et en conséquence à retarder et à atténuer le réchauffement du globe. Adoptée à New York le 9 mai 1992 et ouverte à la signature à Rio en juin 1992 lors de la **Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement** (CNUED), elle est entrée en vigueur le 21 mars 1994 après avoir été ratifiée par 165 États Parties. (La France l'a ratifiée

35. traduit d'un document de l'IISD de Winnipeg, <http://www.iied.org/scati/vision.htm#sustainableconsumption> ; <http://http://www.iied.org/scati/>

36. Christian BRODHAG, Geneviève VERBRUGGE, **Consommation durable** et valeurs culturelles, Industry and Environment, Programme des Nations Unies pour l'Environnement [PNUE], Volume 22, n°4, October - December 1999, pp. 43-46

37. IUCN, Biodiversité dans le Développement, Biodiversité en Bref 4

le 25 mars 1994). La Convention s'appuie du point de vue de l'expertise scientifique sur le GIEC et sur le plan politique sur la **Conférence des parties** (CDP) qui se réunit annuellement, les sessions ayant eu lieu à Berlin (1995), Genève (1996), Kyoto (1997), Buenos Aires (1998) et Bonn (1999) et La Haye (2000). Deux organes subsidiaires préparent les travaux de la COP : l'**Organe Subsidiaire d'Exécution** (SBI), et l'**Organe Subsidiaire de Conseil Scientifique et Technologique** (OSCST)³⁸.

Elle a pour objectif de stabiliser la concentration des **gaz à effet de serre** dans l'atmosphère à un niveau acceptable qui empêche toute **perturbation anthropique** dangereuse du climat. Elle insiste sur le probable réchauffement de la surface terrestre dû à l'accumulation dans l'atmosphère de **gaz à effet de serre** et sur la nécessité de conserver un climat viable pour les générations futures. Mettant en avant le **principe de précaution** et le caractère planétaire de ces **changements climatiques**, la Convention veut pousser tous les pays à préserver le climat et à coopérer au niveau international. Les mesures prises pour prévenir le changement climatique doivent s'inscrire dans le cadre plus large du développement social et économique afin de promouvoir pour tous les pays un **développement durable**.¹²

[Convention climat : voir Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques \(CCNUCC\)](#)

[Convention contre la désertification : voir Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique](#)

[Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique \[desertification convention ; United Nations Convention to Combat Desertification in Countries Experiencing Serious Drought and/or Desertification, Particularly in Africa\]](#)

La **Convention contre la désertification** a pour objectif de lutter contre la **désertification** et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la **désertification**, en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux, appuyées par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat, dans le cadre d'une approche intégrée compatible avec le programme Action 21, en vue de contribuer à l'instauration d'un

38. Source 1, <http://cop5.unfccc.de/convkp/begconkp.html>

développement durable dans les zones touchées. Pour atteindre cet objectif, la convention propose d'appliquer des stratégies intégrées à long terme axées simultanément, dans les zones touchées, sur l'amélioration de la productivité des terres ainsi que sur la remise en état, la conservation et une gestion durable des ressources en terres et en eau, et aboutissant à l'amélioration des conditions de vie, en particulier au niveau des collectivités³⁹.

Coopération [co-operation]

Afin de relever les défis que représentent l'environnement et le développement, les États ont décidé d'établir un nouveau partenariat mondial, qui exige que tous les États poursuivent un dialogue constructif, inspiré par la nécessité de rendre l'économie mondiale plus efficace et plus équitable, compte tenu de l'interdépendance croissante de la communauté des nations et de la nécessité de donner la priorité au développement durable dans le programme d'action de la communauté internationale. Il est reconnu que, pour assurer le succès de ce nouveau partenariat, il est important de surmonter les affrontements et de promouvoir un climat de coopération et de solidarité véritable. Il est également essentiel de renforcer les politiques nationales et internationales et la coopération afin de s'adapter aux nouvelles réalités.

Dans le cadre de la convention sur les changements climatiques, le "Box A" du compromis de Pronk, président de la CdP 6, regroupe les questions propres aux pays en développement : financement de la coopération, renforcement des capacités, transfert de technologies.... Questions : Renforcer le rôle du Fonds pour l'Environnement Mondial ? Créer un fonds spécial pour l'adaptation ? Instaurer un traitement à part pour les pays les moins avancés ?^{40,41}

coopération décentralisée [decentralised co-operation]

Coopération initiée et animée par les élus des villes et autorités locales, par opposition à la coopération entre États. Dans le cadre des partenariats public/privé, et par extension, on évoque aussi le terme de **coopération décentralisée**, pour des actions menées par des entreprises, seules ou en partenariat avec les collectivités publiques.¹

39. liens utiles <http://www.unccd.ch/>, <http://www.agora21.org/desertification/index.html>

40. Action 21 (ou Agenda 21), Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement [CNUED]. Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement - New York : Nations Unies, 1993, <http://www.agora21.org/institutions.html>

41. Numéro spécial commun Le Courrier de la Planète n°61 Global Chance n°14, 2001

COP : voir Conférence des parties

couche d'ozone [Ozone layer]

Région de la stratosphère (comprise entre 15 et 40 km environ d'altitude) qui contient la majeure partie de l'ozone atmosphérique de la planète.

coût unitaire de dépollution [unit abatement cost]

Une méthode proposée par Kenneth King pour comparer l'efficacité relative des projets proposés au FEM. Les coûts unitaires de dépollution sont calculés en prenant le coût total actualisé du projet, moins les bénéfices nationaux actualisés, divisés par la quantité physique des émissions évitées ou absorbées par le projet. Si la valeur totale du **coût unitaire de dépollution de gaz à effet de serre** est plus grande que le **coût unitaire de dépollution**, le projet est économiquement justifié.⁴

coûts de transaction [transaction costs]

Les coûts explicites ou cachés associés à une transaction donnée.⁴

Les **coûts de transaction** sont évoqués à propos du coût de fonctionnement d'un système de régulation environnemental : mesures réglementaires ou fiscales, ou outils du marché.¹

cycle du carbone [carbon cycle]

Expression utilisée pour désigner l'échange de carbone (sous diverses formes, par exemple sous forme de dioxyde de carbone) entre l'atmosphère, les océans, la biosphère terrestre et la lithosphère.⁴²

cycles biogéochimiques

Le fonctionnement de la biosphère est inscrit dans des grands cycles biogéochimiques dont les diverses phases se déroulent au sein des divers écosystèmes. Les cycles biogéochimiques sont des mouvements circulaires des éléments chimiques du monde abiotique qui suivent des chemins caractéristiques les menant de l'environnement vers les organismes vivants et des organismes vivants vers l'environnement.⁴³

42. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC
43. F. Ramade, Dictionnaire encyclopédique de l'écologie, Ediscience, 1993

décision intégrée : voir politique intégrée

Déclaration de la Barbade [Declaration of Barbados]

La déclaration de la Barbade prend acte des conditions particulières auxquelles les petits États insulaires sont confrontés, notamment leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles et écologiques et leur manque de moyens pour en supporter les effets. Sur le plan du changement climatique : les petits États insulaires en développement sont au nombre de ceux qui contribuent le moins aux changements climatiques mondiaux et à l'élévation du niveau de la mer, mais ils font partie de ceux qui souffriraient le plus des effets de ces phénomènes, pouvant, dans certains cas, devenir inhabitables. Ainsi, ils figurent au nombre des États particulièrement vulnérables qui ont besoin d'une assistance, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, y compris de mesures d'adaptation et d'actions visant à atténuer les effets de ces phénomènes⁴⁴.

Déclaration de Cocoyoc [Cocoyoc Declaration]

La déclaration de Cocoyoc (Octobre 1974) propose de redéfinir le but final du développement. Celui-ci ne devrait pas être de développer les choses, mais de développer l'homme. Les êtres humains ont des besoins de base : alimentation, hébergement, habillement ; santé et éducation. Aucun processus de croissance qui ne conduit pas à leur satisfaction, ou pire, qui les détériore, est un détournement de l'idée de développement⁴⁵.

Déclaration de Rio [Rio declaration]

Les 27 principes du **Développement durable** constituent la **Déclaration de Rio**, adoptée à l'unanimité par 178 États en juin 1992. L'homme est au centre des préoccupations (1) dans le respect des générations présentes et futures (3). Les États, qui doivent coopérer de bonne foi (27), ont le droit souverain d'exploiter leurs ressources sans nuire aux autres États (2) qu'ils doivent avertir de toute catastrophe (18) ou activités dangereuses pouvant les affecter (19).

La protection de l'environnement est partie intégrante du processus de développement (4) elle est conditionnée par la lutte contre la pauvreté (5) et concerne tous les pays (6) selon des **responsabilités communes mais différenciées** (7). Les modes de production et de consommation non

44. Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement Bridgetown Barbade 26 avril - 6 mai 1994, <http://www.agora21.org/cpeid/index.html>

45. THE COCOYOC DECLARATION - 1974, <http://www.southcentre.org/publications/conundrum/conundrum-06.htm>

viables (non durables) doivent être éliminés (8) au profit de ceux qui seraient viables dont la diffusion doit être favorisée (9).

Le public doit être impliqué dans les décisions (10) dans le cadre de mesures législatives efficaces (11), économiques en internalisant les coûts grâce au principe **pollueur payeur** (16), par des études d'impact (17), toutes mesures qui ne doivent pas constituer des barrières injustifiées au commerce (12) tout en assurant la responsabilité de ceux qui causent les dommages (13) et en évitant le transfert d'activités polluantes (14).

Le **principe de précaution** (15) doit être mis en œuvre.

Un certain nombre de groupes majeurs (**parties intéressées**) ont un rôle particulier à jouer : les femmes (20), les jeunes (21), les communautés locales et autochtones (22). La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables (25) les règles d'environnement doivent être respectées en temps de guerre (24) et pour les populations opprimées ou opprimées (23). Les différends d'environnement doivent être résolus pacifiquement (26).¹

découplage

Traditionnellement on considérait avant la crise pétrolière de 1973 que la croissance économique allait de pair avec la croissance de la consommation d'énergie (taux d'élasticité égal à un). Pendant les années 1970-80 on a assisté à une stabilisation de la consommation d'énergie dans un contexte de croissance économique. Du fait de la contrainte climatique on envisage un ambitieux **découplage** entre les rejets de **gaz à effet de serre** et la croissance économique grâce à un mode de développement plus sobre. Un des domaines où le **découplage** semble le plus difficile à mettre en œuvre est celui de la **mobilité** : la croissance économique s'accompagne d'une croissance encore plus forte du transport des personnes et des marchandises.¹

Dans l'Union Européenne, la part des émissions totales de CO₂ liées aux transports est passée de 19 % en 1985 à 26 % en 1995. L'augmentation des émissions a été plus forte que la croissance économique. Le trafic aérien produit 12 % des émissions européenne de CO₂ liées aux transports, mais ces émissions sont en augmentation constante⁴⁶.

déforestation [woodland clearance, deforestation]

La destruction de la forêt a un impact sur le changement climatique en relâchant le carbone contenu dans le **réservoir** constitué par la matière organique et le bois. La **déforestation** a aussi un

46. Avis du Comité des Régions du 11 mars 1999 sur la Communication de la Commission : Les transports et le CO₂ - pour une approche communautaire - COM(1998) 204 final, §3.7

impact régional (régime des précipitations) et local : érosion du sol, **désertification** et destruction de la biodiversité. Malgré un débat récurrent sur ce thème depuis Rio, la protection de la forêt ne fait pas l'objet d'une Convention spécifique mais d'un texte d'orientation et entre dans le cadre des trois conventions majeures : Climat, Biodiversité et Désertification.¹

dépôt acide [retombée atmosphérique]

désertification [desertification]

Le terme **désertification** désigne la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines ; l'expression **lutte contre la désertification** désigne les activités qui relèvent de la mise en valeur intégrée des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, en vue d'un **développement durable** et qui visent à : (i) prévenir et/ou réduire la dégradation des terres, (ii) remettre en état les terres partiellement dégradées, et (iii) restaurer les terres désertifiées. La **lutte contre la désertification** fait l'objet d'une convention internationale⁴⁷.

développement durable, synonymes :
écodéveloppement, développement
soutenable, développement viable
[sustainable development]

L'objet du **mécanisme pour un développement propre** (article 12 du **Protocole de Kyoto**) est d'aider les Parties ne figurant pas à l'annexe I à parvenir à un **développement durable** en réduisant les émissions de **gaz à effet de serre**, et d'aider les Parties de l'annexe I à remplir leurs engagements. Ce **développement durable** a reçu diverses définitions¹ :

Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs⁴⁸.

Une politique et une stratégie visant à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement, et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine⁴⁹.

47. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.
<http://www.unccd.ch/>

<http://www.agora21.org/desertification/index.html>

48. Notre Avenir à Tous, rapport de la commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (commission Brundtland), Les Editions du Fleuve, p 51

49. Commission des Communautés Européennes, Vers un développement soutenable, COM(92) 23 vol II, 30 mars 1992

Le concept de **développement durable** intègre à la fois des préoccupations de développement de l'ensemble des sociétés des diverses régions du monde, d'**équité** sociale, de protection de l'environnement local, régional et global, de protection du patrimoine planétaire et de solidarité vis-à-vis des générations futures.⁵⁰

Le **développement durable** doit donc être compris comme un développement à la fois : supportable pour les écosystèmes dans lesquels nous vivons, donc économe en ressources naturelles et aussi "propre" que possible ; viable, autosuffisant à long terme, c'est-à-dire fondé sur des ressources renouvelables et autorisant une croissance économique riche en emplois, notamment là où les besoins essentiels ne sont pas couverts ; vivable pour les individus et les collectivités, donc orienté vers la cohésion sociale et l'accès pour tous à une haute qualité de vie⁵¹.

La traduction du mot anglais sustainable a été dans un premier temps soutenable (rapport Brundtland) aujourd'hui depuis la conférence de Rio la traduction généralement acceptée est durable.

développement soutenable : voir développement durable

développement viable : voir développement durable

diagnostic environnemental

Le **diagnostic environnemental** permet de dresser l'état des lieux et de proposer des objectifs. Il s'agit des évaluations des atteintes à l'environnement. Il peut servir de base à l'analyse environnementale du règlement communautaire, laquelle est plus proche dans l'esprit d'une étude d'impact. Ce diagnostic est trop souvent appelé, à tort, éco-audit⁵².

dividende [dividend, double, triple ; win-win]

Dividende est défini comme "la part de bénéfices versée à chaque actionnaire". En termes de développement, cette notion est employée avec la signification d'une équitable répartition des avantages de politiques ou de stratégies⁵³.

50. Présentation d'Ecotech, Programme de Recherche Interdisciplinaire sur les Technologies pour l'Écodéveloppement, Directeur Scientifique : Jean-Jacques Gagnepain, Directeur Scientifique Adjoint, chargé du programme : Benjamin Dessus, <http://www.cnrs-bellevue.fr/~ecodev/>

51. Guide explicatif pour la mise en œuvre de la grille d'analyse des projets locaux, Guide méthodologique pour l'analyse des projets locaux en regard du développement durable, Groupe de travail « critères d'analyse de projets », SGAR Préfecture de la Région Franche-Comté, Avenir du territoire entre Saône et Rhin, décembre 1998, <http://www.agora21.org/a21local/grille01.html>

52. Michel GANIER, le management environnemental : gestion et développement de l'entreprise, édition : Saint Etienne : CETIM-Informations, 1994

53. Villes et développement durable, METL - Colloque "Villes du 21ème siècle", La Rochelle, France, 1998

Les stratégies gagnant - gagnant peuvent être ainsi à simple, double, triple **dividende**. Une stratégie de **développement durable** doit être "à triple **dividende**", c'est-à-dire apporter un progrès dans chacun des domaines économique, environnemental et social.²

Dans le dossier climatique, le "double **dividende**" consiste à prévenir les risques climatiques, d'un côté, et réaliser un redéploiement fiscal significatif de l'autre côté afin de réorienter dans le bon sens les incitations économiques qui sont données, le plus souvent involontairement, par les impôts et charges collectives existants. Ce deuxième **dividende** est à la mesure des imperfections de l'organisation actuelle de l'économie. Il pourrait aller jusqu'à justifier la politique envisagée même si le premier **dividende** n'était pas au rendez-vous. Il y a trois raisons principales à ce que cette réforme n'ait pas eu lieu sans l'alibi climatique : 1) les coûts nets pour telle ou telle catégorie ou groupe d'intérêts peut suffire à faire obstacle à une politique souhaitable, 2) la politique de l'effet de serre fournit un moyen fiscal additionnel, 3) elle crée les conditions d'une harmonisation des politiques au niveau international⁵⁴.

Il est souvent fait référence à la notion de double **dividende** en économie pour caractériser la fiscalité de l'environnement. Instrument d'incitation et de prévention, la **Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes** (TGAP) permet (en France), aux côtés du premier **dividende** qu'elle procure - le **dividende** pour l'environnement qui consiste en une baisse de la pollution - d'allouer les ressources dégagées au service d'un second **dividende**, ses bénéfices indirects sur l'emploi. En effet, elle encourage à la fois des comportements vertueux pour l'environnement (c'est le premier **dividende**) et permet de réduire les prélèvements pesant sur le travail et donc de favoriser l'emploi (c'est le second **dividende**)⁵⁵.

double dividende : voir dividende

droit acquis [acquired right]

Référence de calcul des droits d'émission donnant des crédits proportionnels au niveau de pollution d'une année de référence. Ce principe "réaliste" est inéquitable puisque les plus gros pollueurs se voient ainsi crédités des permis les plus élevés. *C'est ce principe qui a servi de base à la négociation sur le changement climatique.*

54. D'après Olivier GODARD, Les enjeux des négociations sur le climat. De Rio à Kyoto : pourquoi la Convention sur le climat devrait intéresser ceux qui ne s'y intéressent pas, Revue Futuribles, n° 224, octobre 1997, pp. 33-66

55. M. Alfred RECOURS, rapport fait au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 [n° 1835], Assemblée nationale, 20 octobre 1999. <http://www.assemblee-nationale.fr/2/rapports/r1876-1.htm>

droit d'émission [permis d'émission]

droit à polluer

Utilisation impropre dans le contexte du marché de permis d'émission. Ce terme est en général utilisé dans un contexte de polémique par certains opposants à l'usage des mécanismes du marché pour réguler les problèmes environnementaux comme les changements climatiques.

L'usage du terme pollueur payeur est aussi remis en cause, car il laisserait entendre que les riches pourraient payer pour polluer. Le texte de la charte de l'environnement propose de le remplacer par un principe de réparation des atteintes à l'environnement.

droit de propriété

Le débat sur les permis négociables pose le problème de la gestion durable des ressources naturelles. Plusieurs thèses s'affrontent et certains envisagent l'attribution de droits de propriété privés qui permettent de sortir du problème des biens communs. En effet, lorsque les ressources sont communes (les océans, l'atmosphère, etc.), les usagers ont tendance à en profiter sans limitation. Nul n'est responsable du maintien des ressources et cela favorise les comportements prédateurs qui les épuisent. L'attribution de droits de propriété responsabilise les usagers, car si la ressource s'épuise, c'est leur capital qui se réduit. Aux tenants de la propriété privée, d'autres répondent en faisant valoir l'idée de droits d'usage⁵⁶.

droit d'usage [customary right]

Les droits d'usage peuvent être exclusifs, seuls ceux qui les détiennent peuvent utiliser les ressources, ce qui en principe supprime les usages "sauvages". Ces droits sont de plus circonscrits dans le temps et dans leur portée. Ainsi, "l'usus" n'est pas "l'abusus". Le débat sur les permis négociables pose le problème de la gestion durable des ressources naturelles. Plusieurs thèses s'affrontent. Certains prônent la mise en place de règles définissant les modes d'usage. Il revient dans ce cas à l'autorité publique de les fixer et d'en contrôler l'exécution. A l'autre extrême, d'autres envisagent l'attribution de droits de propriété privés. *Au-delà de la question climatique, ce débat devrait progressivement s'imposer dans toutes les négociations internationales sur l'environnement, car les règles internationales sanctionnées par un acteur supranational sont très difficiles à mettre en œuvre. Le précédent qui sera créé dans la négociation climat est donc très important.*⁵⁶

56. Laurence TUBIANA, Courrier de la Planète, n°44, mars-avril 1998, http://www.rio.org/solagral/pub/cdp/n44/44_a1.htm

échange de droits d'émission : voir marché de permis d'émission

échange d'émission : voir marché de permis d'émission

échange de permis d'émission : voir marché de permis d'émission

écobilan : voir analyse du cycle de vie, ACV

écodéveloppement

L'approche connue sous le nom d'écodéveloppement est issue de la conférence de Stockholm en 1972 et surtout au Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio en 1992, l'accent a été mis sur la nécessité de prendre simultanément en considération cinq dimensions du développement :

- *La première est la plus importante : elle combine la pertinence sociale et l'équité des solutions proposées puisque la finalité du développement est toujours éthique et sociale.*

- *La seconde concerne la prudence écologique : les dernières décennies nous ont appris que l'intervention anthropologique dans le fonctionnement de notre planète et de la biosphère a pris une échelle qui porte en elle la menace de conséquences lourdes et irréversibles. La survie de l'espèce humaine est enjeu et par conséquent il n'est plus possible d'externaliser les effets environnementaux de nos actions sans s'en préoccuper aucunement.*

- *La troisième dimension vise l'efficacité économique qui n'est qu'instrumentale, ce qui ne veut pas dire qu'elle n'est pas très importante. Il s'agit cependant de mieux situer l'économie et de mesurer son efficacité à l'aune des critères macro-sociaux et non simplement de rentabilité micro-économique. Un des objectifs principaux des politiques publiques dans le cadre des économies mixtes est d'essayer de rendre les décisions 'micro' aussi conformes que possible aux critères macro-sociaux.*

- *Une quatrième dimension est d'ordre culturel. Les solutions proposées doivent être culturellement acceptables, ce qui renvoie à un des problèmes les plus difficiles pour le "développeur" - celui de proposer le changement dans la continuité culturelle en évitant d'imposer des modèles exogènes mais, en même temps, en refusant de s'enfermer dans le traditionalisme immobile.*

- *Finalement, il y a la dimension de territorialité, la nécessité de rechercher de nouveaux équilibres spatiaux, les mêmes activités humaines ayant des impacts écologiques et sociaux différents selon leur localisation. La planification socio-économique et l'aménagement du territoire doivent être pensés conjointement.*

L'écodéveloppement essaie d'harmoniser ces cinq critères. Ce n'est pas une doctrine, ce n'est pas une théorie au sens strict du terme ; il s'agit d'une approche qui se veut opérationnelle⁵⁷.

écologie industrielle [industrial ecology]

Les traditionnelles remises en cause du système industriel, dominées par les questions de pollution et d'épuisement des ressources, ne suffisent plus. Une approche nouvelle, plus large, est en train d'émerger depuis quelques années : l'**écologie industrielle**. Au lieu de voir le système industriel comme séparé de la Biosphère, il est possible de la considérer comme un cas particulier d'écosystème. L'**écologie industrielle** s'intéresse à l'évolution à long terme du système industriel dans son ensemble et pas seulement aux problèmes d'environnement⁵⁸.

L'**écologie industrielle** est un nouveau champ d'étude situé à l'intersection de l'économie des ressources, du droit environnemental et de l'ingénierie industrielle. Le concept a été suggéré en 1989 dans Scientific American par Robert Frosch, un ancien chercheur de General Motors aujourd'hui professeur à la Kennedy School of Government de l'Université Harvard. La vision de Frosch est simple : pourquoi notre système industriel ne se comporterait-il pas comme un écosystème où les rejets d'une espèce servent de ressources à d'autres espèces ? Pourquoi les déchets d'une entreprise ne deviendraient-ils pas les intrants d'une autre entreprise ? On réduirait ainsi la consommation de matières premières et la pollution, tout en permettant aux entreprises d'économiser sur leurs frais d'incinération ou d'enfouissement⁵⁹.

effet accessoire : voir avantage accessoire

effet néfaste du changement climatique [adverse effect of climate change]

On entend par **effets néfastes des changements climatiques** les modifications de l'environnement physique ou des biotes dues à des **changements climatiques** et qui exercent des effets nocifs significatifs sur la composition, la résistance ou la productivité des écosystèmes naturels et aménagés, sur le fonctionnement des systèmes socio-économiques ou sur la santé et le bien-être de l'homme.²³

57. I. Sachs. Tiers Monde, 137, 1994, p. 54-55

58. Suren ERKMAN, Vers une écologie industrielle : Comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle ? Genève : éd. Charles Léopold Mayer, ; voir <http://www.icast.org/livre.html>

59. L'écologie industrielle : nouvelle théorie, vieux phénomène, <http://iisd.ca/susprod/principles.htm> ; <http://www.jrc.es/iptsreport/vol27/french/COH1F276.htm>

effet de rebond [rebound effect]

Se produit par exemple lorsqu'une amélioration du rendement énergétique d'un moteur entraîne une baisse du coût par kilomètre parcouru, ce qui a pour effet pervers d'inciter les usagers à parcourir davantage de kilomètres⁶⁰.

effet de serre [greenhouse effect]

Réchauffement de l'atmosphère (et de la surface de la Terre) dû au fait que certains gaz absorbent le rayonnement infrarouge thermique dégagé par la Terre et le renvoient en partie vers la surface de celle-ci. Cet effet est un phénomène naturel renforcé par l'émission anthropique (c'est à dire due aux activités humaines) de dioxyde de carbone et d'autres gaz à **effet de serre**.¹²

L'effet de serre est d'abord un phénomène naturel par lequel l'atmosphère terrestre "piège" à la surface de notre planète le rayonnement de chaleur émis par la terre sous l'effet des rayons solaires. Le problème est en fait celui de "accentuation anthropique" de l'effet de serre. Les activités humaines, en effet modifient la composition de l'atmosphère, ce qui augmente l'effet de serre. Les principaux agents de l'augmentation de l'effet de serre sont le gaz carbonique (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et quelques autres encore.... La déforestation et la consommation de grandes quantités de combustibles fossiles sont les deux principales sources d'émissions de gaz carbonique⁶¹.

La terre reçoit à la fois un rayonnement provenant directement du soleil et un rayonnement réfléchi par l'atmosphère, ce qui entraîne une élévation des températures moyennes à la surface. Cet effet est amplifié par les formes contemporaines du développement des activités humaines. En effet, la plupart des activités humaines (transports, chauffage, réfrigération, industrie, élevage, déchets...) rejettent des gaz à effet de serre. En particulier, l'utilisation de sources fossiles d'énergie (charbon, pétrole, gaz) ou de l'électricité produite à partir de ces sources fossiles, émet du CO₂, qui se diffuse très rapidement dans l'atmosphère et y demeure en moyenne plus d'un siècle avant d'être "piégé" dans des "puits à carbone", comme la végétation.¹⁸

Voir **gaz à effet de serre**.

effort domestique [supplémentarité]

60. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC
61. La France et l'effet de serre, Ministère de l'Environnement, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), édition : Paris : ADEME, 1995, p.4 et 7

émissions [emissions]

On entend par **émissions** la libération de **gaz à effet de serre** ou de précurseurs de tels gaz dans l'atmosphère au-dessus d'une zone et au cours d'une période donnée.²³

émissions anthropiques, synonyme : émissions d'origine humaine [anthropogenic emissions]

Fait en général référence aux **gaz à effet de serre**. Les émissions de gaz provenant des activités humaines viennent se rajouter à des émissions naturelles. Ce sont ces émissions additionnelles que l'on peut considérer comme une pollution et non les émissions naturelles. Ces émissions induisent des **perturbations anthropiques**.¹

émissions d'origine humaine : voir émissions anthropiques

empreinte écologique [ecological footprint ; appropriated carrying capacity]

Le mode de calcul de l'**empreinte écologique** est fondé sur 2 faits : il est possible de garder la trace de la plupart des ressources utilisées et déchets (nationaux ou importés), la plupart des flux de ressources et de déchets peuvent être traduits en surface biologiquement productive nécessaire pour les produire. Une centaine de produits et de ressources servent au calcul pour calculer l'**empreinte écologique** de chaque pays.⁶²

Selon cet indicateur, un critère de "forte durabilité" serait que chaque génération hérite d'un stock par individu en capital naturel adéquat, qui ne serait pas plus petit que celui hérité par la génération d'avant. L'indicateur "ecological footprint" permet d'exprimer, combien de terres productives sont revendiquées présentement par un pays selon son style de vie (utilisation des terres, nourriture, énergie). La consommation d'énergie est alors exprimée sous la forme du renouvellement des matières premières énergétiques⁶³.

énergie alternative [alternative energy]

Énergie tirée d'autres sources que les combustibles fossiles⁶⁴.

62. <http://iisd.ca/susprod/principles.htm> ; <http://iisd.ca/didigest/glossary.htm>

63. Éléments pour un concept de développement durable : base de discussion pour la mise en œuvre, Comité interdépartemental de Rio, édition : Berne : Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage de Berne, 1995, p.56

64. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

énergie finale [final energy]

Énergie directement utilisable par le consommateur (par exemple l'électricité fournie par une prise électrique)⁶⁵.

énergie intégrée au produit [embodied energy of a commodity]

L'énergie utilisée durant tout le cycle de vie du produit pour la fabrication, le transport, l'utilisation et l'élimination⁶⁶.

énergie primaire [primary energy]

Énergie présente dans les ressources naturelles (charbon, pétrole brut, rayonnement solaire, uranium, etc.) avant tout processus anthropique de conversion ou de transformation⁶⁷.

énergie renouvelable

On entend par ressources renouvelables l'énergie venant des flux énergétiques ambiants actuels ou de substances en dérivant. Ce sont : les bio-combustibles (bois de chauffe, charbon de bois, bagasse, tourbe, déchets industriels et déchets municipaux) et l'électricité primaire venant de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne, de l'énergie des vagues, de l'énergie hydraulique, de l'énergie géothermique et de l'énergie nucléaire (définition des Nations Unies).

L'énergie d'origine nucléaire est, selon cette définition, considérée comme « renouvelable ». Elle se différencie cependant, par les risques qui y sont associés, la question des déchets qu'elle soulève et la concentration des sources sur le territoire. De même, les bio-combustibles ne sont renouvelables que s'il y a une exploitation des bois respectant les capacités de renouvellement naturelles. Une certaine surexploitation des bois peut ne pas être durable, ni renouvelable. L'indicateur « part de la consommation de ressources énergétiques renouvelables » mesure la proportion de la consommation énergétique totale d'un pays qui est assurée par les ressources énergétiques renouvelables.

L'inclusion du nucléaire dans les énergies renouvelables est controversée. Les énergies d'origine solaire apparaissent comme les seules renouvelables, ainsi que certaines formes de géothermie haute température⁶⁸.

65. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

66. Glossary Ecological Footprints of Nations <http://www.ecouncil.ac.cr/rio/focus/report/english/footprint/glossary.htm>

67. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

68. Les indicateurs pour le développement durable en Méditerranée, glossaire, Plan Bleu, Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD), Plan d'action pour la Méditerranée, juin 2000

énergie de substitution : voir énergie alternative

engagements chiffrés de limitation ou de réduction des émissions : voir objectifs quantifiés de limitation et de réduction des émissions

équité [equity]

Deux conceptions de l'équité s'affrontent, l'une repose sur l'idée que l'on se fait de l'équité des résultats, de la répartition des efforts ou des avantages, c'est la conception conséquentialiste, l'autre repose sur l'équité des procédures suivies pour déterminer la répartition, c'est l'approche procédurale.

Même dans ce second cas des principes servent de référence aux procédures de choix. Dans le cadre des approches conséquentialistes différentes conceptions s'opposent :

- la parité implique une distribution égale des charges et bénéfiques entre les participants ; pollueurs et pollués auraient ainsi chacun à consentir le même effort pour préserver un bien commun ;
- la proportionnalité implique une répartition en fonction de la contribution des participants : un gros pollueur aurait à prendre sur lui une part plus importante de l'effort à consentir pour le résoudre ;
- la logique des besoins de base donne la priorité à ceux dont les besoins sont les plus pressants, la survie prime sur le confort
- l'utilitarisme classique vise la répartition qui engendre le plus grand bien pour le plus grand nombre, quitte à ce que les droits ou le bien être de certains soient sacrifiés ;
- la justice distributive rawlsienne ne rompt avec l'égalité de la répartition que lorsque l'introduction d'inégalités permet au total une amélioration du sort de tous et donc aussi de ceux qui sont les plus désavantagés. C'est l'exemple classique de la croissance économique.⁵⁴

étude de faisabilité de la dépollution

L'étude de faisabilité de la dépollution permet d'évaluer les techniques disponibles et de choisir celle qui permettra d'atteindre les objectifs fixés pour la dépollution.⁵²

étude d'impact sur l'environnement [environmental impact assessment (EIA), environmental assessment and review process]

L'étude d'impact sur l'environnement est un processus systématique d'identification, de prévision, d'évaluation et de réduction des effets physiques, écologiques, esthétiques, sociaux et culturels d'un

grand projet pouvant affecter sensiblement l'environnement. Elle s'effectue avant toute prise de décision ou d'engagement important⁶⁹.

Procédure systématique d'évaluation des impacts des projets, des actions et de leurs variantes qui peuvent affecter significativement l'environnement naturel, social ou bâti, et des possibilités d'**atténuation** des impacts défavorables correspondants⁷⁰.

étude d'impact environnemental : voir étude d'impact sur l'environnement

évaluation environnementale [environmental assessment]

L'examen systématique des facteurs environnementaux aux niveaux de l'élaboration des politiques, des programmes et des projets et de la prise de décision⁷¹.

(Guide de l'écogouvernement)

Processus systématique qui consiste à évaluer et à documenter les possibilités, les capacités et les fonctions des ressources, des systèmes naturels et des systèmes humains afin de faciliter la planification du développement durable et la prise de décision en général, ainsi qu'à prévoir et à gérer les impacts négatifs et les conséquences des propositions d'aménagement en particulier. Elle se compose d'un ensemble de processus qui visent la prise en compte de l'environnement dans la planification des opérations ou du développement de projets, de plans, de programmes ou de politiques⁷².

Suite d'activités ou procédure visant à garantir l'acceptabilité d'un projet sur le plan des impacts qu'il peut avoir sur l'environnement. Comprend essentiellement l'examen préliminaire du projet, le cadrage de l'évaluation des impacts sur l'environnement, l'évaluation des impacts sur l'environnement elle-même, la validation de celle-ci, la surveillance de la mise en œuvre du projet et le suivi de ses impacts⁷³.

69. Etudier pour décider : gestion de projet / gestion des impacts, http://www.ecoscan.ch/maquettes/niveau_4/1_1_3_2_def.html ; voir aussi http://europa.eu.int/lex/fr/com/pdf/2000/com2000_0400fr01.pdf ; <http://www2.unimaas.nl/~egmilieu/Legislation/eia.htm> ; <http://www.asser.nl/EEL/index2.htm>

70. Rapport "Environnement et politiques de transports" du groupe coordonné par Anders HH Jansson, FINNRA, Finlande, notes terminologiques, Comité de l'Environnement de l'AIPCR, 1999, cité dans 2

71. Glossaire des définitions des indicateurs - Industrie Canada - Direction générale de la régie d'entreprise - Direction de la politique des lois commerciales, <http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/cl00172f.html>

72. P. André, L'évaluation des impacts sur l'environnement - Processus, acteurs et pratiques, Canada : Presses internationales polytechniques, 1999, 416 p.

73. Manuel d'évaluation environnementale, Edition française 1999, Banque mondiale & Secrétariat francophone de l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts

évaluation des impacts sur l'environnement [environmental impact assessment]

Procédure qui permet d'examiner les conséquences, tant bénéfiques que néfastes, qu'un projet ou programme de développement envisagé aura sur l'environnement et de s'assurer que ces conséquences sont dûment prises en compte dans la conception du projet ou programme⁷⁴.

Etude qui consiste à déterminer et à évaluer rationnellement les impacts qu'un projet peut avoir sur l'environnement ainsi qu'à recommander des moyens d'éviter ou de réduire ceux qui sont néfastes⁷⁵.

évaluation des incidences sur l'environnement : voir évaluation des impacts sur l'environnement

Evaluation Stratégique Environnementale (ESE) [Strategic Environmental Assessment (SEA)]

Procédure systématique d'évaluation des impacts d'une proposition dans une politique ou un schéma par une étude intégrée des aspects environnementaux, économiques, sociaux et fonctionnels.⁷⁰

facteur dix, [factor ten ; factor 10]

Le **facteur dix** est l'idée que le flux de matière par tête causé par les pays de l'OCDE devrait être réduit d'un facteur 10. Globalement le flux de matière devrait être réduit de 50 % parce que les pays de l'OCDE sont responsables d'un flux de matière cinq fois plus élevé que les pays en développement, et que la population mondiale s'accroît inévitablement, l'OCDE doit se fixer des objectifs de long terme bien au-delà de l'objectif conservatif du facteur 4⁷⁶.

Il faudrait se pencher sur les études qui proposent une utilisation plus rationnelle des ressources et envisager notamment de multiplier par 10 la productivité des ressources à long terme et de quadrupler la productivité des ressources dans les 20 ou 30 prochaines années dans les pays industrialisés. Des recherches supplémentaires seront nécessaires pour étudier la faisabilité de ces objectifs et les mesures pratiques nécessaires à leur réalisation. Cette tâche incombera tout

74. Bonnes pratiques pour les études de l'impact sur l'environnement exercé par les projets de développement. Organisation de coopération et de développement économique, Comité d'aide au développement, Lignes directrices sur l'environnement et l'aide n°1, Paris, 18 p.

75. Manuel d'évaluation environnementale, Edition française 1999, Banque mondiale & Secrétariat francophone de l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts

76. <http://iisd.ca/susprod/principles.htm> ; <http://192.197.196.1/didigest/jan96/3jan96.htm> ; <http://www.eurolink.it/scuola/tracciati/anno98/ambiente/fatto10.htm>

particulièrement aux pays industrialisés qui devront montrer la voie à suivre à cet égard⁷⁷.

facteur quatre, synonyme : facteur 4 [factor four ; factor 4]

La diminution d'un facteur 4 dans deux ou trois décennies des consommations d'énergie et de matières premières pour le même service devrait permettre de doubler le niveau de vie tout en diminuant par deux les pressions sur l'environnement et les ressources⁷⁸.

FFEM : voir Fonds Français pour l'Environnement Mondial

fixation de carbone [carbon sequestration]

Le relargage de gaz à effets de serre est un des problèmes majeurs auquel doit faire face l'humanité. Une des approches envisagées pour limiter les quantités de CO₂ présentes dans l'atmosphère suppose de refixer durablement une part du carbone émis par l'utilisation massive du carbone d'origine fossile en favorisant la fixation de carbone par la biomasse aérienne et souterraine. Les projets de séquestration de CO₂ peuvent participer de deux manières distinctes et parfois complémentaires à la séquestration du carbone : (i) en extrayant le gaz carbonique de l'atmosphère et en le stockant sous forme de biomasse aérienne et souterraine ; (ii) en produisant des biomasses renouvelables supplémentaires dont la valorisation énergétique permet d'éviter le recours à des combustibles fossiles.

Relèvent de ces deux catégories : les projets de préservation de forêts ; les projets de reforestation, en particulier les projets à vocation de production de bois d'œuvre ou de bois énergie ; les projets d'intensification agricole (agroforesterie, apport d'engrais, etc.) qui permettent à la fois de préserver les forêts de la destruction (l'augmentation des rendements des terres permet d'éviter partiellement de nouvelles déforestations), de stocker dans le sol du carbone supplémentaire, et de diminuer éventuellement le recours aux combustibles fossiles (valorisation des déchets agricoles)⁷⁹.

77. Rapport du Comité ad hoc plénier de la dix-neuvième session extraordinaire, Assemblée générale, 27 juin 1997, Point 8 de l'ordre du jour : 28.f. Examen et évaluation d'ensemble de la mise en œuvre d'Action 21, Modification des modes de consommation et de production

78. voir Ernst Ulrich von WEIZSACKER, Amory LOVINS and Hunter LOVINS. Factor Four. Doubling Wealth, Halving Resource Use. London : Earthscan, 1997. Disponible aussi en allemand Faktor Vier, Droemer Knauer, Munich, <http://iisd.ca/didigest/glossary.htm> ; <http://iisd.ca/susprod/principles.htm>

79. B. DESSUS, CNRS, J. THOMAS, ENDA, Kenya TILLERSON, ICE, Le mécanisme de développement propre confronté aux priorités africaines, <http://www.enda.sn/energie/cc/africarbodev.htm>

Fonds pour l'Environnement Mondial FEM [Global Environment Facility (GEF)]

Le Fond pour l'Environnement Mondial est un mécanisme financier destiné à promouvoir la coopération internationale et à encourager des initiatives pour la protection de l'environnement mondial. Les subventions et les financements fournis par le Fonds à des conditions concessionnelles viennent compléter les formes traditionnelles d'aide au développement en finançant les coûts supplémentaires (c'est à dire le "surcoût approuvé") lorsqu'un projet de développement national, régional ou mondial vise en même temps à atteindre des objectifs écologiques à l'échelle planétaire. Le FEM a arrêté quatre domaines d'intervention : diversité biologique, changements climatiques, eaux internationales et appauvrissement de la couche d'ozone. Les activités portant sur la dégradation des sols, et plus particulièrement la désertification et le déboisement, sont aussi prises en compte dans la mesure où elles sont liées à ces domaines. Le FEM est chargé de gérer les mécanismes financiers institués au titre de la Convention sur la diversité biologique et la Convention Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques. Les projets du FEM sont mis en œuvre par trois agents d'exécution : le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) et la Banque Mondiale.

(FEM : <http://www.gefweb.org/>)

fonds fiduciaire du FEM [GEF Trust Fund (GEFTF)]

Les ressources du FEM proviennent des contributions des pays : en 1994 34 pays contribuaient à la création du Fonds fiduciaire du FEM pour un montant de 2 milliards de US\$, en 1998 36 pays ont fourni des contributions pour la deuxième reconstitution du FEM. La troisième reconstitution 2003-2006 est en cours de préparation. La Banque Mondiale est l'administrateur de la caisse du FEM. Le Conseil du FEM détermine l'affectation de l'ensemble des ressources. Entre 1991 et 2001 le FEM a alloué 3.2 milliards de US\$ à des projets dont plus de 350 millions à des projets relatifs à la désertification et la déforestation. La répartition a lieu entre l'Afrique (13 % des montants), Asie (24 %), Europe et Asie centrale (12 %), Amérique latine et Caraïbes (20 %) autres (mondial et régional 31 %). Le montant cumulatif des aides financières et autres financements approuvés depuis la création de la Caisse du FEM s'établissait au 30 juin 2002 à 4 320 millions de dollars, dont 90 % ont été affectés aux projets inscrits au programme de travail du Fonds, 9 % au mécanisme de défraiement des Agents d'exécution et au budget de fonctionnement et 1 % aux projets en cours de préparation⁸⁰.

80. Deuxième Assemblée du FEM, Beijing, Chine, 16-18 octobre 2002, GEF/A.2/6

Fonds Français pour l'Environnement Mondial FFEM

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) a été créé en 1994 pour favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement et en transition. C'est un mécanisme bilatéral français, qui s'ajoute au mécanisme multilatéral que constitue le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Il apporte pour cela des ressources sous forme de dons à des projets d'investissement qui ont un impact positif en termes d'environnement global. Ces ressources ont vocation à financer le coût additionnel correspondant à la prise en compte de la protection de l'environnement global. Le FFEM a été doté de 440 millions de F pour la période 1994-1998 ; il a été reconduit en 1999 pour une deuxième phase de 4 ans. Le secrétariat est assuré par l'Agence Française de Développement (AFD, opérateur principal du dispositif français d'aide publique au développement), qui le gère au sein d'une structure spécifique. A la fin 2000, 99 projets étaient instruits ou en cours d'instruction, représentant un montant potentiel d'engagements d'environ 115,4 M Euros. La répartition sectorielle est la suivante : effet de serre 36 projets et 42 % des montants, biodiversité 40 projets et 31 % des montants, eaux internationales 10 projets et 12 % des montants et mixtes (biodiversité / effet de serre) 13 projets et 15 % des montants.

(FFEM)

Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal [Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol (MFMP)]

Le Fonds Multilatéral a été établi suite à une décision prise lors de la Deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (Londres, juin 1990) ; son fonctionnement a démarré en 1991. L'objectif principal du Fonds Multilatéral est d'assister les pays développés Parties au Protocole de Montréal dont la consommation et la production annuelle par habitant de substances appauvrissant la couche d'ozone est de moins de 0.3 kg conformément aux mesures de contrôle du Protocole. Ces pays sont appelés pays de l'Article-5.

Le Fonds est dirigé par le Comité Exécutif, assisté par un Secrétariat du Fonds. Il est mis en œuvre par quatre agences internationales de mise en œuvre (PNUD, PNUE, ONUDI, Banque Mondiale) et plusieurs agences bilatérales. La responsabilité de superviser le fonctionnement du Fonds est confiée à un Comité Exécutif comprenant 7 membres de pays de l'Article-5 et de pays industrialisés. Les contributions au Fonds Multilatéral des pays industrialisés sont évaluées d'après l'échelle d'évaluation des Nations Unies.

(UNEP DTIE)

fuite de carbone [carbon leakage]

L'efficacité de mesures de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** prises unilatéralement par un pays ou un ensemble de pays peut être affectée par un phénomène baptisé **fuite de carbone**. Ces fuites de carbone se produisent si la maîtrise des émissions de CO₂ dans certains pays tend à accroître les émissions de CO₂ des autres pays, à travers les mécanismes suivants :

- le ralentissement de la consommation d'énergies fossiles dans les pays qui s'efforcent de réduire leurs émissions de CO₂ entraîne une diminution de la demande mondiale de ces énergies, donc une baisse de leur prix. Cela peut favoriser une hausse de la consommation d'énergie fossile dans les autres pays ;
- par ailleurs, les efforts de maîtrise des émissions dans les pays "vertueux" peuvent stimuler le développement des activités les plus polluantes dans les pays les moins vertueux, où ces activités seraient de fait plus compétitives.¹⁸

gagnant-gagnant : voir stratégie gagnant - gagnant

gaz à effet de serre (GES) [greenhouse gas (GHG)]

On entend par **gaz à effet de serre** les constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge.²³

Ils contribuent à maintenir la chaleur dans l'atmosphère terrestre. Ces gaz sont produits à la fois par des processus naturels et anthropiques (d'origine humaine). Les principaux gaz sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone CO₂, le méthane CH₄, l'oxyde nitreux NO₂ et les chlorofluorocarbones : les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et l'hexafluorure de soufre SF₆. Les six derniers gaz font l'objet de restrictions dans le cadre du **Protocole de Kyoto** (ils sont listés dans l'annexe A du Protocole).¹

gaz traces [trace gas]

Constituant mineur de l'atmosphère. Les principaux gaz en traces qui contribuent à l'effet de serre sont le dioxyde de carbone, l'ozone, le méthane, l'oxyde nitreux, les hydrocarbures perfluorés, les chlorofluorocarbones, les hydrofluorocarbones, l'hexafluorure de soufre, le chlorure de méthyle et la vapeur d'eau⁸¹.

81. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

gestion de la demande [demand side management (DSM)]

Politiques et programmes conçus pour réduire la demande des consommateurs, et les besoins de nouvelles offres. Ce concept s'est appliqué dans un premier temps dans le domaine énergétique, à l'électricité, mais les concepts plus généraux d'efficacité et de **facteur quatre/dix** en ont élargi l'application à l'ensemble des ressources. Ce concept a été aussi proposé dans le domaine de la gestion de l'eau et de la maîtrise des consommations d'eau.¹

gestion écologique : voir gestion écologiquement saine

gestion écologiquement rationnelle : voir gestion écologiquement saine

gestion écologiquement saine [environmentally sound management]

Gestion des activités humaines visant à assurer le maintien, aux échelles temporelles et spatiales appropriées, de la structure, de la fonction et de la composition des écosystèmes, ainsi que des phénomènes physiques, chimiques et biologiques qui les façonnent. Parfois appelée gestion écosystémique ou approche écologique de la gestion⁸². *L'usage du mot rationnel est abusif dans ce contexte.*

gestion de la qualité totale [total quality management]

Système structuré pour la satisfaction des besoins des consommateurs et des fournisseurs et cherchant à atteindre, par l'intégration de l'environnement du commerce, une amélioration continue, et des percées significatives avec le développement, l'amélioration et le maintien de cycles tout en changeant la culture des organisations⁸³.

GIEC : voir Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

gouvernance et marché

Appeler à une inflexion des modes de développement et des choix énergétiques suppose de re-

82. Stratégie canadienne de la biodiversité : glossaire, Réseau canadien d'information sur la biodiversité, Ottawa, Ministère de l'environnement du Canada, 1999 http://www.cbin.ec.gc.ca/cgi-bin/foiloisa.dll/BIOF_Strategy ; voir aussi <http://www.ifen.fr/pages/3nature.htm>

83. traduit de Integrated Quality Dynamics, Inc., Developing Ideas Digest - IISDnet ; <http://iisd.ca/didigest/may98/5may98.html>

siter les arbitrages actuels des marchés d'offre et de demande. L'amélioration importante de l'efficacité énergétique décrite dans les scénarios "développement par la **sobriété énergétique**" ne bute pas d'abord sur des obstacles d'ordre technique, mais sur des obstacles de nature culturelle, institutionnelle ou politique. La dynamique de transition proposée réclame un engagement politique fort pour entraîner une nouvelle dynamique sociale et institutionnelle dans les options de développement. Les défis du long terme apportent une légitimité renouvelée à l'intervention publique. Mais cette exigence de **gouvernance** suppose à la fois une réévaluation du positionnement de l'État et l'apprentissage de modes d'intervention nouveaux, moins régaliens et plus axés sur la coordination des acteurs et des marchés⁸⁴.

gouvernance [governance]

Processus de décision collectif n'imposant pas systématiquement une situation d'autorité. La **gouvernance** est aujourd'hui le mot consacré dans le champ du **développement durable** pour caractériser une procédure de décision alliant démocratie délégative (élective) et participative. Le partenariat privé/public, les procédures contractuelles, la diffusion d'informations entre les différents acteurs ... en sont les éléments principaux¹

La **gouvernance** peut être considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends.

La bonne **gouvernance** se caractérise notamment par la participation, la transparence et la responsabilité. Elle se caractérise aussi par l'efficacité et l'**équité**. Elle assure la primauté du droit. La bonne **gouvernance** veille à ce que les priorités politiques, sociales et économiques soient fondées sur un large consensus au niveau de la société et à ce que les voix des plus démunis et des plus vulnérables puissent se faire entendre dans le cadre des prises de décisions relatives à l'allocation des ressources nécessaires au développement.¹⁴⁹

La **gouvernance**, c'est-à-dire l'art de gouverner, nécessite pour l'approche des problèmes complexes vers un **développement durable**, l'articulation des gestions pertinentes à tous les niveaux, de la pensée globale à l'action locale. Des propositions ont été effectuées dans l'**Agenda 21** autour de certains principes, dont celui de **subsidiarité** active⁸⁵.

84. Commissariat au Plan, Energie 2010-2020, Les défis du long terme, Rapport de l'Atelier présidé par Benjamin DESSUS, http://www.2100.org/conf_ener_dessus.html

85. Voir aussi le "Plan d'action pour un développement urbain durable" du 28-11-1998, Union Européenne

*Commentaire : la traduction littérale du terme de **gouvernance** s'impose aujourd'hui en français. Dans le contexte de l'entreprise en revanche la [corporate governance] est traduite curieusement par gouvernement d'entreprise.*

grands groupes [major groups]

Suivant l'Agenda 21, la réalisation effective des objectifs et des politiques ainsi que le fonctionnement efficace des mécanismes que les gouvernements ont approuvés dans tous les secteurs de programme d'Action 21 seront fonction du degré d'engagement et de participation réelle de tous les groupes sociaux. Après le Sommet de la Terre, la participation des grands groupes s'est poursuivie au sein de la Commission du développement durable de l'ONU (CDD) qui a été créée pour surveiller la mise en œuvre d'Action 21. Les neuf grands groupes qui figurent dans l'Agenda 21 sont les suivants : les femmes, les enfants et les jeunes ; les populations autochtones et leurs communautés ; les organisations non gouvernementales ; les collectivités locales ; les travailleurs et leurs syndicats ; le secteur des entreprises et l'industrie ; la communauté scientifique et technique ; et les agriculteurs.

groupe de contact : voir groupe de liaison

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) [Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC)]

Il a été mis en place en 1988 par l'Organisation Météorologique Mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Son rôle est d'évaluer toute information scientifique technique et socio-économique intéressante pour la compréhension du risque des changements climatiques induits par les activités humaines. Il a mené, avec rigueur, l'étude de la littérature scientifique et technique disponible dans le monde, et a publié des rapports d'évaluation reconnus mondialement comme la source d'information la plus crédible sur les changements climatiques. Les travaux du GIEC répondent également à des questions de méthodologie et aux demandes spécifiques qui lui sont adressées par les organes subsidiaires de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les rapports ont été publiés en 1990, 1995 et 2001.

L'adoption de la synthèse du deuxième rapport du GIEC lors de la 11^{ème} session du GIEC à Rome en décembre 1995 créa le basculement vers l'action. En effet jusqu'alors, les experts n'avaient pas pu conclure formellement au lien entre l'action humaine et le changement du climat. Or, la synthèse du rapport de 1995 indique dans une formule difficile à traduire en français : "the balance of

evidence suggests a discernible human influence on the global change".⁸⁶⁸⁷⁸⁸

Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat : voir Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

groupe de liaison [contact group]

Groupe de négociateurs chargé de préparer une proposition de compromis. Selon la procédure de l'ONU, les groupes de contact informels n'ont pas d'existence officielle. Pendant les Conférences des Parties des conventions ou les conférences internationales, les négociations se déroulent pendant des séances plénières. En raison du cadre formel, le travail de négociation d'un accord peut être délégué à des organes subsidiaires qui dans un cadre plus informel et sur les sujets les plus controversés peuvent plus facilement parvenir à un compromis. Les projets de décisions sont alors retournés à la Conférence des Parties. De plus petits groupes de travail informels sont souvent réunis au sein de cette plus grande structure pour reprendre des questions spécifiques. Parfois ceux-ci sont les groupes de contact ouverts auxquels participent tous les délégués intéressés et les observateurs, sous réserve de l'approbation des Parties. Parfois il s'agit de consultations informelles ou de groupes préparatoires composés d'un nombre limité mais représentatif de délégués et fermés aux observateurs. Ces groupes de travail peuvent aider à aller de l'avant dans les discussions en permettant aux délégués de s'exprimer plus librement dans une atmosphère plus informelle. Ces groupes informels ne prennent pas de décision, mais renvoient des propositions à leur organe siègeant (la Conférence des Parties ou les organes subsidiaires).

groupe de travail à composition non limitée [open-ended working group]

Dans le système des Nations Unies, les organes tels que les conventions ou les commissions ont la possibilité sur des questions particulières de former des groupes de travail à composition non limitée. Ces groupes peuvent être : ad-hoc, spéciaux, intergouvernementaux, réunir des experts. Souvent constitué en rapport à un thème ou une question précise, le groupe de travail à composition non limité fournit un travail préparatoire de fond, de synthèse (bibliographique) sur une ou des questions particulières. Il peut également avoir un rôle

86. Commission fédérale du développement durable, CFDD Avis sur les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto <http://www.belspo.be/frdocfd/fr/pubfr/avis/1999a10f.htm>

87. Rapport de la quatrième session de la Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, CdP 4 Buenos Aires, 1998

88. T. Berthoud, L'industrie et le changement climatique, Pechiney, Petites affiches 30 mai 2000, n°107 p13

consultatif ou de conseil. Dans le domaines du développement durable il rend compte de ses travaux par des rapports remis à l'organe qui l'a établi ; conférence des parties d'une convention ou à la commission du développement durable.

Le Protocole de Montréal a créé un groupe de travail à composition non limitée chargé : d'étudier les rapports des quatre groupes d'experts au Protocole de Montréal et de les intégrer en un seul rapport de synthèse, de préparer les projets de propositions pour tout amendement qui s'avérerait nécessaire au Protocole. Ces propositions seront communiquées aux Parties de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, d'établir les plans de travail et de formuler les modalités des mécanismes de financement internationaux adéquats n'excluant pas la création éventuelle d'un fonds international, et de faire rapport sur le résultat de ses délibérations, à la Conférence des Parties...

La Commission du développement durable des Nations Unies a créé deux groupes :

- un groupe ad-hoc intergouvernemental à composition non limitée d'experts sur l'énergie et le développement durable n vue de préparer la neuvième session de la Commission du développement durable dont l'un des thèmes était l'énergie.

- un groupe ad hoc à composition non limitée intersession pour travailler sur les questions spécifiques au programme de travail de la Commission du développement durable.

Habitat II

Habitat II est un des noms donné à la conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains qui s'est tenue à Istanbul du 3 au 14 juin 1996. Cette conférence des Nations Unies a pris acte du bouleversement occasionné par le phénomène de métropolisation, et a identifié comme principal défi au développement urbain durable pour le 21^{ème} siècle celui qui consiste à freiner la métropolisation. Habitat II a également mis en relief l'importance des villes, acteurs politiques à part entière au côté des États dans la mise en œuvre de politiques de développement durable, notamment en matière de déplacements et de transports. Le message principal de la conférence concerne la nécessité d'une décentralisation démocratique des pouvoirs et du renforcement de l'autonomie locale, s'imposant comme les lignes de conduite les plus favorables à l'essor des gouvernements nationaux et des peuples. La conférence des Nations Unies s'est conclue par la Déclaration d'Istanbul des chefs d'État et de gouvernement, soulignant la nécessité d'instaurer un nouveau partenariat avec les gouvernements locaux.

Habitat II a aussi consacré la naissance de la CAMVAL, Coordination des Associations Mondiales des Villes et Autorités Locales, représentant les villes sur la scène internationale, comme les Nations Unies y représentent les États.

Il est à noter qu'à Istanbul se sont déroulés parallèlement un certain nombre d'échanges d'expériences concernant la coopération décentralisée, comme ceux suivis dans les entretiens de Taskim (nom d'une place d'Istanbul) du 30 mai au 11 juin 1996 par 44 pays⁸⁹.

haute qualité environnementale (HQE), synonyme construction verte, construction verte à haute qualité environnementale [green building ; ecohouse ; environmentally sound and affordable construction]

La qualité environnementale d'un bâtiment correspond aux caractéristiques du bâtiment, de ses équipements (produits et services) et du reste de la parcelle, de l'opération de construction ou d'adaptation du bâtiment qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire les besoins de maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur et de création d'un environnement intérieur confortable et sain⁹⁰.

La qualité environnementale d'un bâtiment est son aptitude à préserver les ressources naturelles et à satisfaire aux exigences de confort, de santé et de qualité de vie des occupants. Aptitude qu'il acquiert en intégrant la qualité environnementale à chaque étape de son existence : programmation, conception, réalisation, usage... puis éventuellement réhabilitation, rénovation, démolition. La qualité environnementale consiste à :

- économiser les ressources naturelles : énergies, eau, sol, matières premières, ...
- abaisser la pollution de l'air extérieur, de l'eau et des sols.
- réduire la production de déchets, notamment de déchets ultimes.
- diminuer les nuisances sonores.
- favoriser l'intégration du bâtiment dans son site.
- assurer des conditions de vie saines et confortables à l'intérieur des bâtiments.

Ces objectifs reflètent les préoccupations actuelles des décideurs et des usagers⁹¹.

*Commentaire : La traduction de l'anglais par construction écologiquement rationnelle que l'on trouve souvent constitue un abus de l'usage du mot rationnel. Le terme HQE est adopté par de nombreuses associations françaises, il est quasi institutionnalisé, certains proposent "écologie architecturale", terme qui pourrait s'apparenter à **écologie industrielle** ou **écologie urbaine**. Ce terme qui peut sembler plus approprié est pour l'instant peu utilisé.*

89. Glossaire des concepts de développement et de transports durables, Association Mondiale de la Route, Février 1999, Groupe Transport Durable, Christian Leyrit, Jean-Charles Poutchy-Tixier

90. Association HQE, http://home.nordnet.fr/~edubreucq/def_hqe.htm

91. CSTB, PCA, Ministère du Logement, http://home.nordnet.fr/~edubreucq/def_hqe.htm

impact environnemental [environmental impact]

Toute modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des activités, produits ou services d'un organisme.

(ISO 14001 :1996)

Effet, pendant un temps donné et sur un espace défini, d'une activité humaine sur une composante de l'environnement pris dans son sens large (c'est-à-dire englobant les aspects biophysiques et humains) en comparaison de la situation probable advenant la non-réalisation du projet.

On entend les aspect suivant : les effets suivants : les effets sur la santé et le bien-être des populations, les milieux de l'environnement, les écosystèmes (flore et faune incluses), l'agriculture et les bâtiments (considérés comme les éléments à protéger) ; les effets sur le climat et l'atmosphère ; l'utilisation des ressources naturelles (régénératrices et minérales) ; le recyclage et l'élimination des résidus et des déchets ; les aspects connexes tels que la réinstallation des populations, les sites archéologiques, le paysage, les monuments, ainsi que les incidences sociales et les effets en amont, en aval et transfrontières.^{92,93}

indicateur de développement humain (IDH) [Human Development Index (HDI)]

Indicateur global, qui tient également compte des aspects sociaux et économiques. Il recense également les disparités entre sexes et entre différents groupes⁶³.

L'IDH combine l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation et le nombre moyen d'années d'études ainsi que le niveau de vie mesuré par le PIB réel par habitant ajusté ; les revenus dépassant la moyenne mondiale sont eux-mêmes ajustés. L'**indicateur de développement humain (IDH)** est un indice composite calculé par le PNUD, dont la valeur s'échelonne entre 0 et 1. Les valeurs minimales sont celles qui ont été relevées au cours des trente dernières années, les valeurs maximales résultent des prévisions pour les trente années à venir.⁹⁴

92. P. André, L'évaluation des impacts sur l'environnement - Processus, acteurs et pratiques, Canada : Presses internationales polytechniques, 1999, 416 p.

93. Bonnes pratiques pour les études de l'impact sur l'environnement exercé par les projets de développement. Organisation de coopération et de développement économique, Comité d'aide au développement, Lignes directrices sur l'environnement et l'aide n°1, Paris, 18 p.

94. Michel Ballet, Fiche méthode : l'indicateur de développement humain : Les composantes de l'IDH : indicateurs de longévité, d'éducation et de niveau de vie : édition : Rouen : Académie de Rouen ; http://www.ac-rouen.fr/pedagogie/equipes/ses_net/ses_ped/ses20112.htm ; voir aussi <http://www.sdn.or.id/sdn/sdnp-new/htdocs/hdi/hdi.html>

indicateur du développement durable [sustainable development indicator]

Selon l'Agenda 21, il faudrait créer de nouveaux concepts de richesse et de prospérité permettant d'améliorer les conditions de vie en modifiant les modes de vie et qui soient moins tributaires des ressources limitées de la planète ... Ces éléments devraient être reflétés dans l'élaboration de nouveaux systèmes de comptabilité nationale et d'indicateurs d'un développement durable (§4.11). Les pays pourraient élaborer des systèmes de surveillance et d'évaluation des progrès accomplis dans le sens d'un développement durable, en adoptant des indicateurs qui permettent de mesurer les changements dans les domaines économique, social et environnemental (§8.6).⁹⁵

Des indicateurs doivent permettre de simplifier une information complexe et de la communiquer facilement, tout en présentant une pertinence politique largement reconnue. La Commission du **développement durable** de l'ONU (CDD) a soumis 132 indicateurs à la discussion internationale. Ils sont classés en "indicateurs de pression", "indicateurs d'état", et "indicateurs de réponse", tandis que les thèmes (social, économique, environnement, institutions) y restent juxtaposés et non encore intégrés. L'objectif est de disposer d'un corps d'indicateurs internationaux en l'an 2000. Six pays européens, dont la France, sont volontaires pour tester la pertinence de ces indicateurs, chacun en binôme avec un pays du Sud. La Communauté européenne a repris 40 de ces indicateurs, jugés adaptés à la situation européenne : 9 économiques, 14 sociaux, 21 environnementaux, et 2 pour les institutions (dépenses de Recherche et développement en % du PIB, nombre de lignes téléphoniques pour 100 habitants). En France, l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) est chargé de cette tâche, en binôme avec la Tunisie. Il vise à réduire ces indicateurs à une cinquantaine, pour permettre des comparaisons entre pays. L'IFEN travaille par ailleurs à la construction d'un système d'indicateurs spécifiques au **développement durable** et se propose d'aboutir à un premier résultat pour fin 98. Il part pour cela de la définition du **développement durable** donnée par le Rapport Brundtland, et s'est défini une architecture modulaire. Les indicateurs devront intégrer les dimensions économique, écologique et sociale, et mettre en relief les arbitrages nécessaires entre les générations.⁹⁶

95. Action 21, 21 réf.11, chapitre 8.6

96. Eléments de glossaire du développement durable durable : Document de travail du Groupe de travail "Emploi et développement durable" de la Commission française du Développement durable, CFDD : Paris : 1998, http://iisd.ca/measure/compendium_fr.htm ; <http://www.subjectmatters.com/indicators/index.html>

initiative de rapport global : voir initiative de rapport universel

initiative de rapport universel [Global Reporting Initiative (GRI)]

L'initiative de CERES (Coalition for Environmentally Responsible Economies), lancée à l'automne 1997 pour établir, par une action universelle, volontaire et multilatérale, le fondement de rapports normalisés (ou uniformes) sur la durabilité des entreprises dans le monde, par la mise au point de trois instruments : (1) Une série de données métriques de base applicables à toutes les entreprises commerciales ; (2) des séries de données métriques propres à divers secteurs particuliers et personnalisés en fonction de certains types d'entreprises ; (3) un format uniforme pour faire rapport de ces données métriques et des renseignements connexes qui présentent intégralement le rendement de l'entreprise en fonction de la durabilité. (CERES : <http://www.ceres.org/>)

intensité en carbone [carbon intensity]

De tous les indicateurs dans le secteur de l'énergie, l'intensité en dioxyde de carbone - la quantité de dioxyde de carbone émise en produisant une unité d'électricité - fournit certaines des meilleures informations. Aborder la pollution de la production d'électricité par les combustibles fossiles est un objectif clé pour atteindre le développement soutenable - en 1997 les centrales à combustible fossile produisent un peu plus de la moitié (51 %) de toute l'électricité dans l'Union Européenne, mais produisent également 85 % de tout le dioxyde de carbone émis par le secteur de l'énergie. En fait, 30 % de toutes les émissions de dioxyde de carbone l'Union Européenne sont issues de ces centrales.

(Agence Européenne de l'Environnement)

intensité énergétique [energy intensity]

L'intensité énergétique est un indicateur défini comme le ratio de la consommation d'énergie nationale totale par unité de PIB et par an. Les valeurs de la consommation énergétique sont rapportées en tonnes équivalent pétrole selon les facteurs de conversions de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). La consommation calculée est la consommation "apparente" : production + importation - exportations - soutage - (+/-) stocks. La consommation nationale d'énergie agrège quatre grands types de sources : combustibles solides (houille, etc.), combustibles liquides (pétrole, etc.), combustibles gazeux (gaz naturel, etc.), électricité primaire.

Cet indicateur ne tient pas compte des énergies non commerciales notamment renouvelables qui peuvent représenter jusqu'à 90 % des consommations énergétiques des pays les plus pauvres.⁹⁷⁹⁸

intensité matérielle [material intensity per service unit (MIPS)]

L'**intensité matérielle** est un indicateur fondé sur le flux de matière et la quantité de services et d'utilisation procurée. La réduction de l'**intensité matérielle** d'un produit est équivalent à l'augmentation de la productivité de la ressource. Cette approche tente d'approcher la quantité de matière et d'énergie nécessaire en unités massiques (comme des kilogrammes ou des tonnes) par unité de bien ou par unité massique de bien, du berceau à la tombe. Plus le produit est durable, plus la matière nécessaire par unité de service diminue. Un kilogramme de métal obtenu par exploitation minière nécessite le traitement de tonnes de minerai, que l'on peut considérer comme un **sac à dos écologique** "ecological rucksack". Par exemple, le convertisseur catalytique d'une automobile pèse moins de 9 kilogrammes mais a un **sac à dos écologique** impressionnant dépassant 2,5 tonnes, principalement dû au platine utilisé dans le convertisseur. Le recyclage permettrait de diminuer de façon importante cette quantité. Les concepts de **facteur 4** et **10** sont des applications pratiques de ce concept.⁹⁹

intérêts des enfants à naître : voir intérêts des tiers absents

intérêts des tiers absents [interests of unborn children, interests of absent third persons]

Les **intérêts des enfants à naître** (générations futures) et des tiers absents (tels les usagers pour les transports, les populations non fédérées ou non représentées, les victimes potentielles de grandes catastrophes, les enfants à naître, etc.) posent un problème de prise en compte dans les méthodes de **gouvernance** et de processus participatifs. En complément de leur prise en compte par la puissance publique, il appartient aux **médiateurs** sociaux et aux facilitateurs d'assurer la représentation des intérêts des tiers absents dans les démarches participatives.²

97. Les indicateurs pour le développement durable en Méditerranée, glossaire, Plan Bleu, Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD), Plan d'action pour la Méditerranée, juin 2000

98. S. Lepeltier, Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre : quels instruments économiques ? Rapport d'information 346 [98-99], Délégation du Sénat pour la planification, <http://www.senat.fr/rap/r98-346/r98-346.html>

99. d'après WBCSD glossary, voir aussi <http://iisd.ca/susprod/principles.htm> ; <http://www.wbcd.ch/aboutdfn.htm> ; <http://www.vtek.chalmers.se/~v94zinn/factor.html>

lutte contre la déforestation [combating deforestation]

Stratégie visant à inverser le phénomène de **déforestation**. Pour être viable à long terme, et donc pouvoir stocker le carbone dans une perspective de puit de gaz à effet de serre, une approche de développement durable est nécessaire. Elle vise souvent à s'appuyer sur la valorisation de l'ensemble des fonctionnalités de la forêt qu'elles soient écologiques, sociales et économiques¹. Afin de conserver les différentes fonctions de tous les types de forêts existants, les gouvernements doivent élaborer, de concert avec le secteur privé, des programmes d'action nationaux pour une exploitation durable des forêts. Les points prioritaires suivants doivent y être déterminés : - **renforcement des capacités** de planification et observation systématique des forêts. - amélioration des techniques d'exploitation. - encouragement d'une utilisation efficace du bois et des autres ressources forestières. - revégétalisation des surfaces dégradées, par le rétablissement des forêts et par le reboisement. - participation de la population mondiale à toutes les activités liées à la sauvegarde des forêts.¹⁰⁰

lutte contre la désertification [combating desertification ; desertification control]

La **lutte contre la désertification** est devenue une préoccupation mondiale de par son ampleur. L'Assemblée générale des Nations-Unies a adopté le 17 juin 1994, la **Convention sur la lutte contre la désertification**. Pour pallier au processus de **désertification**, il faut s'attaquer aux problèmes de fonds et accorder une attention particulière aux facteurs sociaux économiques. La participation locale joue également un rôle majeur dans cette lutte.¹⁰¹

maîtrise de l'énergie, synonymes [energy conservation]

Méthode de planification énergétique à long terme appliquée par les autorités gouvernementales, par les gestionnaires de l'énergie, par les producteurs, par les consommateurs, etc., dont les principaux objectifs sont : la sécurité des approvisionnements ; la diversification des sources d'énergie ; l'optimisation de toutes les étapes allant de la production à l'utilisation et ce, en considérant les paramètres sociaux, économiques et environnementaux. (Office de la langue française, 1996)
L'expression "utilisation rationnelle de l'énergie" est également largement utilisée mais pose des problèmes d'ambiguïté.

100. Le développement durable en Suisse : Comité interdépartemental de Rio, édition : Berne : Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, 1996 ; <http://www.rcfa-cfan.org/french/ff.issues.12-7.html>

101. chronique "le Monde vu d'ici" pour le 17 juin 1996

marché de permis d'émissions [emissions trading]

Ce mécanisme (établi par l'article 17 du **Protocole de Kyoto**) permet à un pays de l'**Annexe B** qui a réduit ses émissions de **gaz à effet de serre** au-delà de son objectif de réduction, de pouvoir vendre à un autre pays de l'**Annexe B** les permis d'émission qu'il n'aura pas utilisés, au lieu de les reporter à une **période d'engagement** ultérieure. Le pays acheteur ne peut faire recours à ce mécanisme qu'à titre complémentaire à des mesures domestiques.¹²

Le principe des **marchés de permis d'émission** consiste à allouer aux "pollueurs" (des États à l'échelle internationale, des entreprises à l'échelle nationale) gratuitement, à prix fixe ou aux enchères, des quotas d'émissions de CO₂, que ceux-ci peuvent ensuite s'échanger.

Chaque émetteur de CO₂ doit alors s'assurer qu'il détient autant de permis d'émission que ce qu'il va émettre. Dans le cas contraire, il se trouve contraint ou bien de réduire ses émissions, ou bien d'acheter des permis. Inversement, si ses efforts de maîtrise des émissions lui permettent de posséder un excédent de permis, il peut mettre ceux-ci en vente. Le principe des marchés de permis n'est pourtant en aucun cas immoral : loin de consacrer un "droit à polluer", la création de marchés de permis d'émission restreint au contraire la faculté des agents économiques d'émettre du CO₂, qui était auparavant illimitée.¹⁸

Ce dispositif vise à apporter plus de souplesse et à assurer un meilleur rendement économique aux pays développés soumis à l'obligation juridiquement contraignante de réduire leurs émissions, au titre du **Protocole de Kyoto**.

Flexibilité apportée par le marché pour la mise en œuvre d'objectifs de réduction. Dans le cas d'un système national de permis négociables, un gouvernement distribuera des permis d'émissions (peut-être limités dans le temps) aux grossistes en combustibles fossiles ou bien aux producteurs et importateurs de ces combustibles, et les autorisera à les échanger sur le marché interne. Ce gouvernement pourrait également autoriser les détenteurs de permis à négocier directement sur le marché international.¹⁰²

*Nous préférons le terme de **marché de permis d'émissions**. En effet le terme de droit semble impropre on devrait préférer le terme de permis. De même le terme original de emissions trading de l'article 17 du Protocole s'apparente plus à un marché et qu'à un simple système d'échange.*

102. Jérôme CAHUZAC, avis présenté au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2000, 19 octobre 1999, <http://www.assemblee-nationale.fr/2rapports/r1873.htm>, p.447

Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) [Clean Development Mechanism (CDM)]

Ce mécanisme (établi par l'article 12 du **Protocole de Kyoto**) permet aux pays en développement (et qui donc ne font pas partie des pays de l'Annexe B) de transférer des unités de réductions certifiées d'émission (CERU) sous forme de crédits d'émission vers les pays de l'**Annexe B** qui ont financé dans ces pays des projets permettant d'y réduire le niveau d'émission de **gaz à effet de serre**. Ces projets doivent répondre aux conditions d'un **développement durable**¹².

L'article 12 du **Protocole de Kyoto** crée un **mécanisme pour un développement propre** destiné à "aider les Parties ne figurant pas à l'**Annexe 1** à parvenir à un **développement durable** ainsi qu'à contribuer à l'objectif ultime de la Convention, et aider les Parties visées à l'**Annexe 1** à remplir leurs engagements chiffrés de limitation et de réduction de leurs émissions". Le mécanisme pour un développement propre permet aux gouvernements des Parties visées à l'**Annexe 1** (ou au secteur privé) de mettre en œuvre des projets de réduction des émissions de GES dans les pays en développement et de recevoir des crédits pour l'application de ces projets sous la forme de réductions d'émissions certifiées (RÉC)²⁹.

Le **Mécanisme pour un Développement Propre** constitue la possibilité pour une partie de l'Annexe I (c'est-à-dire pour un pays industrialisé), de gagner des quotas d'émission en effectuant des projets de réduction d'émission dans des pays en développement. Ce mécanisme sera ouvert aux personnes privées et publiques. Au contraire de l'application conjointe, le pays où se déroule le projet ne perd pas de quotas, puisqu'il n'a pas pris d'engagements chiffrés. Il y a ainsi un risque de "collusion". Les réductions d'émission doivent donc être certifiées par des experts indépendants, sous la supervision d'un organe spécifique de nature multilatérale. Par ailleurs, pour être prises en compte, les émissions devront correspondre à "des effets, réels, mesurables et à long terme du point de vue du changement climatique". Une part du produit financier des crédits d'émission sera réservée à la couverture des coûts administratifs de gestion du dispositif et à l'attribution d'une aide aux pays en développement particulièrement vulnérables au changement climatique¹⁰³.

mécanismes de flexibilité [flexibility mechanism]

Ces mécanismes prévus par le **Protocole de Kyoto** permettent aux pays ayant des objectifs contraignants de réduction ou de limitation des **gaz à effet de serre** de satisfaire ces objectifs, en faisant usage d'une certaine flexibilité. Les

mécanismes de flexibilité ou mécanismes de Kyoto permettent à un pays de coopérer avec d'autres pays en échangeant entre eux des permis (AAU) ou des crédits d'émissions (ERU ou CERU). Ces derniers **mécanismes de flexibilité** géographique font l'objet des articles 6, 12 et 17 du **Protocole de Kyoto** : les permis d'émission négociables, la **mise en œuvre conjointe**, le **mécanisme pour un développement propre**. A côté de ces **mécanismes de flexibilité**, le **Protocole de Kyoto** prévoit aussi d'autres formes de flexibilité de type géographique (le système de **bulles**), temporelle ou "par les moyens". On peut parler de flexibilité temporelle du fait que les engagements portent sur une période de cinq années (2008 à 2012 dans un premier temps), la flexibilité temporelle voit aussi son application dans le mécanisme de banking (**mise en réserve de permis d'émissions**). La flexibilité "par les moyens" permet d'envisager la gestion de ses émissions par les potentialités offertes par les **puits** ou de combiner ses efforts de réduction en jouant sur plusieurs **gaz à effet de serre**.¹²

mécanismes de Kyoto : voir mécanismes de flexibilité

médiateurs et facilitateurs [mediators and facilitators]

Un **médiateur** peut être soit juridique, avec pour fonction de proposer des solutions pour régler des litiges, soit social avec pour fonction de servir d'intermédiaire entre deux groupes. Un facilitateur, ou "facilitateur" [facilitator] est quelqu'un placé en position d'interface afin de créer des relations d'écoute, de confiance et de dialogue, de mettre en place des démarches transversales d'intelligence collective dans la synergie et le respect mutuel.²

meilleures pratiques [best practice]

L'accélération de la mise en œuvre des engagements internationaux passe par la généralisation des **meilleures pratiques** mises en œuvre. Le concept implique des systèmes d'évaluation permettant la comparaison et des mécanismes de transfert. La diffusion des pratiques est conditionnée par le contexte, notamment les **capacités** administratives et financières et des compétences scientifiques et techniques. Le **renforcement des capacités** est une des composantes de la diffusion des **meilleures pratiques**. Du fait de l'importance du contexte, certains préfèrent se limiter au qualificatif de *bonnes pratiques* car il n'y aurait pas de **meilleures pratiques** dans l'absolu. D'autres considèrent qu'il est plus facile d'identifier les mauvaises pratiques que les bonnes.¹

103. réf. ¹⁸ Liens utiles <http://www.weathervane.rff.org/features/feature048.html>

meilleure technique disponible MTD[best available techniques (BAT)]

Le stade de développement le plus efficace et avancé des activités et de leurs modes d'exploitation, démontrant l'aptitude pratique de techniques particulières à constituer, en principe, la base des valeurs limites d'émission visant à éviter et, lorsque cela s'avère impossible, à réduire de manière générale les émissions et l'impact sur l'environnement dans son ensemble. Par : "techniques", on entend aussi bien les techniques employées que la manière dont l'installation est conçue, construite, entretenue, exploitée et mise à l'arrêt, "disponibles", on entend les techniques mises au point sur une échelle permettant de les appliquer dans le contexte du secteur industriel concerné, dans des conditions économiquement et techniquement viables, en prenant en considération les coûts et les avantages, que ces techniques soient utilisées ou produites ou non sur le territoire de l'État membre intéressé, pour autant que l'exploitant concerné puisse y avoir accès dans des conditions raisonnables, "meilleures", on entend les techniques les plus efficaces pour atteindre un niveau général élevé de protection de l'environnement dans son ensemble.

Dans la détermination des meilleures techniques disponibles, il convient de prendre particulièrement en considération les éléments énumérés à l'annexe IV de la directive IPCC.¹⁰⁴

mesures d'adaptation [adaptation measure]

Les scientifiques ont défini plusieurs types de mesures d'adaptation pour parer aux incidences des changements climatiques. Le GIEC a identifié trois grands types d'activités propres à accroître l'aptitude des sociétés humaines à faire face à ces changements et à réduire les dommages économiques résultant de ceux qui sont déjà inévitables. Ces stratégies de parade par l'adaptation sont notamment les suivantes : a) Abandon - et notamment des actions d'évacuation des habitants des zones vulnérables ou touchées ; b) Protection - et notamment des actions visant à protéger la zone ou activité vulnérable contre les effets du changement climatique ; c) Ajustement - et notamment des actions visant à protéger une zone ou activité considérée comme exposée à des dommages du fait du changement climatique.

Les mesures d'adaptation sont diverses : évitement des impacts, partage des pertes, modification des événements (p. ex. retenir l'humidité davantage dans l'éventualité d'une diminution des précipitations) ou encore prévention des effets. Ian Burton propose en 1993 en typologie des réponses au

104. Directive IPCC : Directive 96/61/CE du Conseil du 24 septembre 1996 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution, Journal officiel n° L 257 du 10/10/1996 p. 0026 - 0040, http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexapi!prod!CELEXnumdoc&lg=FR&numdoc=31996L0061&model=guichett

changement climatique : - supporter les pertes, - l'inaction c'est la réponse de référence partager les pertes, - par solidarité communautaire, réallocation de fonds publics ou de systèmes d'assurance modifier la menace, - protection locale en anticipant certains événements naturels, ou plus globale par la réduction des émissions des gaz à effet de serre prévenir les effets, - modifier les comportements pour réduire l'impact du changement climatique changer d'utilisation, - des terres et de l'occupation du territoire changer de lieu, - les migrations développer la recherche.¹⁰⁵¹⁰⁶

mesures d'atténuation [mitigation, attenuation measure]

Moyens permettant d'éviter ou de diminuer l'importance d'un impact, généralement par des modifications au projet ou aux modalités de mise en œuvre.¹⁰⁷

mesures préventives [precautionary measures]

Les mesures préventives sont des actions, qui devraient permettre d'éliminer ou de réduire le danger à un niveau acceptable.

mesures volontaires [voluntary measure]

Mesures destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre, que prennent des entreprises et d'autres acteurs en l'absence de prescriptions gouvernementales. Ces mesures volontaires contribuent à favoriser l'accès aux produits ou procédés respectant l'environnement et incitent les consommateurs à intégrer des valeurs écologiques dans leurs choix liés au marché.¹⁰⁸

méthode d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre [Greenhouse Gas Assessment Methodology (GGAM)]

Méthode permettant l'estimation de l'ampleur des réductions des émissions de **gaz à effet de serre**. Il est conçu pour estimer les réductions résultant d'un projet particulier et les comparer avec les émissions qui auraient résulté si le projet n'avait pas été mis en œuvre⁴.

105. Séances nationales des intervenants sur le changement climatique, Processus national sur les changements climatiques du Canada 2002

106. Numéro spécial commun Le Courrier de la Planète n°61 Global Chance n°14, 2001 adaptation

107. Manuel d'évaluation environnementale, Edition française 1999, Banque mondiale & Secrétariat francophone de l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts

108. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

mise en œuvre [implementation]

Se rapporte aux mesures (d'ordre législatif, réglementaire, juridique ou autre) que doivent prendre les pouvoirs publics pour qu'il soit tenu compte des accords internationaux dans les lois et les politiques nationales. La mise en œuvre comprend les événements et les activités consécutifs à la publication de directives officielles en matière de politique publique, et notamment les efforts déployés en vue d'appliquer les directives en question ainsi que les effets considérables de ce processus sur les gens et le cours des événements. Il importe d'établir une distinction entre la mise en œuvre juridique des engagements internationaux (par incorporation dans la loi nationale) et la mise en œuvre effective (de mesures entraînant des changements de comportement de la part de groupes cibles).¹⁰⁹

mise en œuvre conjointe [joint implementation]

Ce mécanisme (établi par l'article 6 du **Protocole de Kyoto**) permet à un pays de l'**Annexe B** qui finance un projet permettant de réduire les émissions de **gaz à effet de serre** dans un autre pays développé de recevoir en contrepartie de ce financement des crédits sous forme d'unités de réduction des émissions (ERU). Les ERU sont ajoutés au **quota d'émissions** du pays investisseur et déduits du quota du pays hôte du projet. Le pays qui finance le projet doit donc réduire ses propres émissions de **gaz à effet de serre** dans une moindre mesure qu'en l'absence de ces crédits. Ce mécanisme ne peut être utilisé qu'à titre complémentaire à des mesures domestiques.¹²

mise en réserve de permis d'émissions, banking [banking]

Selon les dispositions de l'article 3.13 du Protocole de Kyoto, les Parties figurant à l'annexe I de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques peuvent mettre en réserve les quotas d'émissions ou les crédits de pollution "non dépensés" pendant la première période d'engagement afin d'en faire usage pendant les périodes d'engagement suivantes (c'est-à-dire après 2012).¹¹⁰

Mécanisme de flexibilité temporelle prévu par l'article 3 (alinéa 13) du Protocole de Kyoto par lequel les Parties peuvent reporter à une période ultérieure la partie de leur quota d'émissions qu'ils auraient en excès pour une période déterminée. Les permis d'émission non utilisés peuvent être mis en réserve pour des périodes ultérieures. Cet élément de souplesse accroît l'efficacité écologique

109. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

110. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

du dispositif à court terme (certains pays pourraient être incités à aller au-delà de leurs engagements), sans la réduire à long terme. Ce mécanisme constitue par ailleurs une garantie pour le cas où les échanges de permis démarreraient difficilement, ainsi qu'une source d'efficacité économique : les réductions d'émission pourront être effectuées "en avance" si cela s'avère économiquement avantageux. Ce mécanisme de flexibilité intertemporelle devrait notamment entraîner l'apparition de "marchés dérivés" de permis d'émission, c'est-à-dire de négoce de permis pour des périodes futures, sous réserve que le prolongement des objectifs quantitatifs au-delà de 2012 apparaisse crédible.¹¹¹¹¹²

Il s'agit de valoriser l'anticipation des engagements, mais pas de reporter l'obligation de conformité à des périodes ultérieures.

Les termes de banking ou de stockage sont aussi utilisés en français mais sont peu explicites.
mobilité [mobility]

Mondialisation [globalization]

Processus d'intégration des marchés résultant de la libéralisation des échanges, de l'expansion de la concurrence à l'échelle planétaire et des retombées des technologies de l'information et de la communication.

Dans la langue courante, le terme mondialisation désigne le fait de s'étendre dans le monde entier. Dans ce sens, l'expression globalisation est un calque de l'anglais qui fait inutilement concurrence au terme français mondialisation.

(Office de la langue française, 2002)

niveau de référence [baseline]

Le point de référence pour calculer les coûts incrémentaux. Le FEM (**Fonds pour l'Environnement Mondial**) finance la différence entre le coût d'un projet entrepris avec des objectifs en matière d'environnement global et le coût d'un projet identique sans considération environnementale. Cette même référence de base servira à créditer des droits à polluer dans le cadre des **mécanismes de flexibilité** de Kyoto : le **Mécanisme pour un développement propre** ou la **Mise en œuvre conjointe**.¹

Il s'agit du niveau historique à partir duquel sont calculées les évolutions ultérieures d'émissions de **gaz à effet de serre**. La détermination de cette grandeur qui peut se faire de manière micro-économique ou macro-économique est d'une importance cruciale pour déterminer le niveau d'additionnalité des réductions ressortant de projets mis en œuvre dans le cadre du **Mécanisme pour un**

111. Commission fédérale du développement durable, CFDD Avis sur les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto <http://www.belspo.be/frdocfdd/fr/pubfr/avis/1999a10f.htm>

112. S. Lepeltier, Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre : quels instruments économiques ? Rapport d'information 346 [98-99], Délégation du Sénat pour la planification, <http://www.senat.fr/rap/r98-346/r98-346.html>

développement propre ou de **Mise en œuvre conjointe**.¹²

La clé de la mesure des réductions d'émission est le **niveau de référence** d'un projet. Ce problème est largement débattu. Le **niveau de référence** descendant [top-down baseline] est dérivé de taux d'émission existants au niveau national ou sectoriel, ou établit un objectif de niveau d'émission pour une compagnie, un secteur ou un pays. La définition de niveaux de référence par approche ascendante [bottom-up baseline] part d'une technologie spécifique ou un cas de référence et est réalisée au cas par cas.¹¹³

objectifs quantifiés de limitation et de réduction des émissions [Quantified Emission Limitation and Reduction objectives (QELROS), Quantified emission limitation or reduction commitments (QELRCs)]

Engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en pourcentage des émissions de l'année ou de la période de référence, pris par les pays développés figurant à l'annexe B du Protocole de Kyoto.

Dès 1992 le débat à Rio s'est cristallisé autour de deux méthodes de négociation : fallait-il viser un accord sur les objectifs quantifiés répartis par pays (futur QELROS) ou sur une harmonisation de politiques et mesures parmi lesquels la taxe carbone ? L'article 3 du Protocole de Kyoto en 1997 établit des réductions quantifiées.¹¹⁴

Observance [compliance]

L'observance fait référence à la capacité des pays de se conformer aux dispositions d'un accord ainsi qu'à la mesure dans laquelle ils s'y conforment. A cet égard, il s'agit de savoir non seulement si des mesures de mise en œuvre ont été prises, mais aussi si la conformité a été préservée lors de leur application. L'observance indique à quel point les différents acteurs dont le comportement est remis en cause par l'accord (administrations locales, sociétés, organisations, particuliers, etc.) se sont effectivement conformés aux mesures de mise en œuvre et aux obligations y afférentes.¹¹⁵

Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique (OSCST) [Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice (SBSTA)]

L'**Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique** est chargé de fournir en temps opportun à la **Conférence des parties** et, le cas

échéant, à ses autres organes subsidiaires des renseignements et des avis sur les aspects scientifiques et technologiques de la Convention. Cet organe, ouvert à la participation de toutes les Parties, est multidisciplinaire. Il est composé de représentants des gouvernements faisant autorité dans leur domaine de compétence. Il rend régulièrement compte de tous les aspects de ses travaux à la **Conférence des parties**.¹¹⁶

Institué par la Convention cadre sur les **changements climatiques** (article 9), il est chargé de fournir à la **Conférence des parties** des renseignements et des avis sur les aspects scientifiques et technologiques de la Convention. Sa mission a été étendue dans le cadre de la mise en œuvre du **Protocole de Kyoto** (article 15 du Protocole).¹²

Organe Subsidaire d'Exécution (SBI), synonyme : organe subsidiaire de mise en œuvre [subsidiary body for implementation (SBI)]

Il a été créé par la Convention cadre sur les **changements climatiques** (article 10), il est chargé de fournir à la **Conférence des parties** des recommandations visant la mise en œuvre effective de la Convention. Sa mission a été étendue dans le cadre de la mise en œuvre du **Protocole de Kyoto** (article 15 du Protocole).¹²

Cet organe, ouvert à la participation de toutes les Parties, est composé de représentants des gouvernements, experts dans le domaine des **changements climatiques**.¹¹⁷

organe subsidiaire de mise en œuvre : voir Organe subsidiaire d'exécution

organisation d'intégration économique régionale [regional economic integration organization]

Selon la Convention sur les Changements Climatiques on entend par "organisation régionale d'intégration économique" une organisation constituée par des États souverains d'une région donnée qui a compétence dans des domaines régis par ladite Convention ou ses protocoles et a été dûment autorisée, selon ses procédures internes, à signer, à ratifier, à accepter ou à approuver lesdits instruments ou à y adhérer.¹¹⁸

Organisation intergouvernementale [intergovernmental organization]

Organisation qui concerne plusieurs gouvernements. Parmi les organisations intergouvernementales figurent la Banque mondiale, l'Organisation de

113. traduit de Steve THORNE and Emilio Lebre La ROVERE, Criteria and indicators for the appraisal of Clean Development Mechanism (CDM) projects, Helio International

114. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

115. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

116. CCNUCC réf. 23, article 9

117. CCNUCC réf. 23, article 10

118. Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, <http://www.agora21.org/cccc/index.html>, CCNUCC

coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation internationale de la Francophonie, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ainsi que d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations d'envergure régionale. Des représentants de ces organisations intergouvernementales peuvent assister aux séances de négociation concernant les Conventions des Nations Unies.¹¹⁹

organisations non gouvernementales (ONG) [non-governmental organizations (NGO)]

Une organisation non gouvernementale est un groupement sans but lucratif composé de bénévoles, organisé sur une base locale, nationale ou internationale dans un but précis, et administré par des gens ayant des intérêts communs.

Terme ambigu qui peut dans une acception large comprendre des entreprises et des collectivités locales qu'elles soient constituées en association ou non.

organisation régionale d'intégration économique : voir organisation d'intégration économique régionale

organisations de la société civile [civil society organizations]

La myriade d'associations autour desquelles la société s'organise volontairement et qui représentent un large éventail d'intérêts et de liens, de l'origine ethnique et religieuse, à la protection de l'environnement ou des droits de l'homme, en passant par des intérêts communs sur le plan de la profession, du développement ou des loisirs.¹²⁰

ozone [ozone]

L'ozone, qui est la forme triatomique (O₃) de l'oxygène, est un constituant gazeux de l'atmosphère. Dans la troposphère (la plus basse couche de l'atmosphère, épaisse de 8km aux pôles et de 16km au-dessus de l'équateur), il se forme à la fois naturellement et par suite de réactions photochimiques faisant intervenir des gaz résultant de l'activité humaine ("smog"). L'ozone troposphérique agit comme un gaz à effet de serre. Dans la stratosphère (la couche au-dessus de la troposphère), il résulte de l'interaction du rayonnement solaire ultraviolet et de l'oxygène moléculaire (O₂). L'ozone stratosphérique joue un rôle décisif dans l'équilibre

119. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC
120. La Gouvernance en faveur du développement humain durable : Document de politique générale du PNUD, 1997

radiatif de la stratosphère. Sa concentration est maximale dans la couche d'ozone.¹²¹

partage de la charge [burden sharing]

Les instruments de flexibilité prévus par le protocole de Kyoto ainsi que les objectifs fixés pour chacune des parties contractantes requièrent un renforcement des efforts mis en œuvre. Pour sa part, l'Union européenne s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8 % d'ici à 2012 par rapport à la situation existant en 1990, sur la base d'un partage de la charge au niveau européen.¹²²

partie concernée : voir partie intéressée

parties intéressées [stakeholders, civil society, major groups]

Les associations ou **Organisations non gouvernementales** (ONG), les organisations d'entreprises, les milieux scientifiques forment les **parties intéressées** impliquées dans le débat sur le climat. A ce titre ils sont consultés et participent à titre consultatif aux différentes institutions. Dans le cadre plus général, l'**Agenda 21** considère l'engagement et la participation réelle de tous les groupes sociaux comme une condition du **développement durable**. La Section III de l'**Agenda 21** qui porte sur le **renforcement** du rôle des principaux groupes (principaux groupes, [major groups]) en donne la liste : les femmes, les enfants et les jeunes, les communautés de populations autochtones, les **organisations non gouvernementales**, les collectivités locales, les travailleurs et leurs syndicats, le commerce et l'industrie, la communauté scientifique et technique, les agriculteurs.¹
Le terme anglais de stakeholders "qui possèdent un enjeu" fait pendant à celui de shareholders les actionnaires, le jeu de mot est intraduisible en français.

parties prenantes : voir partie intéressée

pays développés Parties [developed country Parties]

Traditionnellement, l'expression "pays développés Parties" désigne les pays développés et les organisations d'intégration économique régionale composées de pays développés qui ont signé une convention ou un protocole international et qui sont donc des "Parties" à une convention ou protocole.

121. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC
122. Commission de l'industrie, du commerce extérieur, de la recherche et de l'énergie, Parlement Européen, 2002

pays à économie en transition [economies in transition (EITs)]

Pays où l'économie nationale est en train de passer d'un système planifié à l'économie de marché.¹²³

période d'engagement [commitment period]

Pour le **Protocole de Kyoto** la **période d'engagement** de réduction de **gaz à effet de serre** porte sur les années 2008-2012.

permis d'émission [emissions credits]

Chaque pays doit s'engager quantitativement à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, cela permet de définir des objectifs quant aux quantités d'émissions à respecter, c'est le permis d'émission. *Les pays qui limitent ou réduisent leurs émissions plus qu'il n'est nécessaire pour satisfaire à leurs engagements pourront céder leurs droits d'émission aux pays qui trouvent leurs objectifs plus difficiles ou plus onéreux à atteindre.*

Droit d'émission d'une quantité donnée d'une substance, négociable ou non, attribué par un gouvernement à une entreprise.¹²⁴

permis d'émission négociables : voir marché de permis d'émission

perturbation anthropique [anthropogenic interference]

Perturbation d'équilibres naturels du fait des activités humaines qui conduisent à des émissions d'effluents gazeux, liquides ou solides, ou des prélèvements.¹

*La composition chimique de l'atmosphère découle d'échanges continus entre atmosphère, océan, sol et végétation. L'impact anthropique produit une perturbation des cycles naturels. Parmi ces cycles, citons celui du carbone. Les différentes activités humaines (utilisation de l'énergie fossile, **déforestation**, feux de forêts et modifications des sols dues au développement de l'agriculture) génèrent un excédent de l'ordre de 8 milliards de tonnes par an de carbone. Il y a bien modification du cycle naturel.*¹²⁵

123. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

124. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

125. Manuel TROUVE, L'introduction des gaz à effet de serre, Le Mans : Université du Maine, 1997 : <http://www.univ-lemans.fr/~trouve/geomorph/anthrop.htm>

Petits États Insulaires en Développement : voir Alliance des Petits États Insulaires

phase pilote [pilot phase]

Phase qui a permis de mettre en place des projets de façon expérimentale avant que les **mécanismes de flexibilité** entrent en vigueur en même temps le **Protocole de Kyoto**.

photosynthèse

Production de glucides (sucres) par les plantes (et certaines bactéries) à partir de l'eau et du gaz carbonique (dioxyde de carbone ou CO₂) de l'air qu'elles peuvent fixer grâce à la chlorophylle, en employant comme source d'énergie la lumière (solaire).¹²

plafond d'émission [Emissions cap]

Restriction obligatoire sur une période de temps donnée, qui "plafonne" le volume total des émissions anthropiques de gaz à effet de serre qui peuvent être rejetées dans l'atmosphère. Le Protocole de Kyoto impose des plafonds pour les émissions de gaz à effet de serre des pays/Parties figurant à l'annexe B.¹²⁶

plan d'action national[national action plans]

Plan présenté à la Conférence des Parties par chaque Partie pour présenter les mesures mises en œuvre pour répondre aux engagements pris dans le cadre d'une convention ou d'un protocole international.

Plan présenté à la Conférence des Parties par chacune des Parties, où sont indiquées les mesures qui ont été prises pour limiter les émissions anthropiques de gaz à effet de serre. Chaque pays doit présenter un tel plan pour pouvoir participer à la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et doit ultérieurement faire part à intervalles réguliers des progrès accomplis à la Conférence des Parties. Les plans d'action nationaux font partie des communications nationales, où figure l'inventaire national des sources et des puits de gaz à effet de serre.¹²⁷

plan d'action régional[regional action plans]

Selon les mêmes dispositions que le plan d'action national, il concerne les organisations d'intégration économique régionales.¹²⁸

126. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

127. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

128. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

pluie acide : voir retombée atmosphérique

point focal [focal point]

Contact de secrétariats des conventions dans les pays.¹

politique intégrée [Integrated Policy, Integrated Decision]

Une politique intégrée est une politique prenant en compte l'ensemble des aspects, leurs interactions et leurs liens avec les différentes activités, tant pour la démarche que pour de la participation du public. Une décision intégrée implique dès le départ l'ensemble des acteurs au processus décisionnel.¹²⁹

politiques et mesures [policies and measures]

Le terme de **politiques et mesures** domestiques concerne les actions menées par les pays pour remplir leurs engagements de Kyoto sur leur propre territoire. On oppose souvent les **politiques et mesures** aux **mécanismes de flexibilité** qui permettent qu'un pays puisse bénéficier de crédit de pollution pour des actions menées dans un autre pays.¹

pollueur payeur [polluter pays]

Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.¹³⁰

potentiel de destruction de l'ozone (PDO) [ozone destroying potential (ODP)]

Chaque substance destructrice d'ozone possède une valeur de potentiel de destruction de l'ozone qui est l'image de la quantité d'ozone détruite par cette substance. L'ODP est le rapport entre l'impact sur l'ozone d'une substance donnée comparée à l'impact d'une quantité similaire de CFC-11. Par définition, la valeur de l'ODP du CFC-11 est égale à 1.

129. Commission fédérale du développement durable, CFDD Avis sur les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto <http://www.belspo.be/frdocfdd/fr/pubfr/avis/1999a10f.htm>

130. Principe 16 Rio, 21 réf.11, http://www.agora21.org/rio92/A21_html/Delario/index.html

potentiel de réchauffement [warming Potential]

Les gaz à effet de serre d'origine humaine ne contribuent pas tous de la même façon à l'effet de serre. Ainsi, une molécule de méthane contribue sept fois plus à l'effet de serre qu'une molécule de dioxyde de carbone. La première étant trois fois plus légère que la seconde, on retrouve le coefficient de 21. C'est pourquoi, dans les stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre, on peut avoir intérêt à brûler le méthane pour le convertir en dioxyde carbone.

Liste de gaz avec leur potentiel de réchauffement en masse (durée de vie) :

dioxyde de carbone : 1 (de 50 à 200 ans), méthane : 21 (12 ans), oxyde d'azote : 310 (120 ans), CFC-12 : 6200-7100 (50 ans), HCFC-22 : 1300-1400 (12 ans), Perfluoromethane : 6500 (50.000 ans), HF₆ : 23.900 (3.200 ans).¹³¹

potentiel de réchauffement global (PRG) [global warming potential (GWP)]

Indice décrivant les caractéristiques radiatives des mélanges homogènes de gaz à effet de serre, qui représente l'effet combiné des temps de séjour différents de ces gaz dans l'atmosphère et de leur pouvoir relatif d'absorption du rayonnement infrarouge sortant. Cet indice donne une valeur approximative de l'effet de réchauffement intégré dans le temps d'une masse unité d'un gaz à effet de serre donné dans l'atmosphère actuelle par rapport à celui du dioxyde de carbone. Pour permettre de comparer entre eux les effets sur le climat des divers gaz à effet de serre, le GIEC a mis au point l'indice, de "potentiel de réchauffement global" qui est le rapport de l'effet climatique (le "forçage") d'un gaz à celui du gaz carbonique. Par construction, le PRG du gaz carbonique est donc 1.⁶¹

potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre [GHG Reduction Potential]

Les réductions possibles d'émission de **gaz à effet de serre** (quantifiées en termes de réduction absolue ou en pourcentage des émissions de référence) qui peuvent être atteintes par l'usage de technologies et mesures.

Précaution [precaution]

La précaution se situe dans un domaine où l'existence et l'ampleur du risque n'est pas établie avec certitude (mais où ses conséquences peuvent être graves et irréversibles), ce qui rend difficile, voire impossible, l'estimation des enjeux.

La différence entre précaution (présomption de risque grave et irréversible) et prévention (risque

131. Numéro spécial commun Le Courrier de la Planète n°14, 2001 Global Chance n°14, 2001

identifié) est importante, car les deux situations conduisent à des décisions qui ne sont pas de même nature.¹³²

Prévention[prevention]

Au sens strict, la prévention ne peut intervenir qu'au moment où l'observation des faits et la connaissance des mécanismes en jeu permettent d'estimer les dommages (financièrement ou non), et de proposer une action qui proportionne aux coûts estimés les mesures d'évitement. Elle correspond à des risques connus pouvant être plus ou moins réduits par degrés jusqu'à un état où toute réduction se traduirait par des coûts plus élevés que les avantages escomptés.

La différence entre précaution (présomption de risque grave et irréversible) et prévention (risque identifié) est importante, car les deux situations conduisent à des décisions qui ne sont pas de même nature. Cette question est abordée dans le rapport officiel de la Commission française du développement durable de 1996.¹³³

principaux groupes : voir grands groupes

principe d'addition : voir additionnalité

principe de précaution [precautionary principle]

Le principe 15 de la **Déclaration de Rio** sur l'environnement et le développement précise : "*en cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement*".

Commentaire : la traduction française du texte a transformé la référence anglaise à l'efficacité économique du texte original : "postponing cost-effective measures to prevent environmental degradation". Le texte de la loi française de 1995 corrige cet écart et réintroduit le mot "mesures effectives et proportionnées".

Il s'agit de décider alors que la science n'est pas encore totalement fondée. La décision en "environnement scientifique incertain" doit se fonder, sur des procédures où se côtoient éthique, société, économie, acteurs politiques et scientifiques, sous la lumière amplifiée des médias. La science n'évacue donc pas la responsabilité des êtres

132. M. Cohen de Lara, D. Dron, Evaluation économique et environnement dans les décisions publiques, Rapport au Ministre de l'Environnement, La Documentation Française, 1997
133. M. Cohen de Lara, D. Dron, Evaluation économique et environnement dans les décisions publiques, Rapport au Ministre de l'Environnement, La Documentation Française, 1997

humains et de leurs institutions, elle a même tendance à lui soumettre de nouveaux défis.¹³⁴

principe de prévention [prevention principle]

On entend par principe de prévention le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable.

*Le principe de prévention, l'un des principes généraux du droit de l'environnement, implique la mise en œuvre de règles et d'actions pour anticiper toute atteinte à l'environnement. Ces règles doivent tenir compte des derniers progrès techniques. Le Code de l'environnement français le retient parmi les principes généraux du droit de l'environnement. La prévention implique la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions, parmi lesquelles les instruments suivants : les études d'impact ; les autorisations préalables ; la correction à la source ; les éco-audits et le management environnemental. Par exemple, la réduction des dommages et effets liés aux déchets par une réduction des quantités produites (conception des produits et technologies propres) obéit à ce principe.*¹³⁵¹³⁶

Principes de Rio : voir Déclaration de Rio

procédures et processus [procedures and processes]

Une procédure est un ensemble des règles présidant au déroulement d'une action. Un processus est une succession de phénomènes liés entre eux et produisant dans le temps un résultat déterminé.

Commentaire¹³⁷ : Se déplacer des procédures (démarche linéaire) aux processus (démarche globale) nécessite également un déplacement vers plus de responsabilité, d'initiative et de coopération.

programme pour l'habitat : voir Habitat II

programme de sensibilisation du public [public awareness programme]

Un programme de sensibilisation du public peut comprendre diverses initiatives y compris des sites Internet, des éléments d'exposition dans des musées, du matériel pédagogique, etc. pour

134. Christian BRODHAG, Quelle rationalité pour fonder le développement durable ? Les entretiens CNRS ASTS de la médiation scientifique et technique, Paris, 31 mars 1998

135. M. Cohen de Lara, D. Dron, Evaluation économique et environnement dans les décisions publiques, Rapport au Ministre de l'Environnement, La Documentation Française, 1997
136. Le principe de prévention, dossier documentaire pour la consultation nationale de la Charte de l'Environnement, 2003

137. Villes et développement durable : des expériences à échanger, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire [France], CEDIDELP, FPH, juin 1998, cité dans 2

sensibiliser davantage les citoyens. Le programme peut compléter les Plan d'action nationaux relatifs aux convention internationales. Un programme de sensibilisation du public peut comporter plusieurs composantes clés : des initiatives de sensibilisation menées par le gouvernement, un réseau de centres provinciaux/territoriaux d'information et de coordination en matière de sensibilisation du public et le financement de projets...

(Agora 21)

projet de Type I, II ou III [Type I, II, or III project]

Typologie de projets utilisée par le FEM : Projet de type I pour lequel le bénéfice national est supérieur au coût économique national ; Projets de type II pour lequel le bénéfice national est inférieur au coût économique national, mais dont les avantages mondiaux sont tels, qu'ils sont justifiés selon les critères du FEM ; Projets III qui est justifiable dans une perspective nationale, et donc éligible normalement au financement du FEM, pour peu que ce projet se situe dans les limites du cadre de la rentabilité.⁴

protocole d'accord [memorandum of understanding]

Un document écrit détaillant les points d'accord entre deux ou plusieurs parties⁴.

Protocole de Kyoto [Kyoto Protocol]

Ce Protocole à la Convention-cadre sur les **changements climatiques** a été adopté à Kyoto le 11 décembre 1997. Il fixe des engagements chiffrés (en équivalents dioxyde de carbone) pour les pays visés à l'**Annexe B** du Protocole en vue de réduire ou de limiter leurs **émissions anthropiques de gaz à effet de serre** pour l'horizon 2008-2012. Il énonce aussi les **politiques et mesures** à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs, de même que les principes de base des **mécanismes de flexibilité**.¹²

L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto devait intervenir dès lors qu'au minimum 55 pays Parties à la Convention sur les changements climatiques avaient déposé leurs instruments de ratification. Parmi ces pays, devaient figurer des pays développés dont les émissions de dioxyde de carbone représentaient en 1990 au moins 55 % des émissions totales de ces pays à la même date. Les États-Unis, qui à eux seuls émettent 30 à 35 % du total des gaz à effet de serre d'origine humaine, ont décidé en 2001 de ne pas ratifier le Protocole. En novembre 2005, la Russie a ratifié le Protocole de Kyoto ce qui a permis la mise en œuvre du protocole. L'entrée en vigueur était désormais acquise et est intervenue officiellement le 16 février 2005.

Protocole de Montréal : voir Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone [Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer]

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, qui a été adopté à Montréal en 1987, puis actualisé et amendé à Londres (1990), Copenhague (1992), Vienne (1995), Montréal (1997) et Beijing (1999), réglemente la consommation et la production de produits chimiques chlorés et bromés qui détruisent l'ozone stratosphérique. Ce protocole additionnel à la Convention de Vienne pour la Protection de la Couche d'Ozone (1985) a réglementé les produits suivants : CFC, Halons, autres CFC entièrement halogénés, Tétrachlorure de carbone, 1,1,1-trichloroéthane (méthyle chloroforme), Hydrochlorofluorocarbones, Hydrobromofluorocarbones, Bromure de méthyle.¹³⁸

puits [sink ; carbon sink ; sink of greenhouse gases]

Tout processus, toute activité ou tout mécanisme, naturel ou artificiel, qui élimine de l'atmosphère un **gaz à effet de serre**, un **aérosol** ou un précurseur de **gaz à effet de serre**²³, comme les arbres, les plantes et les océans.

Au titre du **Protocole de Kyoto**, les pays développés peuvent inclure les variations nettes de leurs émissions (calculées en soustrayant les absorptions des émissions de CO₂) du fait de certaines activités liées au changement d'affectation des terres et à la foresterie. Le calcul de l'effet des **puits** (l'augmentation de la végétation tend à absorber le dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère) est méthodologiquement complexe et doit encore faire l'objet d'éclaircissements.

Commentaire : le débat sur les puits pose des problèmes politiques et surtout scientifiques pour établir des références de base.

puits de carbone : voir puits

puits de gaz à effet de serre : voir puits

quantité attribuée [assigned amounts (AAs)]

Aux termes du Protocole de Kyoto, quantité totale d'émissions de gaz à effet de serre que chacun des pays figurant à l'annexe B est convenu de ne pas

138. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

dépasser pendant la première période d'engagement (2008-2012). Cette quantité est calculée en multipliant par cinq (pour les cinq années de la période d'engagement) la quantité totale des émissions de gaz à effet de serre du pays considéré en 1990, puis par le pourcentage mentionné dans l'annexe B du Protocole de Kyoto (par exemple 92 pour cent pour l'Union européenne et 93 pour cent pour les États-Unis d'Amérique).¹³⁹

quota d'émissions [emission quota]

La proportion ou la part des émissions globales acceptable imposée à un pays ou un groupe de pays dans le cadre d'un maximum d'émissions totales et d'allocations de ressources obligatoires ou d'une évaluation.¹⁴⁰

Rapport Brundtland [Brundtland Report]

Ministre de l'Environnement de Norvège, puis premier ministre, Madame Gro Harlem Brundtland a présidé la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement des Nations Unies qui a publié en 1987 le rapport intitulé "Notre avenir à tous". Ce rapport a servi de base à la Conférence de Rio, il définit le terme du développement durable, qui avait été énoncé auparavant par l'UICN. Il n'est paru en langue française qu'en 1989.¹⁴¹

ratification [ratification]

Procédure faisant entrer en application un accord international. Les pays signent formellement, par exemple lors de réunions internationales, par le biais de leur exécutif (ministre ou chef d'État), mais une procédure de **ratification** spécifique, impliquant souvent les parlements, engage réellement les pays. La Convention, ou le Protocole, entre en application quand un nombre suffisant de pays l'ont ratifié.

Par exemple le §1 de l'article 25 du Protocole de Kyoto qui précise : "Le présent Protocole entre en vigueur le quatre-vingt-dixième jour qui suit la date du dépôt de leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion par 55 Parties à la Convention au minimum, parmi lesquelles les Parties visées à l'annexe I dont les émissions totales de dioxyde de carbone représentaient en 1990 au moins 55 % du volume total des émissions de dioxyde de carbone de l'ensemble des Parties visées à cette annexe".¹

139. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

140. Technologies, Policies and Measures for Mitigating Climate Change., <http://www.ipcc.ch/pub/techpap1.pdf> glossary

141. Notre Avenir à Tous, rapport de la commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (commission Brundtland), Les Éditions du Fleuve, 1989, traduction française de "Our Common Future" paru en 1987. p51

réchauffement de l'atmosphère : voir réchauffement mondial

réchauffement global : voir réchauffement mondial

réchauffement mondial [global warming]

La température moyenne à la surface du globe a augmenté d'un demi-degré depuis le milieu du siècle dernier. Les années 80 ont connu huit des années les plus chaudes depuis cent ans. Cependant, le rythme et l'ampleur de ce réchauffement sont -pour l'instant- comparables à ceux des fluctuations naturelles du passé. C'est pourquoi il n'est pas possible d'attribuer avec certitude ce réchauffement à la croissance -bien établie, elle- de la teneur de l'air en **gaz à effet de serre**.⁶¹

réchauffement de la planète : voir réchauffement mondial

récupération du méthane[methane recovery]

Méthode consistant à récupérer les émissions de méthane – par exemple en provenance de mines de charbon ou de décharges – et à les réutiliser comme combustible ou à d'autres fins économiques (par exemple en les réinjectant dans des réservoirs de pétrole ou de gaz).¹⁴²

réduction anthropique [anthropogenic removal]

Dans le contexte de la Convention sur les changements climatiques : "*Réduction résultant de l'activité humaine (plantation d'arbres)*".¹⁴³

réduction certifiée des émissions RCE [certified emission reduction (CER)]

Correspond à une tonne d'émissions d'équivalent CO₂ supprimées ou piégées par le biais d'un programme relevant du mécanisme de développement propre, le calcul s'effectuant sur la base du potentiel de réchauffement global.¹⁴⁴

142. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

143. Glossaire de terminologie forestière, Rapports de l'état des forêts au Canada, http://www.nrcan-rncan.gc.ca/cfs-scf/science/prodsvr/glossary_f.html

144. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

réduction des émissions de gaz à effet de serre [reduction of GHG emissions]

Les questions clés auxquelles sont confrontés actuellement les décideurs en matière de changement climatique mondial sont les suivantes : 1) de combien faut-il réduire les émissions de **gaz à effet de serre** (GES) ? 2) quand faut-il les réduire ? 3) comment faut-il les réduire ? 4) qui doit les réduire ? Une politique économiquement efficace de réduction des émissions est une politique qui maximise les bénéfices nets (c'est à dire les bénéfices d'un changement climatique réduit moins les coûts de réduction des émissions). La théorie économique voudrait que les efforts de réduction des émissions soient poursuivis jusqu'à ce que les bénéfices pour l'environnement d'une unité de réchauffement en moins (bénéfice marginal) soient égaux au coût d'une unité supplémentaire de réduction des émissions (coût marginal). Dans les études de coûts de réduction des émissions le degré de réduction est présenté de deux manières assez différentes : soit une réduction par rapport à un **niveau de référence**, lui-même défini comme la trajectoire des émissions de **gaz à effet de serre** pour un **scénario du laisser-faire** postulé ; soit une réduction par rapport à une année de référence : par exemple "ramener d'ici 2010 les émissions de **gaz à effet de serre** à 80 % de leur niveau de 1990".¹⁴⁵

remplacement de combustible [fuel switching]

Politique destinée à réduire les émissions de dioxyde de carbone et fondée sur l'utilisation de combustibles à moindre teneur en carbone (par exemple le remplacement du charbon par le gaz naturel).¹⁴⁶

rendement énergétique [energy efficiency]

Rapport de la quantité d'énergie produite par un procédé de conversion ou un système à la quantité d'énergie consommée.¹⁴⁷

renforcement

Dans la mise en œuvre des Conventions, en particulier celle sur le changement climatique, on assiste à la mise en place de procédures de **renforcement** qui est présentée comme descendant [top-down] et qui recouvrent les activités habilitantes et d'encouragement [enabling activities] principalement pour l'élaboration des communications nationales.

145. réf 6 p.173, note 4 et page 151

146. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

147. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

*Or le danger est manifeste de voir ces procédures s'en tenir au "top" si l'on en juge par la composition des équipes nationales qui ont beaucoup de mal à se sortir de leur cadre administratif et institutionnel. Or, un véritable **renforcement** ascendant des **capacités** [bottom-up] conduit, à partir de ce qui existe, à privilégier et à renforcer des actions conformes aux critères de soutenabilité : c'est à dire orienter l'action vers les engagements pris dans les conventions en créant des synergies entre les acteurs.*¹⁴⁸

Renforcement de capacité [enabling activities]

Renforcement des capacités : processus par lequel les individus, les groupes, les organisations, les institutions et les pays développent leurs aptitudes, individuellement et collectivement, en vue de s'acquitter de fonctions, résoudre des problèmes et atteindre des objectifs. Mise en place de **capacités** : elle diffère du **renforcement des capacités**, qui consolide une base de **capacités** préexistante. L'objectif du renforcement des **capacités** et de la mise en place de **capacités** est d'aider les gouvernements, les organisations et les gens à atteindre un niveau d'autonomie suffisant pour leur permettre de gérer efficacement leurs propres affaires.¹⁴⁹

En matière de changements climatiques, le renforcement des capacités consiste à améliorer les compétences techniques et les moyens institutionnels dans les pays en développement et les pays à économie en transition, afin de leur permettre de participer à toutes les initiatives destinées notamment à favoriser la recherche sur les changements climatiques, l'adaptation aux effets de ces changements et l'atténuation des effets en question et à faciliter la mise en œuvre des mécanismes de Kyoto.

réservoir [reservoir]

On entend par "**réservoir**" un ou plusieurs constituants du **système climatique** qui retiennent un **gaz à effet de serre** ou un précurseur de **gaz à effet de serre**.²³

Les océans, les sols et les forêts sont des exemples de réservoirs de carbone.

*Ce concept est proche de celui de **puits**.*

"Bassin" est un terme équivalent (on notera que sa définition englobe souvent l'atmosphère). La quantité absolue de substance potentiellement nocive contenue dans un réservoir à un moment donné est appelée "stock".

148. Quelques positions pour la troisième Conférence des parties de la CCNUCC (Kyoto, décembre 1997) et ses suites : un point de vue, Jean-Philippe Thomas ENDA TM, Dakar, <http://www.enda.sn/energie/kyoto-fr.htm>

149. Programme des Nations Unies pour le Développement [PNUD] : La gouvernance en faveur du développement humain durable, 1997, Document de politique générale, <http://www.undp.org/uncdf/Franc/role/table.htm>

respect des obligations : voir conformité

responsabilités communes mais différenciées
[common but differentiated responsibilities]

Les États doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les États ont des **responsabilités communes mais différenciées**. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du **développement durable**, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent.¹⁵⁰

retombée acide : voir retombée
atmosphérique

retombée atmosphérique [atmospheric
fallout, acid deposition]

L'expression "pluies acides" réfère au phénomène de la pollution atmosphérique qui retombe sur le sol, en raison notamment des précipitations (pluie, neige, brouillard). Les précipitations acides sont principalement causées par deux polluants : le plus important est l'anhydride sulfureux, ou dioxyde de soufre (SO₂), un gaz qui résulte de l'oxydation du soufre ; les oxydes d'azote (NOx) constituent le deuxième polluant. Les principales sources d'émissions d'anhydride sulfureux sont industrielles : ce sont les centrales thermiques alimentées au charbon, les fonderies de métaux non ferreux, les raffineries et divers procédés industriels. Les oxydes d'azote proviennent de divers combustibles et des émissions des véhicules motorisés. Au cours de leur séjour dans l'atmosphère, ces gaz se transforment en sulfates et en nitrates, puis en acide sulfurique (H₂SO₄) et en acide nitrique (HNO₃). Ces acides sont entraînés vers le sol surtout sous l'action des précipitations, mais ils peuvent également se déposer sous forme de "retombées sèches", comme des gaz et des particules. L'expression "dépôts acides" correspond donc davantage à la réalité. L'anhydride sulfureux est responsable (au Canada) à 70 % des précipitations acides et les oxydes d'azote à 30 %.¹⁵¹

150. Principe 7 Rio, réf 130

151. Les précipitations acides : précipitations ou dépôt acide ? Environnement Canada, 1997

Réunion des parties (RDP) [Meeting of
Parties (MOP)]

Le réunion des parties qualifie notamment les réunions pour une convention ou un protocole non encore ratifié. La **Conférence des parties** de la Convention climat agit comme Réunion des Parties au **Protocole de Kyoto**. Elle prend les décisions en vue de sa mise en œuvre notamment dans le cadre de l'Article 13 du Protocole avant son entrée en vigueur (voir **ratification**).¹

sac à dos écologique [ecological rucksack]

Les notions de **sac à dos écologique** (Wuppertal Institut) ou d'espace environnemental (Friends of the Earth) reposent sur des calculs d'un type différent, mais dont la philosophie et la justification sont voisins. Le **sac à dos écologique** quantifie l'ensemble des ressources nécessaires à la fabrication d'un produit, y compris les transports de matières premières et de produits intermédiaires, et les déchets. Cette notion permet d'examiner les consommations de facteurs à l'aune des vements sur ressources. Diverses études menées en Allemagne ont mis en évidence des gaspillages. Ainsi, pour produire 3 milliards de litres de jus d'orange il faut 66 milliards de litres d'eau, 3 000 milliards de litres de pétrole¹⁵². L'espace environnemental est calculé comme le montant total de ressources, de **capacité** de production et d'absorption des déchets qui peuvent être utilisés sans peser sur l'accès des générations futures au même montant. Ce calcul est effectué sur la base de montants par tête¹⁵³.

Voir **intensité matérielle**.

sans regrets [no regrets]

Les mesures **sans regrets** sont celles dont les bénéfices, tels que les économies d'énergie et la réduction de la pollution sur le plan local ou régional, sont au moins égaux à leur coût pour la société, quels que soient les avantages apportés par l'**atténuation** des incidences de l'évolution du climat. On les appelle parfois mesures "utiles en tout état de cause".¹⁵⁴

Scénario [scenario]

Description vraisemblable et souvent simplifiée de ce que nous réserve l'avenir, fondée sur un ensemble cohérent et intrinsèquement homogène d'hypothèses concernant les principales relations et forces motrices en jeu (rythme du progrès technique, prix, etc.) et leur interaction.

152. Exemple cité lors du séminaire organisé par 4D sur le Facteur 10, 26 novembre 1996

153. <http://iisd.ca/susprod/principles.htm> ; Liens utiles <http://iisd.ca/didigest/glossary.htm>

154. Résumé à l'intention des décideurs : aspects socio-économiques de l'évolution du climat, groupe de travail III du GIEC, 1995

Il convient de préciser que les scénarios ne sont ni des prédictions, ni des prévisions.¹⁵⁵

scénario du laisser-faire [business as usual scenario]

Emissions de gaz à effet de serre résultantes des tendances lourdes d'une économie sans que soit mené une politique de maîtrise des émissions. Cette référence permet d'estimer l'efficacité de politiques et mesures menées pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

sensibilité [sensitivity]

La sensibilité est la capacité d'un système à réagir à une transformation des conditions climatiques, par exemple : degré de modification de la composition, de la structure et du fonctionnement d'un écosystème et notamment de sa productivité primaire, par rapport à une variation de température ou de précipitation donnée.¹⁵⁶

séquestration du CO₂ [carbon sequestration]

Processus contribuant à augmenter la teneur en carbone d'un bassin de carbone autre que l'atmosphère. Au nombre des processus biologiques contribuant au piégeage figure l'élimination directe du dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère par suite d'un changement d'utilisation des terres, du boisement, du reboisement ainsi que de pratiques agricoles favorisant l'augmentation de la teneur en carbone des sols. Quant aux processus physiques, ils comprennent la séparation et l'élimination du dioxyde de carbone présent dans les gaz de combustion ainsi que le traitement des combustibles fossiles en vue d'isoler les fractions riches en hydrogène (H₂) et en dioxyde de carbone et de les stocker à long terme dans des gisements de pétrole et de gaz épuisés, des filons de charbon ou des aquifères salins.

sobriété énergétique

Mode de développement qui rééquilibre les politiques énergétiques en accordant une priorité forte à la maîtrise de l'évolution de la demande, les options d'offre restant quant à elles très ouvertes. On attend de ces scénarios une réduction conjointe des principaux risques de long terme et un développement des pays du Sud facilité par les progrès d'efficacité énergétique et la moindre absorption de capitaux pour le développement des systèmes énergétiques. La principale question soulevée par ces scénarios est bien de savoir comment assurer

155. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC
156. réf 6 p. 530

un progrès continu de l'efficacité énergétique, au-delà du simple pari technologique.¹⁵⁷

société civile [civil society]

Les individus et les groupes, organisés ou non, qui agissent de manière concertée dans les domaines social, politique et économique et auxquels s'appliquent des règles et des lois formelles ou informelles.

La société civile offre une profusion de perspectives et de valeurs, qui cherchent à s'exprimer publiquement.¹⁵⁸

solution biologique [biological option]

En matière d'atténuation des effets des changements climatiques, les solutions biologiques sont fondées sur une ou plusieurs des stratégies suivantes : la conservation, qui consiste à conserver un bassin de carbone et à empêcher de ce fait des émissions dans l'atmosphère ; le piégeage, qui consiste à donner une ampleur accrue aux bassins de carbone existants et à extraire par conséquent du dioxyde de carbone de l'atmosphère ; et la substitution, qui consiste à remplacer des combustibles fossiles ou des produits à forte intensité énergétique par des produits biologiques et à réduire ainsi les émissions de dioxyde de carbone.¹⁵⁹

Sommet de la Terre : voir Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED)

source [source]

On entend par **source** tout processus ou activité qui libère dans l'atmosphère un **gaz à effet de serre**, un **aérosol** ou un précurseur de **gaz à effet de serre**.²³

stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre

La **Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques** a été signée par 178 États et est entrée en application le 21 mars 1994. Son objectif ultime est de "stabiliser les concentrations de **gaz à effet de serre** dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute **perturbation anthropique** dangereuse du **système climatique**". La réalisation de cet objectif passe par des engagements différents pour les pays développés

157. Commissariat au Plan, Energie 2010-2020, Les défis du long terme, Rapport de l'Atelier présidé par Benjamin DESSUS, http://www.2100.org/conf_ener_dessus.html

158. La Gouvernance en faveur du développement humain durable : Document de politique générale du PNUD, 1997

159. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

et les pays en développement. Le programme français vise d'une part à la stabilisation des émissions nettes agrégées de CO₂, CH₄ et N₂O et d'autre part à une limitation des seules émissions de CO₂ à un niveau inférieur à 2 t de carbone par habitant et par an. Le programme inclut par ailleurs des mesures destinées à réguler les autres polluants responsables du phénomène.¹⁶⁰

stratégie gagnant – gagnant [win-win strategy]

Les stratégies gagnant - gagnant peuvent être à simple, double ou triple dividende. Une stratégie de développement durable doit être "à triple dividende", c'est-à-dire apporter un progrès dans chacun des domaines économique, environnemental et social.

Notion issue de la théorie de la négociation.

structure de gestion et de direction : voir gouvernance

subsidiarité et subsidiarité active [subsidiarity and active subsidiarity]

La **subsidiarité** est "un principe selon lequel les pouvoirs sont délégués à différents niveaux". Le principe de "**subsidiarité** active" est basé sur "l'échange d'expériences entre communautés de base permettant de définir en commun des obligations de résultat s'imposant à tous".¹³⁷

La **subsidiarité** active souligne qu'aucune réponse ne peut être trouvée à un seul niveau, que c'est l'articulation des compétences entre les niveaux qui, plus qu'une répartition des compétences, est la clé de voûte de la **gouvernance** de demain. Elle fonde l'action sur des obligations de pertinence et non sur des obligations de moyens.¹⁶¹ La notion de **subsidiarité** active renvoie donc sur l'articulation des démarches ascendantes [bottom-up] et descendantes [top-down].²

supplémentarité [supplementarity]

Un État doit respecter ses engagements en partie par des mesures internes, en partie en recourant à des mécanismes de flexibilité : achats de permis d'émission à l'étranger, acquisition de permis supplémentaires contre des investissements "propres" au Sud.

Le problème est de convenir d'un dosage entre effort interne et flexibilité.¹⁶²

160. site de l'Institut Français de l'Environnement (IFEN)

161. Alliance internationale d'ONG. Projet 1996 - 2000 de la Fondation pour le Progrès de l'Homme

162. Numéro spécial commun Le Courrier de la Planète n°61 Global Chance n°14, 2001

système climatique [climate system]

On entend par **système climatique** un ensemble englobant l'atmosphère, l'hydrosphère, la biosphère et la géosphère, ainsi que leurs interactions.²³

Système de management environnemental et d'audit (SMEA) synonyme : écoaudit, [écoaudit, environmental management audit system (EMAS)]

Les Systèmes de Management de l'Environnement (SME) sont l'un des outils permettant à l'entreprise de maîtriser son impact sur l'environnement. Ils définissent l'organisation que doivent adopter les entreprises afin d'aboutir à une gestion intégrée de l'environnement, permettant l'amélioration continue des performances environnementales. La reconnaissance officielle du SME d'une entreprise passe par sa certification, c'est à dire la vérification par un auditeur lui-même certifié que le SME mis en place dans l'entreprise respecte bien un ensemble de pratiques constituant un référentiel. Les deux principaux référentiels de certification sont actuellement le règlement européen "Eco-audit", ou SMEA, et la norme ISO 14001.¹⁶³

La démarche proposée est similaire à celle mise en place pour l'assurance de la qualité. Elle consiste, d'abord, à affirmer la volonté de la direction de s'engager dans une action dans le domaine de l'environnement, puis à définir une politique environnementale de l'entreprise et, enfin, à mettre en place les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Le système de management ainsi développé nécessitera l'écriture de procédures qui seront regroupées dans un manuel "environnement" comparable au manuel "qualité".⁵²

taux d'actualisation [discount rates]

"Méthode économique qui permet d'intégrer le temps dans l'évaluation économique de projets. Un taux de 7 % signifie que le gain ou la perte de 100 € aujourd'hui est équivalent à 100 €/1,07= 93,5 € l'année prochaine et seulement 50,8 € dans dix ans. Un taux d'actualisation élevé, diminue considérablement les éventuels coûts qui pourraient être induits dans un futur lointain par un projet. Même avec un taux d'actualisation faible de l'ordre de 3 %, 1 € de coût dans un siècle ne représente que 5 centimes aujourd'hui.

Certains proposent un taux nul notamment dans le cadre des économies d'énergie et du réchauffement planétaire ou des biens naturels dans leur ensemble partagés en copropriété avec les

163. Marion PERSONNE, Florent BREUIL, Christian BRODHAG, Système d'indicateurs pour le suivi et la comparaison sectorielle des performances environnementales des PME-PMI, Rapport final - novembre 1999, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Programme interdisciplinaire d'études et de recherches en économie de l'environnement (PIREE)

générations futures. Mais comme le note un groupe de travail commun entre le Commissariat au Plan et la Commission Française du Développement durable : "un taux d'actualisation faible, rend rentables de nombreux projets, notamment polluants. (...) On ne peut résoudre tous les problèmes d'optimisation avec l'utilisation du seul taux d'actualisation". La prise en compte des générations futures, c'est à dire la solidarité diachronique, ne peut trouver de solution dans la fixation d'un seul taux d'actualisation.¹⁶⁴

taux égal pour tous [flat rate]

Méthode de calcul des réductions des émissions de gaz à effet de serre qui prend pour tous les pays la même référence historique. La négociation porte sur une réduction proportionnelle. C'est la base de la négociation de Kyoto pour laquelle la référence est l'année 1990.¹

taxe sur le dioxyde de carbone [carbon dioxide tax, carbon tax]

Sous un système de taxation des émissions de gaz à effet de serre, les sources d'émissions doivent payer une redevance par unité quantitative d'émissions.

En général, on utilise plutôt une taxe sur le contenu en CO₂ des carburants fossiles, car à effet comparable, elle est beaucoup plus simple à mettre en œuvre. Dans ce cas, uniquement les producteurs et distributeurs de produits à base d'énergies fossiles sont concernés par la taxe qu'ils collectent à leur tour en vendant les produits.¹⁶⁵

taxe sur l'émission de dioxyde de carbone : voir taxe sur le dioxyde de carbone

taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)

La **taxe générale sur les activités polluantes** a été créée en loi de finances (française) pour 1999, par regroupement de cinq anciennes taxes fiscales ou parafiscales affectées à l'Agence de l'environnement et la **maîtrise de l'énergie** (ADEME). Cette taxe frappe la mise en décharge de déchets ménagers, le stockage et l'élimination de déchets industriels spéciaux, la consommation d'huiles, la pollution industrielle de l'air et le bruit généré par le trafic aérien. La création de la TGAP avait pour objectif d'améliorer l'incitation à la protection de l'environnement, en application du principe pollueur-payeur, et de rompre le lien entre taxation et droit à

164. Le développement durable : fiches et cahiers de la Commission française du développement durable, CFDD, Paris, 1998.

165. Technologies, Policies and Measures for Mitigating Climate Change : Watson, Robert T. ; Zinyowera, Marufu C. ; Moss, Richard H., Intergovernmental Panel on Climate Change

polluer, par son affectation au budget général de l'État. Cette taxe a été affectée sur le budget 2000 au financement de la réforme des cotisations patronales de la sécurité sociale.⁵⁵

Cette démarche de financement se heurte toutefois à une limite : la TGAP est logiquement une ressource dont le rendement devrait diminuer à terme et cependant ne peut être ajustée systématiquement aux besoins de financement. En effet, les taux, et donc le rendement, d'une taxe environnementale doivent être déterminés par des considérations autres que purement financières : l'objectif est de fixer ces taux à un niveau suffisamment élevé pour dissuader les comportements pollueurs et reporter sur leurs auteurs l'intégralité des coûts environnementaux, tout en restant dans les limites du supportable (économiquement) pour les branches concernées... et si la taxe est "efficace", c'est à dire bien faite, elle dissuadera alors les pollutions et son produit se réduira.¹⁰²

technique écologiquement rationnelle : voir technologie respectueuse de l'environnement

technique écologiquement saine : voir technologie respectueuse de l'environnement

technologie écologiquement saine : voir technologie respectueuse de l'environnement

technologie écologiquement rationnelle : voir technologie respectueuse de l'environnement

technologies de pointe [state of the art technologies]

Technique de pointe, moderne et complexe, faisant appel aux procédés scientifiques et techniques les plus nouveaux, tels la microélectronique, le traitement de l'information, le génie génétique, l'ingénierie et les télécommunications.

La locution « basse technologie » est une contradiction dans les termes. Dans beaucoup de cas, le mot technologie peut être remplacé par technique, sans qu'on puisse y voir une nuance péjorative quelconque, puisque haut raffinement technique, technique de premier ordre, chef d'œuvre technique, technique de génie, etc., sont aussi significatifs que technologie.

(Office de la langue française, 1994)

technologie respectueuse de l'environnement [environmentally sound technology]

Les technologies respectueuses de l'environnement sont à la fois non polluantes ou propres et sobres c'est à dire qui utilisent bien les ressources

naturelles, sans les gaspiller, tout au long du cycle de vie des produits.

La traduction de l'anglais par non polluante est trop limitée et le terme écologiquement rationnel, pourtant largement utilisé dans les traductions des textes des Nations Unies, est impropre car il fait référence au processus de choix de la technologie et pas à son impact. On peut aussi utiliser saine du point de vue de l'environnement.

Les techniques écologiquement rationnelles (éco-techniques) protègent l'environnement, sont moins polluantes, utilisent de façon plus durable toutes les ressources, autorisent le recyclage d'une proportion plus importante de leurs déchets et produits ainsi qu'un traitement des déchets résiduels plus acceptable que celui que permettraient les techniques qu'elles remplacent. Les écotéchniques ne sont pas seulement des techniques particulières, mais aussi des systèmes complets englobant savoir-faire, procédures, biens et services, matériel et procédures d'organisation et de gestion. Cela implique que lorsqu'on examine la question du transfert des techniques, on doit se pencher également sur celles de la mise en valeur des ressources humaines et des incidences des choix technologiques sur la mise en place des capacités locales, notamment les problèmes de discrimination sexuelle. Les écotéchniques devraient être compatibles avec les priorités fixées au plan national dans les domaines socio-économique, culturel et écologique.

L'usage généralisé dans la traduction française de l'Agenda 21 du mot rationnel pour la traduction de sound ne semble pas approprié. Nous préférons le mot "respectueuse", qui est la traduction initiale¹⁶⁶.

texte non contraignant [soft law]

Un texte non contraignant est défini comme une règle internationale créée par un groupe d'autorités nationales spécifiques et qui peut être intégré dans les lois ou les codes administratifs des nations. Notamment, une fois qu'un pays met en application les principes d'un texte non contraignant, le texte non contraignant atteint souvent la force légalement obligatoire et devient loi dure dans ce pays.

transfert d'émissions [leakage]

Fraction des réductions d'émissions dans les pays/Parties figurant à l'annexe B qui peut être compensée, dans des pays exempts d'obligations, par une augmentation des émissions au-dessus des conditions de base. Ce transfert peut être lié 1) à une relocalisation des activités de production à forte intensité énergétique dans des régions exemptes d'obligations ; 2) à une consommation accrue de combustibles fossiles dans des régions

166. Action 21 (ou Agenda 21), Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement [CNUED]. Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement - New York : Nations Unies, 1993, <http://www.agora21.org/institutions.html>

exemptes d'obligations par suite de la baisse des prix internationaux du pétrole et du gaz découlant d'une diminution de la demande de ces formes d'énergie ; 3) à une évolution des revenus (et par conséquent de la demande d'énergie) due à une amélioration des termes de l'échange. Le transfert d'émissions peut aussi correspondre à une situation où une activité de piégeage du carbone (par exemple la plantation d'arbres) sur une parcelle de terrain donne lieu par mégarde, directement ou indirectement, à une autre activité qui annihile en totalité ou en partie les effets positifs de la première.¹⁶⁷

transfert de technologie [technology transfer]

L'expression **transfert de technologies** recouvre aussi bien les technologies "logicielles" que les technologies "matérielles" ; le rôle des gouvernements est essentiel, même si le **transfert de technologies** est un processus complexe qui suppose généralement la participation de nombreuses parties prenantes ; la plupart des projets et programmes bilatéraux et multilatéraux entrepris dans les pays en développement, notamment ceux qui comprennent des activités de **transfert de technologies**, visent avant tout à atténuer la pauvreté, à stimuler le développement économique et social, à réduire la pollution de l'environnement et à améliorer la santé publique. En intégrant dans les projets et programmes en cours des activités liées aux **changements climatiques**, on s'assure d'une certaine manière des résultats positifs sur le long terme dans le domaine du climat tout en en retirant à plus court terme des avantages économiques, sociaux et écologiques. D'un autre côté, la coopération technologique devrait rejoindre les priorités du **développement durable**, exploiter les connaissances et les compétences locales et tenir compte de la synergie entre la solution des problèmes écologiques locaux et les objectifs en matière de **changements climatiques** ; (...) le **renforcement des capacités** est un aspect important du **transfert de technologies**.¹⁶⁸

Commentaire : ce thème suscite deux débats importants. Le premier est lié à celui des brevets et de la propriété intellectuelle, et du transfert éventuellement gratuit des fruits de la recherche publique. Le second débat porte sur le champ des transferts qui ne se limiteraient pas au Nord-Sud, les transferts Sud-Sud étant jugés comme essentiels pour l'adoption de technologies appropriées aux situations et aux cultures locales. Le § 34.10 de l'Agenda 21 considèrerait qu'il convenait :

167. Bilan 2001 des changements climatiques : Mesures d'atténuation, Rapport du Groupe de travail III du GIEC

168. Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique, douzième session, Bonn, 12-16 juin 2000, Mise au point et transfert de technologies, état d'avancement du processus consultatif, Note du Président, § B. Approche générale du transfert de technologies dans le cadre de la Convention FCCC/SBSTA/2000/4, 24 mai 2000

"d'examiner le rôle de la protection des brevets et des autres droits de propriété intellectuelle ainsi que son impact pour ce qui est de l'accès des pays en développement en particulier aux écotecniques et de leur transfert à ces derniers, et d'explorer davantage la notion d'accès garanti des pays en développement aux écotecniques sous l'angle des droits de propriété intellectuelle et dans le but de mettre au point une théorie de ce que pourrait être une réponse efficace aux besoins des pays en développement dans ce domaine."

transport durable [sustainable transportation]

Deux définitions du **transport durable** peuvent être données : la définition de l'OCDE, la plus ancienne, et la définition proposée par le Centre pour un **Transport durable** du Canada, plus systémique, car fondant la notion de **transport durable** sur le principe voulant que la protection de l'environnement, le bien-être de la collectivité et la croissance économique soient intégrés.

La définition du **transport durable** par l'OCDE est "un transport qui ne met pas en danger la santé publique et les écosystèmes et qui respecte les besoins de **mobilité** tout en étant compatible avec a) une utilisation des ressources renouvelables à un taux inférieur à celui nécessaire à leur régénération et b) une utilisation des ressources non renouvelables à un taux inférieur à celui nécessaire à la mise au point de ressources renouvelables de remplacement".

La définition proposée par le centre canadien pour un **transport durable** est : "Un **transport durable** s'entend d'un système qui permet aux particuliers et aux sociétés de satisfaire leurs principaux besoins d'accès d'une manière consistante et compatible avec la santé des humains et des écosystèmes, sous le signe de l'**équité** au cœur des générations et entre celles-ci ; est abordable, fonctionne efficacement, offre un choix de modes de transports et appuie une économie dynamique ; limite les émissions et les déchets de manière à ce que ceux-ci ne dépassent pas la capacité de la planète de les absorber, réduit au minimum la consommation de ressources non renouvelables, réutilise et recycle ses composantes et réduit au minimum le bruit et l'utilisation des terrains". Sur le plan social en particulier, le transport durable, tel qu'abordé dans le projet politique canadien, doit "permettre à long terme aux différentes clientèles, ayant une limitation physique ou intellectuelle, disposant de revenus modestes, habitant des régions éloignées, etc., une meilleure **accessibilité** aux moyens de transport public."²

triple dividende [triple dividend]

" Ce qui est environnementalement ou socialement "raisonnable" ne l'est pas toujours financièrement parlant. Cette différence perturbe les relations entre entreprises et société, éthique et économie, court

terme et long terme. Nous avons donc tout intérêt à trouver des outils qui permettent d'unifier les exigences économiques, environnementales et sociales. La révision de la fiscalité en est un. La réforme fiscale écologique n'est pas à comprendre comme une contrainte supplémentaire pour les agents économiques, mais comme un instrument synthétique et évolutif, destiné à atteindre des buts environnementaux en agissant à la source (prévention) et au moindre coût (efficacité). Une réforme fiscale écologique vise en fait trois objectifs complémentaires pour tendre vers le développement durable. Le premier est de protéger l'environnement au moyen d'instruments économiques plutôt que par davantage de lois et de règlements. Le deuxième est d'alléger le poids de la charge fiscale pesant essentiellement sur le travail et de le déplacer sur la consommation d'énergies non renouvelables. La situation de l'emploi devrait s'en trouver améliorée. La résultante de ces deux premiers objectifs indique le troisième : celui de l'innovation technologique induite par l'incitation à trouver des substituts ayant une meilleure performance environnementale. C'est ce qu'on appelle le "triple dividende."¹⁶⁹

unité de quantité attribuée, UQA [Assigned Amount Units, AAU]

Correspond à une tonne d'émissions d'équivalent CO₂, le calcul s'effectuant sur la base du potentiel de réchauffement global. Chaque pays de l'Annexe B se voit attribuer par le Protocole de Kyoto une quantité d'émissions exprimées en équivalent dioxyde de carbone à ne pas dépasser pour la période comprise entre 2008 et 2012.

unité de réduction certifiée des émissions URCE [Certified Emission Reduction Units, CERU]

En ce qui concerne les projets entrant dans le cadre du mécanisme pour un développement propre, on parle d'unités de réduction certifiée des émissions. Dans ce cas, le pays qui accueille le projet n'est pas un pays de l'Annexe B et n'a donc pas de quantité d'émissions attribuée par le Protocole de Kyoto. Ces unités sont équivalentes dans ce cas également à des crédits d'émissions. Enfin, dans le cas des échanges effectués entre deux Parties de l'Annexe B dans le cadre des "Permis d'émission négociables", les unités échangées sont des unités de quantité attribuée (communément appelés permis d'émission)."¹⁷⁰

169. Bulletin de l'association des professionnels romands de l'énergie solaire. 2000

170. Commission fédérale du développement durable, CFDD Avis sur les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto <http://www.belspo.be/frdocfd/fr/pubfr/avis/1999a10f.htm>

unité de réduction des émissions [Emission Reduction Units (ERU)]

Unité de réduction certifiée des émissions [Certified Emission Reduction Units, CERU, ou Certified Emission Reduction, CER], Unité de quantité attribuée [Assigned Amount Units, AAU] : Chaque pays de l'**Annexe B** se voit attribuer par le **Protocole de Kyoto** une quantité d'émissions exprimées en équivalent dioxyde de carbone à ne pas dépasser pour la période comprise entre 2008 et 2012. Les unités de réduction des émissions sont des fractions de cette quantité attribuée à chaque pays. Les unités de réduction d'émissions peuvent être obtenues par une entité qui finance des projets ayant pour conséquence de réduire les émissions de **gaz à effet de serre** dans un autre pays. Dans le cas des projets élaborés dans le cadre de la **mise en œuvre conjointe**, des unités de réduction d'émission sont alors ajoutées au quota du pays investisseur et déduites du quota du pays qui accueille le projet. Ces unités sont équivalentes à des crédits d'émissions. En ce qui concerne les projets entrant dans le cadre du **mécanisme pour un développement propre**, on parle d'unités de réduction certifiée des émissions. Dans ce cas, le pays qui accueille le projet n'est pas un pays de l'**Annexe B** et n'a donc pas de quantité d'émissions attribuée par le **Protocole de Kyoto**. Ces unités sont équivalentes dans ce cas également à des crédits d'émissions. Enfin, dans le cas des échanges effectués entre deux Parties de l'**Annexe B** dans le cadre des "Permis d'émission négociables", les unités échangées sont des unités de quantité attribuée (communément appelés permis d'émission).¹²

utilisation rationnelle de l'énergie (URE) : voir maîtrise de l'énergie

utilisation des terres, changement de l'affectation des terres et foresterie (LULUCF) [land use, land-use change and forestry (LULUCF)]

L'utilisation des terres, et leur changement d'affectation (forêt, agriculture, zones naturelles...) ont une influence notable sur le stockage du carbone (**puits**) et sur les dégagements de méthane (CH₄) et donc sur le **changement climatique**. Leurs contributions font partie des **émissions anthropiques** prises en compte par le protocole de Kyoto (article 3.3). La problématique de l'utilisation des terres et de la forêt rejoint aussi les préoccupations des deux autres grandes conventions : biodiversité et désertification.

valeur limite d'émission [emission limit values]

La masse, exprimée en fonction de certains paramètres spécifiques, la concentration et/ou le niveau d'une émission, à ne pas dépasser au cours d'une ou de plusieurs périodes données. Les valeurs limites d'émission peuvent être fixées également pour certains groupes, familles ou catégories de substances, notamment celles visées à l'annexe III (de la convention IPCC). Les valeurs limites d'émission des substances sont généralement applicables au point de rejet des émissions à la sortie de l'installation, une dilution éventuelle étant exclue dans leur détermination. En ce qui concerne les rejets indirects à l'eau, l'effet d'une station d'épuration peut être pris en considération lors de la détermination des valeurs limites d'émission de l'installation, à condition de garantir un niveau équivalent de protection de l'environnement dans son ensemble et de ne pas conduire à ces charges polluantes plus élevées dans le milieu, sans préjudice de la directive 76/464/CEE et des directives adoptées pour son application.¹⁷¹

ville compacte [compact city]

La ville compacte est un modèle de ville développé ou se développant en Allemagne, au Pays-Bas, en Autriche, en Suisse, en Italie, au Royaume Uni, et préconisé par la Commission Européenne, visant à limiter l'étalement urbain. Les villes compactes privilégient une accessibilité de services de type "20 minutes - 1 heure" avec une forte limitation des déplacements automobiles au profit des transports collectifs, des transports non motorisés et des transports mi-lents.¹⁷²

ville des courtes distances [short-distance city]

La ville des courtes distances vise à implanter l'essentiel des services quotidiens à moins de 800 m (la moitié en zone de pente) de marche à pied des logements, pôles d'échanges ou parc relais.¹⁷³

vulnérabilité [vulnerability]

La vulnérabilité définit la mesure dans laquelle un système peut être dégradé ou endommagé par

171. Directive IPCC : Directive 96/61/CE du Conseil du 24 septembre 1996 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution, Journal officiel n° L 257 du 10/10/1996 p. 0026 - 0040, http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexapi!prod!CELEXnumdoc&lg=FR&numdoc=31996L0061&model=guichett

172. Glossaire des concepts de développement et de transports durables, Association Mondiale de la Route, Février 1999, Groupe Transport Durable, Christian Leyrit, Jean-Charles Poutchy-Tixier

173. Glossaire des concepts de développement et de transports durables, Association Mondiale de la Route, Février 1999, Groupe Transport Durable, Christian Leyrit, Jean-Charles Poutchy-Tixier

l'évolution du climat. Elle dépend non seulement de la sensibilité, mais aussi de l'adaptabilité du système à de nouvelles conditions climatiques. Cette notion combine le niveau de menace physique d'une société et sa capacité d'adaptation. Elle souligne donc le rôle des facteurs socio-économiques, qui vont amplifier ou atténuer l'impact des variations climatiques sur une société.¹⁷⁴

zone aride [arid area]

L'expression "zones arides, semi-arides et subhumides sèches" désigne les zones, à l'exclusion des zones arctiques et subarctiques, dans lesquelles le rapport entre les précipitations annuelles et l'évapotranspiration possible se situe dans une fourchette allant de 0,05 à 0,65.¹⁷⁵

174. Le Changement climatique : dimensions économiques et sociales, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), édition : Paris, Association 4D, 1997, Version française sous la responsabilité scientifique du Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED) p. 530

175. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, <http://www.agora21.org/desertification/>, <http://www.unccd.ch/>

TRADUCTION FRANÇAIS ANGLAIS

<p>21 : 21 accessibilité : accessibility accord volontaire : Voluntary agreement Action 21 : voir Agenda 21 actions de réduction du réchauffement planétaire : global warming mitigation, climate change mitigation activité conjointe : voir activité exécutée conjointement activité exécutée conjointement : Activities Implemented Jointly (AIJ) activités habilitantes : voir renforcement de capacité activités de renforcement des capacités : voir renforcement de capacité adaptabilité : adaptability adaptation : adaptation additionnalité : additionality administrateur : trustee aérosol : aerosol Agenda 21 : Agenda 21, Action 21 Agenda 21 local : local Agenda 21 agent de liaison : voir point focal air chaud : hot air Alliance des Petits États Insulaires (AOSIS) : Alliance of Small Island States allocation initiale analyse du cycle de vie (ACV) : life cycle analysis (LCA) Annexe 1 : Annexe 1 Annexe 2 : Annexe 2 Annexe B application conjointe : voir mise en œuvre conjointe atténuation : mitigation of risks, effects augmentation de l'effet de serre : enhanced greenhouse effect avantage accessoire : ancillary benefit avantage connexe : co-benefit Banking : voir mise en réserve de permis d'émissions bassin de carbone : voir réservoir biosphère biosphere bonne pratique : voir meilleure pratique bulle : bubble cadrage : scoping</p>	<p>capacité : capacity capacité d'adaptation : changement climatique CCNUCC : voir Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques CDP : voir Conférence des parties changements climatiques : climate change coefficient d'émission : emissions factor cogénération : cogeneration combustible fossile : fossil fuels Commission du développement durable des Nations Unies : United Nations Commission on Sustainable Development complémentarité : supplementarity Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) : United Nations Conference on Environment and Development (UNCED) ; Earth Summit Conférence des parties (CDP ou CP) : Conference of the parties (COP) Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement : Global Conference on the Sustainable Development of Small Island Developing States ; declaration of Barbados conformité : compliance consentement à payer : willingness to pay consommation durable : sustainable consumption contingent d'émission : voir quota d'émission contrepartie de la fixation du carbone : carbon offset Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), : United Nations framework convention on climate change (UNFCCC) Convention climat : voir Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) Convention contre la désertification : voir Convention des Nations Unies sur la lutte</p>	<p>contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique : desertification convention ; United Nations Convention to Combat Desertification in Countries Experiencing Serious Drought and/or Desertification, Particularly in Africa Coopération : co-operation coopération décentralisée : decentralised co-operation COP : voir Conférence des parties couche d'ozone : Ozone layer coût unitaire de dépollution : unit abatement cost coûts de transaction : transaction costs cycle du carbone : carbon cycle cycles biogéochimiques décision intégrée : voir politique intégrée Déclaration de la Barbade : Declaration of Barbados Déclaration de Cocoyoc : Cocoyoc Declaration Déclaration de Rio : Rio declaration découplage déforestation : woodland clearance, deforestation dépôt acide : retombée atmosphérique désertification : desertification développement durable, synonymes : écodéveloppement, développement soutenable, développement viable : sustainable development développement soutenable : voir développement durable développement viable : voir développement durable diagnostic environnemental dividende : dividend, double, triple ; win-win double dividende : voir dividende</p>
--	--	---

droit acquis : acquired right
 droit d'émission : permis
 d'émission
 droit à polluer
 droit de propriété
 droit d'usage : customary right
 échange de droits d'émission :
 voir marché de permis
 d'émission
 échange d'émission : voir
 marché de permis d'émission
 échange de permis d'émission :
 voir marché de permis
 d'émission
 écobilan : voir analyse du cycle
 de vie, ACV
 écodéveloppement
 écologie industrielle : industrial
 ecology
 effet accessoire : voir avantage
 accessoire
 effet néfaste du changement
 climatique : adverse effect of
 climate change
 effet de rebond : rebound effect
 effet de serre : greenhouse
 effect
 effort domestique :
 supplémentarité
 émissions : emissions
 émissions anthropiques,
 synonyme : émissions d'origine
 humaine : anthropogenic
 emissions
 émissions d'origine humaine :
 voir émissions anthropiques
 empreinte écologique :
 ecological footprint ;
 appropriated carrying capacity
 énergie alternative : alternative
 energy)
 énergie finale : final energy
 énergie intégrée au produit :
 embodied energy of a
 commodity
 énergie primaire : primary
 energy
 énergie renouvelable
 énergie de substitution : voir
 énergie alternative
 engagements chiffrés de
 limitation ou de réduction des
 émissions : voir objectifs
 quantifiés de limitation et de
 réduction des émissions
 équité : equity
 étude de faisabilité de la
 dépollution
 étude d'impact sur
 l'environnement :
 environmental impact
 assessment (EIA),
 environmental assessment and

review process
 étude d'impact
 environnemental : voir étude
 d'impact sur l'environnement
 environmental assessment :
 évaluation des impacts sur
 l'environnement :
 environmental impact
 assessment
 évaluation des incidences sur
 l'environnement : voir
 évaluation des impacts sur
 l'environnement
 Evaluation Stratégique
 Environnementale (ESE) :
 Strategic Environmental
 Assessment (SEA)
 facteur dix, : factor ten ; factor
 10
 facteur quatre, synonyme :
 facteur 4 : factor four ; factor 4
 FFEM : voir Fonds Français
 pour l'Environnement Mondial
 fixation de carbone : carbon
 sequestration
 Fonds pour l'Environnement
 Mondial FEM : Global
 Environment Facility (GEF)
 fonds fiduciaire du FEM : GEF
 Trust Fund (GEFTF)
 Fonds Français pour
 l'Environnement Mondial FFEM
 Fonds multilatéral pour la mise
 en œuvre du Protocole de
 Montréal : Multilateral Fund for
 the Implementation of the
 Montreal Protocol (MFMP)
 fuite de carbone : carbon
 leakage
 gagnant-gagnant : voir stratégie
 gagnant - gagnant
 gaz à effet de serre (GES) :
 greenhouse gas (GHG)
 gaz traces : trace gas
 gestion de la demande :
 demand side management
 (DSM)
 gestion écologique : voir
 gestion écologiquement saine
 gestion écologiquement
 rationnelle : voir gestion
 écologiquement saine
 gestion écologiquement saine :
 environmentally sound
 management
 gestion de la qualité totale :
 total quality management
 GIEC : voir Groupe d'experts
 intergouvernemental sur
 l'évolution du climat
 gouvernance et marché
 gouvernance : governance

grands groupes : major groups
 groupe de contact : voir groupe
 de liaison
 Groupe d'experts
 intergouvernemental sur
 l'évolution du climat (GIEC) :
 Intergovernmental Panel on
 Climate Change (IPCC)
 Groupe intergouvernemental
 d'experts sur l'évolution du
 climat : voir Groupe d'experts
 intergouvernemental sur
 l'évolution du climat
 groupe de liaison : contact
 group
 groupe de travail à composition
 non limitée : open-ended
 working group
 Habitat II
 haute qualité environnementale
 (HQE), synonyme construction
 verte, construction verte à
 haute qualité
 environnementale : green
 building ; ecohouse ;
 environmentally sound and
 affordable construction
 impact environnemental :
 environmental impact
 indicateur de développement
 humain (IDH) : Human
 Development Index (HDI)
 indicateur du développement
 durable : sustainable
 development indicator
 initiative de rapport global : voir
 initiative de rapport universel
 initiative de rapport universel :
 Global Reporting Initiative
 (GRI)
 intensité en carbone : carbon
 intensity
 intensité énergétique : energy
 intensity
 intensité matérielle : material
 intensity per service unit (MIPS)
 intérêts des enfants à naître :
 voir intérêts des tiers absents
 intérêts des tiers absents :
 interests of unborn children,
 interests of absent third
 persons
 lutte contre la déforestation :
 combating deforestation
 lutte contre la désertification :
 combating desertification ;
 desertification control
 maîtrise de l'énergie,
 synonymes : energy
 conservation
 marché de permis d'émissions :
 emissions trading
 Mécanisme pour un

Développement Propre (MDP) : Clean Development Mechanism (CDM)
mécanismes de flexibilité : flexibility mechanism
mécanismes de Kyoto : voir mécanismes de flexibilité
médiateurs et facilitateurs : mediators and facilitators
meilleures pratiques : best practice
meilleure technique disponible MTD : best available techniques (BAT)
mesures d'adaptation : adaptation measure
mesures d'atténuation : mitigation, attenuation measure
mesures préventives : precautionary measures
mesures volontaires : voluntary measure
méthode d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre : Greenhouse Gas Assessment Methodology (GGAM)
mise en œuvre : implementation
mise en œuvre conjointe : joint implementation
mise en réserve de permis d'émissions, banking : banking
Mondialisation : globalization
niveau de référence : baseline
objectifs quantifiés de limitation et de réduction des émissions : Quantified Emission Limitation and Reduction objectives (QELROS), Quantified emission limitation or reduction commitments (QELRCs)
Observance : compliance
Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique (OSCST) : Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice (SBSTA)
Organe Subsidaire d'Exécution (SBI), synonyme : organe subsidiaire de mise en œuvre : subsidiary body for implementation (SBI)
organe subsidiaire de mise en œuvre : voir Organe subsidiaire d'exécution
organisation d'intégration économique régionale : regional economic integration organization
Organisation intergouvernementale : intergovernmental organization

organisations non gouvernementales (ONG) : non-governmental organizations (NGO)
organisation régionale d'intégration économique : voir organisation d'intégration économique régionale
organisations de la société civile : civil society organizations
ozone : ozone
partage de la charge : burden sharing
partie concernée : voir partie intéressée
parties intéressées : stakeholders, civil society, major groups
parties prenantes : voir partie intéressée
pays développés Parties : developed country Parties
pays à économie en transition : economies in transition (EITs)
période d'engagement : commitment period
permis d'émission : emissions credits
permis d'émission négociables : voir marché de permis d'émission
perturbation anthropique : anthropogenic interference
Petits États Insulaires en Développement : voir Alliance des Petits États Insulaires
phase pilote : pilot phase
photosynthèse
plafond d'émission : Emissions cap
plan d'action national : national action plans
plan d'action régional : regional action plans
pluie acide : voir retombée atmosphérique
point focal : focal point
politique intégrée : Integrated Policy, Integrated Decision
politiques et mesures : policies and measures
pollueur payeur : polluter pays
potentiel de destruction de l'ozone (PDO) : ozone destroying potential (ODP)
potentiel de réchauffement : warming Potential
potentiel de réchauffement global (PRG) : global warming potential (GWP)
potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de

serre : GHG Reduction Potential
Précaution : precaution
Prévention : prevention
principaux groupes : voir grands groupes
principe d'addition : voir additionnalité
principe de précaution : precautionary principle
principe de prévention : prevention principle
Principes de Rio : voir Déclaration de Rio
procédures et processus : procedures and processes
programme pour l'habitat : voir Habitat II
programme de sensibilisation du public : public awareness programme
projet de Type I, II ou III : Type I, II, or III project
protocole d'accord : memorandum of understanding
Protocole de Kyoto : Kyoto Protocol
Protocole de Montréal : voir Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer
puits : sink ; carbon sink ; sink of greenhouse gases
puits de carbone : voir puits
puits de gaz à effet de serre : voir puits
quantité attribuée : assigned amounts (AAs)
quota d'émissions : emission quota
Rapport Brundtland : Brundtland Report
ratification : ratification
réchauffement de l'atmosphère : voir réchauffement mondial
réchauffement global : voir réchauffement mondial
réchauffement mondial : global warming
réchauffement de la planète : voir réchauffement mondial
récupération du méthane : methane recovery
réduction anthropique : anthropogenic removal

réduction certifiée des émissions RCE : certified emission reduction (CER)
 réduction des émissions de gaz à effet de serre : reduction of GHG emissions
 remplacement de combustible : fuel switching
 rendement énergétique : energy efficiency
 renforcement
 Renforcement de capacité : enabling activities
 réservoir : reservoir
 respect des obligations : voir conformité
 responsabilités communes mais différenciées : common but differentiated responsibilities
 retombée acide : voir retombée atmosphérique
 retombée atmosphérique : atmospheric fallout, acid deposition
 Réunion des parties (RDP) : Meeting of Parties (MOP)
 sac à dos écologique : ecological rucksack
 sans regrets : no regrets
 Scénario : scenario
 scénario du laisser-faire : business as usual scenario
 sensibilité : sensitivity
 séquestration du CO2 : carbon sequestration
 sobriété énergétique
 société civile : civil society
 solution biologique : biological option
 Sommet de la Terre : voir Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED)

source : source
 stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre
 stratégie gagnant – gagnant : win-win strategy
 structure de gestion et de direction : voir gouvernance
 subsidiarité et subsidiarité active : subsidiarity and active subsidiarity
 supplémentarité : supplementarity
 système climatique : climate system
 Système de management environnemental et d'audit (SMEA) synonyme : écoaudit, : ecoaudit, environmental management audit system (EMAS)
 taux d'actualisation : discount rates
 taux égal pour tous : flat rate
 taxe sur le dioxyde de carbone : carbon dioxide tax, carbon tax
 taxe sur l'émission de dioxyde de carbone : voir taxe sur le dioxyde de carbone
 taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)
 technique écologiquement rationnelle : voir technologie respectueuse de l'environnement
 technique écologiquement saine : voir technologie respectueuse de l'environnement
 technologie écologiquement saine : voir technologie respectueuse de l'environnement
 technologie écologiquement

rationnelle : voir technologie respectueuse de l'environnement
 technologies de pointe : state of the art technologies
 technologie respectueuse de l'environnement : environmentally sound technology
 texte non contraignant : soft law
 transfert d'émissions : leakage
 transfert de technologie : technology transfer
 transport durable : sustainable transportation
 triple dividende : triple dividend
 unité de quantité attribuée, UQA : Assigned Amount Units, AAU
 unité de réduction certifiée des émissions URCE : Certified Emission Reduction Units, (CERU)
 unité de réduction des émissions : Emission Reduction Units (ERU)
 utilisation rationnelle de l'énergie (URE) : voir maîtrise de l'énergie
 utilisation des terres, changement de l'affectation des terres et foresterie (LULUCF) : land use, land-use change and forestry (LULUCF)
 valeur limite d'émission : emission limit values
 ville compacte : compact city
 ville des courtes distances : short-distance city
 vulnérabilité : vulnerability
 zone aride : arid area

TRADUCTION ANGLAIS FRANÇAIS

<p>21 : 21 accessibility : accessibilité acquired right : droit acquis Activities Implemented Jointly (AIJ) : activité exécutée conjointement adaptability : adaptabilité adaptation measure : mesures d'adaptation adaptation : adaptation additionality : additionnalité adverse effect of climate change : effet néfaste du changement climatique aerosol : aérosol Agenda 21, Action 21 : Agenda 21 Alliance of Small Island States : Alliance des Petits États Insulaires (AOSIS) alternative energy) ; énergie alternative ancillary benefit : avantage accessoire Annexe 1 : Annexe 1 Annexe 2 : Annexe 2 anthropogenic emissions : émissions anthropiques, synonyme : émissions d'origine humaine anthropogenic interference : perturbation anthropique anthropogenic removal : réduction anthropique arid area : zone aride Assigned Amount Units, AAU : unité de quantité attribuée, UQA assigned amounts (AAs) : quantité attribuée atmospheric fallout, acid deposition : retombée atmosphérique banking : mise en réserve de permis d'émissions, banking baseline : niveau de référence best available techniques (BAT) : meilleure technique disponible MTD best practice : meilleures pratiques biological option : solution biologique Brundtland Report : Rapport Brundtland bubble : bulle burden sharing : partage de la</p>	<p>charge business as usual scenario : scénario du laisser-faire capacity : capacité carbon cycle : cycle du carbone carbon dioxide tax, carbon tax : taxe sur le dioxyde de carbone carbon intensity : intensité en carbone carbon leakage : fuite de carbone carbon offset : contrepartie de la fixation du carbone carbon sequestration : fixation de carbone carbon sequestration : séquestration du CO2 Certified Emission Reduction Units, (CERU) : unité de réduction certifiée des émissions URCE changement climatique : capacité d'adaptation civil society organizations : organisations de la société civile civil society : société civile Clean Development Mechanism (CDM) : Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) climate change : changements climatiques climate system : système climatique co-benefit : avantage connexe Cocoyoc Declaration : Déclaration de Cocoyoc cogeneration : cogénération combating deforestation : lutte contre la déforestation combating desertification ; desertification control : lutte contre la désertification commitment period : période d'engagement common but differentiated responsibilities : responsabilités communes mais différenciées compact city : ville compacte compliance : conformité compliance : Observance Conference of the parties (COP) : Conférence des parties (CDP ou CP) contact group : groupe de liaison</p>	<p>co-operation : Coopération customary right : droit d'usage decentralised co-operation : coopération décentralisée Declaration of Barbados : Déclaration de la Barbade demand side management (DSM) : gestion de la demande certified emission reduction (CER) : réduction certifiée des émissions RCE desertification convention ; United Nations Convention to Combat Desertification in Countries Experiencing Serious Drought and/or Desertification, Particularly in Africa : Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique desertification : désertification developed country Parties : pays développés Parties discount rates : taux d'actualisation dividend, double, triple ; win-win : dividende ecoaudit, environmental management audit system (EMAS) ; Système de management environnemental et d'audit (SMEA) synonyme : écoaudit, ecological footprint ; appropriated carrying capacity : empreinte écologique ecological rucksack : sac à dos écologique economies in transition (EITs) : pays à économie en transition embodied energy of a commodity : énergie intégrée au produit emission limit values : valeur limite d'émission emission quota : quota d'émissions Emission Reduction Units (ERU) : unité de réduction des émissions Emissions cap : plafond d'émission emissions credits : permis</p>
---	---	---

d'émission
emissions factor : coefficient d'émission
emissions trading : marché de permis d'émissions
emissions : émissions
enabling activities : Renforcement de capacité
energy conservation : maîtrise de l'énergie, synonymes
energy efficiency : rendement énergétique
energy intensity : intensité énergétique
enhanced greenhouse effect : augmentation de l'effet de serre
environmental assessment : évaluation environnementale
environmental impact assessment (EIA), environmental assessment and review process : étude d'impact sur l'environnement
environmental impact assessment : évaluation des impacts sur l'environnement
environmental impact : impact environnemental
environmentally sound management : gestion écologiquement saine
environmentally sound technology : technologie respectueuse de l'environnement
equity : équité
factor four ; factor 4 : facteur quatre, synonyme : facteur 4
factor ten ; factor 10 : facteur dix,
final energy : énergie finale
flat rate : taux égal pour tous
flexibility mechanism : mécanismes de flexibilité
focal point : point focal
fossil fuels : combustible fossile
fuel switching : remplacement de combustible
GEF Trust Fund (GEFTF) : fonds fiduciaire du FEM
GHG Reduction Potential : potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre
Global Conference on the Sustainable Development of Small Island Developing States ; declaration of Barbados : Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement
Global Environment Facility

(GEF) : Fonds pour l'Environnement Mondial
FEM
Global Reporting Initiative (GRI) : initiative de rapport universel
global warming mitigation, climate change mitigation : actions de réduction du réchauffement planétaire
global warming potential (GWP) : potentiel de réchauffement global (PRG)
global warming : réchauffement mondial
globalization : Mondialisation
governance : gouvernance
green building ; ecohouse ; environmentally sound and affordable construction : haute qualité environnementale (HQE), synonyme construction verte, construction verte à haute qualité environnementale
greenhouse effect : effet de serre
greenhouse gas (GHG) : gaz à effet de serre (GES)
Greenhouse Gas Assessment Methodology (GGAM) : méthode d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre
hot air : air chaud
Human Development Index (HDI) : indicateur de développement humain (IDH)
implementation : mise en œuvre
industrial ecology : écologie industrielle
Integrated Policy, Integrated Decision : politique intégrée
interests of unborn children, interests of absent third persons : intérêts des tiers absents
intergovernmental organization : Organisation intergouvernementale
Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)
joint implementation : mise en œuvre conjointe
Kyoto Protocol : Protocole de Kyoto
land use, land-use change and forestry (LULUCF) : utilisation des terres, changement de l'affectation des terres et foresterie (LULUCF)

leakage : transfert d'émissions
life cycle analysis (LCA) : analyse du cycle de vie (ACV)
local Agenda 21 : Agenda 21 local
local groups : grands groupes
material intensity per service unit (MIPS) : intensité matérielle
mediators and facilitators : médiateurs et facilitateurs
Meeting of Parties (MOP) : Réunion des parties (RDP)
memorandum of understanding : protocole d'accord
methane recovery : récupération du méthane
mitigation of risks, effects : atténuation
mitigation, attenuation
measure : mesures d'atténuation
Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer : Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol (MFMP) : Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal
national action plans : plan d'action national
no regrets : sans regrets
non-governmental organizations (NGO) : organisations non gouvernementales (ONG)
open-ended working group : groupe de travail à composition non limitée
ozone destroying potential (ODP) : potentiel de destruction de l'ozone (PDO)
Ozone layer : couche d'ozone
ozone : ozone
permis d'émission : droit d'émission
pilot phase : phase pilote
policies and measures : politiques et mesures
polluter pays : pollueur payeur
precaution : Précaution
precautionary measures : mesures préventives
precautionary principle : principe de précaution
prevention principle : principe de prévention

prevention : Prévention
 primary energy : énergie
 primaire
 procedures and processes :
 procédures et processus
 public awareness programme :
 programme de sensibilisation
 du public
 Quantified Emission Limitation
 and Reduction objectives
 (QELROS), Quantified emission
 limitation or reduction
 commitments (QELRCs) :
 objectifs quantifiés de limitation
 et de réduction des émissions
 ratification : ratification
 rebound effect : effet de rebond
 reduction of GHG emissions :
 réduction des émissions de gaz
 à effet de serre
 regional action plans : plan
 d'action régional
 regional economic integration
 organization : organisation
 d'intégration économique
 régionale
 reservoir : réservoir
 retombée atmosphérique :
 dépôt acide
 Rio declaration : Déclaration de
 Rio
 scenario : Scénario
 scoping : cadrage
 sensitivity : sensibilité
 short-distance city : ville des
 courtes distances
 sink ; carbon sink ; sink of
 greenhouse gases : puits
 soft law : texte non contraignant
 source : source
 stakeholders, civil society,
 major groups : parties

intéressées
 state of the art technologies :
 technologies de pointe
 Strategic Environmental
 Assessment (SEA) : Evaluation
 Stratégique Environnementale
 (ESE)
 subsidiarity and active
 subsidiarity : subsidiarité et
 subsidiarité active
 subsidiary body for
 implementation (SBI) : Organe
 Subsidaire d'Exécution (SBI),
 synonyme : organe subsidiaire
 de mise en œuvre
 Subsidiary Body for Scientific
 and Technological Advice
 (SBSTA) : Organe Subsidaire
 de Conseil Scientifique et
 Technologique (OSCST)
 supplémentarité : effort
 domestique
 supplementarity :
 complémentarité
 supplementarity :
 supplémentarité
 sustainable consumption :
 consommation durable
 sustainable development
 indicator : indicateur du
 développement durable
 sustainable development :
 développement durable,
 synonymes :
 écodéveloppement,
 développement soutenable,
 développement viable
 sustainable transportation :
 transport durable
 technology transfer : transfert
 de technologie
 total quality management :

gestion de la qualité totale
 trace gas : gaz traces
 transaction costs : coûts de
 transaction
 triple dividend : triple dividende
 trustee : administrateur
 Type I, II, or III project : projet
 de Type I, II ou III
 unit abatement cost : coût
 unitaire de dépollution
 United Nations Commission on
 Sustainable Development :
 Commission du développement
 durable des Nations Unies
 United Nations Conference on
 Environment and Development
 (UNCED) ; Earth Summit :
 Conférence des Nations-Unies
 sur l'Environnement et le
 Développement (CNUED)
 United Nations framework
 convention on climate change
 (UNFCCC) : Convention Cadre
 des Nations Unies sur les
 changements climatiques
 (CCNUCC),
 Voluntary agreement : accord
 volontaire
 voluntary measure : mesures
 volontaires
 vulnerability : vulnérabilité
 warming Potential : potentiel de
 réchauffement
 willingness to pay :
 consentement à payer
 win-win strategy : stratégie
 gagnant – gagnant
 woodland clearance,
 deforestation : déforestation

TABLE DES SYNONYMES

Action 21 : voir Agenda 21	évaluation des incidences sur l'environnement : voir évaluation des impacts sur l'environnement
activité conjointe : voir activité exécutée conjointement	FFEM : voir Fonds Français pour l'Environnement Mondial
activités habilitantes : voir renforcement de capacité	Fonds Français pour l'Environnement Mondial FFEM
activités de renforcement des capacités : voir renforcement de capacité	gagnant-gagnant : voir stratégie gagnant - gagnant
agent de liaison : voir point focal	gestion écologique : voir gestion écologiquement saine
allocation initiale	gestion écologiquement rationnelle : voir gestion écologiquement saine
Annexe B	GIEC : voir Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
application conjointe : voir mise en œuvre conjointe	gouvernance et marché
Banking : voir mise en réserve de permis d'émissions	groupe de contact : voir groupe de liaison
bassin de carbone : voir réservoir	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat : voir Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
biosphère biosphere	Habitat II
bonne pratique : voir meilleure pratique	initiative de rapport global : voir initiative de rapport universel
CCNUCC : voir Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	intérêts des enfants à naître : voir intérêts des tiers absents
CDP : voir Conférence des parties	mécanismes de Kyoto : voir mécanismes de flexibilité
contingent d'émission : voir quota d'émission	organe subsidiaire de mise en œuvre : voir Organe subsidiaire d'exécution
Convention climat : voir Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	organisation régionale d'intégration économique : voir organisation d'intégration économique régionale
Convention contre la désertification : voir Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	partie concernée : voir partie intéressée
COP : voir Conférence des parties	parties prenantes : voir partie intéressée
cycles biogéochimiques	permis d'émission négociables : voir marché de permis d'émission
décision intégrée : voir politique intégrée	Petits États Insulaires en Développement : voir Alliance des Petits États Insulaires
découplage	photosynthèse
développement soutenable : voir développement durable	pluie acide : voir retombée atmosphérique
développement viable : voir développement durable	principaux groupes : voir grands groupes
diagnostic environnemental	principe d'addition : voir additionnalité
double dividende : voir dividende	Principes de Rio : voir Déclaration de Rio
droit à polluer	programme pour l'habitat : voir Habitat II
droit de propriété	Protocole de Montréal : voir Protocole de Montréal
échange de droits d'émission : voir marché de permis d'émission	relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
échange d'émission : voir marché de permis d'émission	puits de carbone : voir puits
échange de permis d'émission : voir marché de permis d'émission	puits de gaz à effet de serre : voir puits
écobilan : voir analyse du cycle de vie, ACV	réchauffement de l'atmosphère : voir réchauffement mondial
écodéveloppement	réchauffement global : voir réchauffement mondial
effet accessoire : voir avantage accessoire	réchauffement de la planète : voir réchauffement mondial
émissions d'origine humaine : voir émissions anthropiques	renforcement
énergie renouvelable	respect des obligations : voir conformité
énergie de substitution : voir énergie alternative	retombée acide : voir retombée atmosphérique
engagements chiffrés de limitation ou de réduction des émissions : voir objectifs quantifiés de limitation et de réduction des émissions	sobriété énergétique
étude de faisabilité de la dépollution	Sommet de la Terre : voir Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED)
étude d'impact environnemental : voir étude d'impact sur l'environnement	

stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre

structure de gestion et de direction : voir gouvernance

taxe sur l'émission de dioxyde de carbone : voir taxe sur le dioxyde de carbone

taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)

technique écologiquement rationnelle : voir

technologie respectueuse de l'environnement

technique écologiquement saine : voir technologie respectueuse de l'environnement

technologie écologiquement saine : voir

technologie respectueuse de l'environnement

technologie écologiquement rationnelle : voir

technologie respectueuse de l'environnement

utilisation rationnelle de l'énergie (URE) : voir maîtrise de l'énergie

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACV : **analyse du cycle de vie**

AOSIS : **Alliance des Petits États Insulaires** :

CCCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les **changements climatiques**

CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les **changements climatiques**

CDM : *Clean Development Mechanism*, Mécanisme pour un Développement Propre (MDP)

CDP : Conference of the parties (COP)

CDP/RDP : Conference of Parties/Meeting of Parties (COP/MOP)

CNUED : **Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement**

CNUED : **Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement** :

COP : *Conference of the parties*, **Conférence des parties** (CDP)

COP/MOP : *Conference of Parties/Meeting of Parties*, **Conférence des parties/Réunion des parties**(CDP/RDP)

DSM : *demand side management*, **gestion de la demande**

EIA : *environmental impact assessment*, **étude d'impact sur l'environnement**

EMAS : *Environmental management audit system*, **Système de management environnemental et d'audit** (SMEA)

ERU : *Emission Reduction Units*, **unité de réduction des émissions**

ESE : **Evaluation Stratégique Environnementale**

FEM : **Fonds pour l'Environnement Mondial**

GEF : *Global Environment Facility*, **Fonds pour l'Environnement Mondial** (FEM)

GEFTF : *GEF Trust Fund*, **Fonds fiduciaire du FEM**

GES : **gaz à effet de serre**

GGAM : *Greenhouse Gas*

Assessment Methodology, méthode d'évaluation des émissions de **gaz à effet de serre**

GHG : *greenhouse gas*, **gaz à effet de serre** (GES)

GIEC : **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat**

GWP : *global warming potential*, **potentiel de réchauffement global**

HDI : *Human Development Index*, **indicateur de développement humain** (IDH)

HQE : **haute qualité environnementale**

IDH : **indicateur de développement humain**

IPCC : *Intergovernmental Panel on Climate Change*, **Groupe d'experts**

intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

LCA : **analyse du cycle de vie** :

LCA : *life cycle analysis*, **analyse du cycle de vie** (ACV)

LRMC : *long run marginal cost*, **coût marginal à long terme**

LULUCF : *land use, land-use change and forestry*, **utilisation des terres, changement de l'affectation des terres et foresterie**

LULUCF : **utilisation des terres, changement de l'affectation des terres et foresterie**

MDP : Mécanisme pour un Développement

MFMP : *Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol*, **Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal**

MIPS : *material intensity per service unit*, **intensité matérielle**

NGO : *non-governmental organizations*, **organisations non gouvernementales** (ONG)

ODP : *ozone destroying potential*, **potentiel de destruction de l'ozone** (PDO)

ODS : *ozone depleting substance*, **substance destructrice de l'ozone** (SDO)

ONG : **organisations non gouvernementales**

OSCST : **Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique**

PDO : **potentiel de destruction de l'ozone**

PRG : **potentiel de réchauffement global**

QELROS : *Quantified Emission Limitation and Reduction Objectives*, **objectifs quantifiés de limitation et de réduction des émissions**

SBI : **organe subsidiaire d'exécution**

SBI : *subsidiary body for implementation*, **organe subsidiaire d'exécution**

SBSTA : **Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique** (OSCST)

SBSTA : *Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice*, **Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique** (OSCST)

SDO : **substance destructrice de l'ozone**

SEA : *Strategic Environmental Assessment*, **Evaluation Stratégique**

Environnementale (ESE)

SIDS : *Small Island Developing State*, Petits États Insulaires en Développement

SMEA : **Système de management environnemental et d'audit**

UNCED : *United Nations Conference on Environment and Development*,

Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED)

UNFCCC : *United Nations Framework Convention on Climate Change*, **Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques** (CCNUCC)

URE : utilisation rationnelle de l'énergie (URE) voir **maîtrise de l'énergie**



agence intergouvernementale
de la francophonie

www.agence.francophonie.org

L'Agence intergouvernementale de la Francophonie est l'opérateur principal de l'Organisation internationale de la Francophonie. Elle regroupe 50 États et gouvernements. Fondée en 1970, avec pour devise: *Égalité, complémentarité, solidarité*, elle mène des actions de coopération multilatérale, selon une programmation biennale, et apporte aux États membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques. Elle intervient dans cinq champs prioritaires: mise en valeur de la diversité culturelle et linguistique; paix, démocratie et justice; éducation, formation, jeunesse; développement et solidarité; insertion de la Francophonie dans la société de l'information.

L'Agence est chargée de l'organisation et du suivi des conférences ministérielles sectorielles (18 organisées à ce jour, dans divers secteurs d'activités).

Elle dispose de deux instituts spécialisés: l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF) basé à Bordeaux et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) basé à Québec. Elle s'appuie sur trois bureaux régionaux, à Lomé (Togo) pour l'Afrique de l'Ouest; à Libreville (Gabon) pour l'Afrique Centrale et l'océan Indien; à Hanoi (Vietnam) pour l'Asie-Pacifique.

* 50 États et gouvernements membres :

Albanie, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Canada-Nouveau-Brunswick, Canada-Québec, Cap-Vert, Centrafrique, Communauté française de Belgique, Comores, Congo, R.D. Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Égypte, France, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Laos, Liban, Luxembourg, ARY Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Monaco, Niger, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, São Tomé e Príncipe, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam.

Par ailleurs, le Royaume de Belgique est membre du Sommet de la Francophonie. La Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovaquie y sont observateurs.

Agence intergouvernementale de la Francophonie

13, Quai André Citroën – 75015 Paris

Téléphone: (33) 1 44 37 33 00 – Télécopie: (33) 1 45 79 14 98

Courriel: agence@francophonie.org



**Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF**

La Francophonie au service du développement durable

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de l'Agence intergouvernementale la Francophonie, est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996 cette action a été élargie à l'Environnement.

Basé à Québec, l'Institut a aujourd'hui pour mission de contribuer au renforcement des capacités nationales et au développement de partenariats dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

Meilleure gestion et utilisation des ressources énergétiques, intégration de l'environnement dans les politiques nationales dans une perspective durable et équitable, tels sont les buts des interventions spécifiques de l'IEPF – formation, information, actions de terrain et concertation – menées en synergie avec les autres programmes de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et notamment ceux issus du chantier « Développement et solidarité ».

La programmation mise en œuvre par l'équipe des collaborateurs de l'IEPF s'exprime dans 6 projets qui fondent ses activités.

Appui aux stratégies et politiques nationales de développement durable en énergie et environnement

- Prospective et mobilisation de l'expertise pour le développement durable,
- Politiques environnementales et mise en œuvre des Conventions,
- Politiques énergétiques,

Appui à la maîtrise des instruments du développement durable en énergie et environnement

- Maîtrise des outils de gestion de l'environnement et du développement (MOGED),
- Maîtrise de l'énergie,
- Information pour la décision.

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage

Québec (QC) G1K 4A1

CANADA

Téléphone: (1-418) 692-5727

Télécopie: (1-418) 692-5644

Courriel: iepf@iepf.org

Site Web: <http://www.iepf.org>

**Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie**

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage,
Québec (Québec) G1K 4A1
Canada

Téléphone : 1 418 692 5727

Télécopie : 1 418 692 5644

Courriel : iepf@iepf.org

Internet : www.iepf.org